

MÉTÉOROLOGIE
Générallement ensoleillé
Min.: 20 - Max.: 35

Gracieuseté de
Shearer Lumber
Co. Ltd.
MONTREAL

FETE DU JOUR
SAINTE FRANCOISE
Les libraires
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Québec accepte un compromis à propos de l'aide aux universités

Par Marcel Thivierge

QUEBEC. — M. Diefenbaker a refusé une requête de M. Lesage lui demandant de porter de 1% à 1.5% l'abattement additionnel du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés auquel ont droit les provinces désireuses d'administrer elles-mêmes leurs subventions aux universités.

Quand, en fin de janvier dernier, Ottawa avait annoncé son intention d'augmenter de \$1.50 à \$2.00 par tête de population ses subventions aux universités, M. Lesage, voulant éviter d'accepter du fédéral une subvention conditionnelle directe, a demandé à M. Diefenbaker de porter de 1 p.c. à 1.5 p.c. l'abattement du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés.

"C'est la seule solution que je vois, disait en substance M. Lesage, pour que soit respecté le principe du prélèvement par la province elle-même des montants nécessaires aux subventions aux universités".

M. Diefenbaker, dans sa réponse que M. Lesage a rendu

Voir page 2: QUEBEC

PREMIER - MONTREAL

Plus d'un milliard pour le Québec

Par André Laurendeau

(Lire en page quatre)

L'AVENIR DE LA C. C. E.

La décision est reportée à plus tard

Par Jules LeBlanc

Le sort de la Conférence canadienne sur l'éducation sera réglé au cours d'une réunion spéciale du Comité national de la C. C. E. qui doit avoir lieu au cours des prochains mois. Telle est la décision à laquelle en sont arrivés les représentants des 76 organismes qui patronnent la C. C. E., après une heure et demie de discussion.

Le Comité national s'est réuni jeudi soir, à l'occa-

Voir page 2: LA DECISION

Voir page 6 la suite de nos informations sur la Conférence canadienne sur l'éducation



Le recours au plastic : à gauche, à Alger, dans le quartier d'Hydra (où habite notamment l'envoyé spécial du "Devoir"), immeuble ravagé par l'explosion; à droite, à Paris, dans un quartier de banlieue, un entrepôt et une voiture également endommagés, spectacle d'ailleurs familier désormais.

(Photo Keystone)

Alger attend l'accord définitif pour dimanche

La lassitude croissante d'un grand nombre d'Européens peut entraîner l'échec de l'OAS

Par câble, de notre envoyé spécial, Jean Tainturier

ALGER. — Malgré la persistance du terrorisme, les milieux de la délégation générale de France à Alger manifestent depuis quelques jours un regain d'optimisme. Ils ont la certitude que les entretiens d'Evian aboutiront à un accord complet et définitif et que finalement la majorité des Européens s'y résigneront.

Il est évident qu'une lassitude croissante gagne une partie de la communauté européenne qui continue d'applaudir à l'activité de l'Organisation de l'Armée secrète mais ne croit plus que cela puisse changer le cours des choses. Tous les efforts de l'O.A.S., même les 200 explosions de bombes au plastique dans une seule journée et le sabotage de l'oléoduc Edjel - LaSkira n'ont pas produit le choc qu'escomptaient les dirigeants du mouvement. Paris a continué d'aller de l'avant dans son effort d'en arriver à un règlement définitif avec le GPRA sans modifier ses projets d'un iota.

Position des Musulmans
Impassibilité de Paris, lassitude d'une partie de l'opinion européenne d'Algérie, colère grandissante des Musulmans: voilà ce avec quoi l'OAS doit désormais compter. De nombreux Européens

— sans être encore la majorité — commencent à se demander ou toute cette agitation peut les conduire finalement. Ceux d'entre eux qui n'envisagent pas sérieusement de quitter l'Algérie (et c'est le cas apparemment du plus grand nombre) s'interrogent: les excès de l'OAS ne risquent-ils pas de compromettre à jamais le sort des Européens dans une Algérie indépendante?

Aussi, peut-on prévoir que l'OAS, parfaitement rensei-

gnée sur l'évolution des sentiments dans tous les secteurs de la population, va-t-elle tenter de frapper un très grand coup dans les prochains jours. L'opinion musulmane s'y attend. Mais il ne manque pas de nationalistes modérés, parmi les Musulmans, pour dire que s'ils sont tout disposés à vivre dans l'amitié avec les Européens dans l'Algérie de demain, ils ne toléreront pas que les Européens poursuivent leur manifestation d'hostilité une fois l'accord signé,

Violent duel d'artillerie le long de la frontière franco-tunisienne: milliers d'obus tirés en 2 jours

ALGER. — Alors que les délégations française et algérienne poursuivaient à Evian les derniers pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, les troupes françaises et les rebelles en sont venus aux prises hier le long de la frontière franco-tunisienne. Pendant toute la journée, l'artillerie a tonné tandis que les avions militaires français attaquaient avec des roquettes les postes des rebelles et les concentrations de soldats de l'ALN (Armée de la libération nationale) en sol tunisien, tout juste de l'autre côté de la frontière.

C'est la première fois depuis plusieurs mois que l'activité militaire est aussi intense le long de la frontière. L'engagement a commencé mercredi lorsque les batteries du FLN ont ouvert le feu en direction de l'Algérie depuis la Tunisie. Le haut commandement français estime que l'ALN a voulu démontrer par là

qu'elle reste une force importante, avec laquelle compter la plupart des hommes de l'ALN sont concentrés en Tunisie et au Maroc depuis plusieurs années et n'ont guère eu l'occasion de combattre en Algérie.

Villages algériens atteints

Des milliers d'obus, de mortiers et de canons ont été tirés de part et d'autre depuis deux jours. Les rebelles ont dirigé leur feu vers les postes militaires français situés le long du fameux barrage électrifié qui rend quasi impénétrable la frontière franco-tunisienne, de même que vers les petits villages musulmans des confins algéro-tunisiens. Cinq civils ont été tués et une trentaine, blessés, par le tir des rebelles; selon le haut commandement français, une dizaine de soldats rebelles auraient été mis hors de combat par la riposte française.

Les principaux villages atteints par les obus — villages habités surtout par des Musulmans — sont Lacroix, Lamy, Souk Arhas, de même que l'exploitation minière de Kouif où travaillent plusieurs centaines de Musulmans. A Tunis, le QG de l'ALN a refusé de faire le moindre commentaire sur cet important duel d'artillerie.

Agitation au Maroc

Il semble d'autre part que la nervosité et le malaise grandissent aussi parmi les quelque 10.000 combattants rebelles qui sont concentrés à la frontière. Quelques obus ont été tirés et le commandement français a

Voir page 2: VIOLENT

soient en majorité complices de l'OAS, qu'ils ne tolèrent pas non plus la remise en cause de la paix et de main — le "sabotage" de l'indépendance.

Voir page 2: LA LASSITUDE

Libération de Ben Bella d'ici quelques heures

LE CAIRE. — Un porte-parole algérien a affirmé hier que le chef rebelle algérien Mohammed Ben Bella et quatre de ses compagnons seront libérés par le gouvernement français d'ici quelques heures.

Ils sont en captivité depuis que l'avion qui les transportait à Tunis fut intercepté par des chasseurs français le 22 octobre 1956.

Un membre du groupe aurait téléphoné hier à sa femme au Caire et aurait déclaré que le gouvernement français les relâcherait bientôt.

Montréal pourra aider l'entreprise privée à jouer un rôle dans la rénovation urbaine

Par Jean-Marc Laliberté

QUEBEC. — La ville de Montréal pourra aider les propriétaires de taudis à rénover leurs propriétés mais on ne sait pas encore quelle forme prendra cette aide.

Dans le bill de Montréal qui est présentement étudié par le Comité des bills privés de l'Assemblée législative, l'administration municipale demandait le pouvoir de décréter que, pour une durée maximum de dix années consécutives, pour fins de taxation foncière ordinaire, l'évaluation de tout immeuble vétuste reconstruit ou rénové (dans un secteur où la majorité des constructions sont vétustes) restera fixée au montant apparaissant au dernier rôle d'évaluation en vigueur avant la reconstruction ou la rénovation de cet immeuble.

Le premier ministre, M. Jean Lesage s'est opposé à cette formule qui équivaut à une commutation de taxes. Il a expliqué que son gouvernement est strictement et totalement opposé aux exemptions de taxes.

"Si la ville veut aider l'entreprise privée à participer à la rénovation urbaine, a dit M. Lesage, je suis parfaitement d'accord mais il ne faut pas que cela se fasse par des commutations de taxes. Je n'aurais pas d'objection à ce que l'on ait recours à des subventions".

Le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier avait tout d'abord expliqué que l'administration municipale veut tenter d'assurer la participation de l'entreprise privée à la rénovation urbaine. "Le problème des taudis, dit-il, a atteint un ordre de grandeur tel que la ville ne peut toute seule y faire face. Seul un effort concerté de la ville, des gouvernements supérieurs et de l'entreprise privée peut donner des résultats rapides et efficaces" a-t-il dit.

M. Saulnier a dit que la commutation de taxe avait pour but de créer une émulation chez les propriétaires et il s'est dit convaincu qu'en quelques années la ville de Montréal reti-

erait de grands bénéfices d'une telle politique appliquée de façon rationnelle.

Le président du Comité exécutif a souligné que l'expérience a été tentée dans d'autres villes des Etats-Unis et qu'elle a rapporté de grands fruits.

M. Saulnier a dit aussi que l'on ne pouvait pas comparer cette commutation de taxe aux autres commutations ordinaires.

Le leader de l'opposition, M. Daniel Johnson a dit que selon lui le premier ministre faisait une erreur en posant le principe inamovible qu'il n'y aura plus d'exemptions de taxes.

"Ce que la ville demande, dit-il, est à mon sens un bon stimulant".

Le député de St-Jacques, M. Paul Dozois a dit qu'en y pensant bien il y aurait peut-être moyen de trouver une formule qui atteindrait le but visé par la ville de Montréal sans être nécessairement une commutation de taxe.

Me Jean-Pierre Goyer, au nom de la Ligue d'action civique a dit que la commutation de taxe pourrait être efficace dans une ville morte, mais Montréal est une ville en plein essor. De plus il a affirmé que les constructeurs de maisons qui ont pendant de nombreuses années fait des affaires à la périphérie parce que le terrain coûtait moins cher semblent aujourd'hui suivre le courant de "go down town".

Après un divertissement portant sur la politique des commutations de taxes à l'échelle provinciale, débat déclaré hors d'ordre par le président du Comité des bills privés, les membres du Comité sont convenus que Montréal devait avoir le pouvoir d'aider l'entreprise privée à participer à la rénovation urbaine. Il a donc été décidé qu'un nouveau texte sera rédigé et soumis la semaine prochaine.

Subsides d'Ottawa à la consommation du beurre

Par Clément Brown

OTTAWA. — L'existence de surplus de beurre de l'ordre de 200 millions de livres amènerait le gouvernement Diefenbaker à modifier considérablement sa politique de prix garantis pour ce produit. Le ministre de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton, annoncerait sous peu que le gouvernement s'engagera dans un autre domaine et subventionnera la consommation de cette denrée. Le prix de soutien versé aux producteurs en vertu de la loi de stabilisation sera-t-il modifié? La chose est possible encore que le niveau auquel sera réduit le prix garanti n'ait pas

encore été définitivement fixé. On pense que, pour décourager la surproduction, ce prix pourrait être diminué. Mais afin de ne pas provoquer trop de perturbations dans un secteur vital de l'économie agricole de l'est du Canada, et pour inciter les Canadiens à augmenter leur consommation des produits laitiers, surtout du beurre, le gouvernement projette de subventionner cette consommation.

Bien que l'on se montre réticent à donner des détails sur une politique qui n'est pas encore définitivement mise à point, il semble que pour encourager la consommation du beurre, produit fortement con-

currencé par la margarine, le gouvernement s'engagerait dans une politique de subvention au niveau du consommateur.

N'étant pas familier avec les questions agricoles et ne possédant, au surplus, que des brèves d'information qu'on se refuse à confirmer, je ne puis que décrire sommairement ce que je crois devoir être le mécanisme de cette nouvelle initiative.

(Il faut dire ici que certains de mes informateurs m'affirment qu'après y avoir songé, le gouvernement aurait abandonné l'idée de recourir à une telle méthode. Les événements nous diront qui a raison).

A tout événement, la solution qu'on aurait soumise au ministre de l'Agriculture serait de baisser de 64 à 62 cents la livre le prix garanti par l'Office de stabilisation car un stimulant à la production du beurre, alors que l'on possède des surplus de l'ordre de 200 millions de livres, ne se justifie plus économiquement. On sait que la loi de stabilisation fixe le prix de soutien à la moyenne des prix moyens des dix dernières années et prévoit un plancher de 80 pour cent au delà duquel ce prix garanti ne peut s'élever en une année donnée. Cette disposition a été prise afin d'empêcher l'effondrement de l'industrie et protéger les in-

vestissements faits par les cultivateurs et producteurs laitiers.

D'autre part, depuis que la vente de la margarine est légalisée partout au Canada, le prix moyen de cette denrée est tel que nombre de consommateurs l'inscrivent maintenant à leur menu, de préférence au beurre qui se vend le double du prix.

Afin de stimuler la consommation du beurre, le gouvernement recourrait donc à une politique de subvention. Il fixerait, au détail, un prix maximum idéal: disons, hypothétiquement, 50 cents la livre. Si le beurre devait se vendre à 50 cents la livre, le subsidie a

LE PARTI DU CONSOMMATEUR

Douglas: le NPD établira un plan de distribution de vivres

Par Fernand Bourret

Jusqu'ici, le Nouveau parti démocratique s'est surtout identifié aux syndicats, aux travailleurs, mais s'il faut en croire M. T.C. Douglas, le leader fédéral de ce parti, c'est restreindre la signification et la portée du programme du NPD.

En effet, a-t-il déclaré au représentant du Devoir, au cours d'une entrevue exclusive, le NPD est le parti des consommateurs qu'il veut protéger contre les méthodes de vente malhonnêtes, le truquage publicitaire et les produits de mauvaise qualité. Mais plus encore, a-t-il dit, le NPD entend permettre à la population canadienne de jouir d'une diète saine, d'aliments sains en abondance, quel que soit le revenu du gagne-pain de la famille.

Et le chef du Nouveau parti démocratique d'exposer sa pensée dans les termes suivants: "Nous encouragerons par tous les moyens possibles l'expansion de la production des biens de consommation principalement des vivres et nous prendrons les moyens pour que ces biens satisfassent entièrement les besoins de tous les Canadiens".

Les cultivateurs
M. Douglas a commencé tout d'abord par dire que le NPD encouragera le développement maximum de la production des denrées alimentaires, à la fois pour combler les besoins des consommateurs canadiens et ceux d'un monde qui souffre horriblement de la faim.



(Photo Le Devoir)

Au moins un tiers des familles canadiennes, dit-il, vivent sur un simple budget de subsistance tandis que des milliers de familles sont obligées de se priver chaque semaine, de lait de viande, de légumes, de vêtements.

Il faut tout d'abord, dit-il régler le problème dès la première étape, c'est-à-dire à l'étape de la production.

Il faut assurer au producteur, dit-il, des revenus suffisants à faire face au prix de revient de la production et lui garantir également un revenu suffisant.

— Mais comment cela est-il possible, le avons-nous demandé à M. Douglas?

— La réponse est assez

Voir page 2: DOUGLAS

Québec...

(Suite de la première page)

publique hier, déclare qu'il n'est pas nécessaire de hausser le taux de l'abattement.

"D'abord, écrit-il, si l'on s'en rapporte aux chiffres estimatifs les plus récents, le rendement de l'abattement additionnel au taux de 1 p.c. représentait pour la province de Québec pendant l'année 1961-62 un montant de 10,5 millions de dollars et les subventions aux universités calculées au taux de 52 par tête de 10,6 millions de dollars. Ces chiffres permettent de conclure qu'il suffirait d'un ajustement mineur pour combler la différence entre le rendement de l'impôt de 1 p.c. sur le revenu des sociétés et le montant représenté par les subventions au taux de 52 par tête au cours de l'année à venir. D'autre part, si l'abattement était porté à 1 1/2 p.c., il serait nécessaire, tous les ans, d'après les mêmes chiffres estimatifs, d'effectuer un recouvrement de 5 millions de dollars de la province. Nous préférons évidemment conserver le taux de 1 p.c. puisque le rendement de cet impôt équivaut de très près au montant des subventions au taux de 52 par tête et qu'il permettra aussi de maintenir à un minimum l'ajustement qu'il y aura lieu d'apporter".

Mais comment M. Diefenbaker se propose-t-il de faire cet ajustement tout en respectant le droit de la province de prélever elle-même les sommes nécessaires à ces subventions? C'est ce qu'il explique au paragraphe suivant de sa lettre: qu'un ajustement en faveur de la province est de la nature d'une subvention conditionnelle. Au fait, un tel ajustement doit être considéré comme un paiement conditionnel exact, exactement comme les paiements de péréquation, qui sont classés parmi les versements inconditionnels. Comme vous le savez, durant la première année d'application des nouveaux accords, les contribuables de votre province recevront un abattement de l'impôt fédéral sur le revenu et des droits de succession aux taux normaux de 16-9-50. En outre, la province de Québec recevra un paiement de péréquation qui portera au niveau de la moyenne nationale le rendement des impôts normaux et de 50 p.c. des recettes provenant des ressources naturelles. Exactement de la même manière, le montant représenté par l'abattement additionnel de 1 p. 100 du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, dans une province qui administre elle-même ses subventions aux universités, sera ajouté au montant que représentent les subventions versées aux taux de 52 par tête au moyen d'un paiement inconditionnel ou, si le rendement de l'abattement additionnel de 1 p. 100 dépasse le 52 par tête, l'excédent sera recouvré.

En considération des observations précédentes, il me semble que l'abattement additionnel du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, dans une province qui administre elle-même ses subventions aux universités, devrait être maintenu au niveau de 1 p. 100, tant en vigueur depuis deux ans.

M. Lesage accepte, mais... Le premier ministre du Québec, dans sa réponse du 2 mars, admet que l'ajustement sera minime, l'an prochain, mais conteste le caractère de cet ajustement.

Il s'exprime en ces termes: "Il me faut en premier lieu constater le bien-fondé de vos assertions sur le caractère de l'ajustement requis pour combler la différence entre le rendement de l'impôt de 1 p.c. sur le revenu des sociétés et le montant de subventions aux universités, au taux de 52, par tête. C'est une condition dont dépend le paiement. La subvention n'est donc pas inconditionnelle."

Votre comparaison avec les paiements de péréquation est inexacte car ceux-ci sont réellement inconditionnels. La province y a droit quel que soit l'emploi qu'elle fasse de ses revenus. Elle est entièrement libre de les dépenser comme elle le juge à propos. Au contraire, le droit à l'ajustement est conditionné par l'affectation d'un montant déterminé par le fédéral, savoir: par tête, à une fin également déterminée par l'autorité fédérale, savoir des subventions aux universités.

"Il y a à toute la différence qui sépare un paiement inconditionnel qui respecte pleinement l'autonomie des provinces et une subvention conditionnelle qui est en elle-même une atteinte à cette autonomie."

"Je constate toutefois que, d'après les plus récentes estimations, l'ajustement sera véritablement minime l'an prochain. En effet, l'écart prévu maintenant pour la prochaine année financière est plus petit que la marge d'imprécision des estimations, et les perspectives sont encore plus favorables."

"Dans ces conditions, le gouvernement de la province de Québec, sans admettre que l'ajustement doive être considéré comme un paiement inconditionnel, est disposé à accepter en compromis la solution que vous proposez."

"J'ai déjà annoncé publiquement mon intention de porter la subvention provinciale aux universités à 52 par habitant et la législation nécessaire sera présentée prochainement".

Un sanctuaire pour trois confessions

MANCHESTER. — Le sanctuaire pour étudiants de la nouvelle université britannique de Keele, près de Manchester, servira à la fois aux anglicans, aux catholiques et aux réformés. Chaque confession disposera de sa propre chapelle à l'intérieur du sanctuaire. En outre, les aumôniers des différentes confessions disposeront de locaux privés dans le voisinage du sanctuaire.

TÉLÉGRAMMES DE QUÉBEC

M. Gérard Cournoyer a précisé hier, que le permis de circulation de \$4.00 exigé des propriétaires de "skidoos" n'est qu'une mesure de sécurité. Les \$4.00 ne couvrent même pas les frais de clarification. En Ontario, un tel permis se vend \$15. Le ministre des transports a dit que les "skidoos" doivent se plier à toutes les lois qui frappent les autres véhicules-moteurs. C'est ainsi que les conducteurs doivent détenir un permis et même une assurance s'ils s'aventurent sur les routes publiques. Ceux qui ne font qu'un usage sportif de "skidoos" à travers côtes et champs n'ont pas à se procurer de permis.

M. Bona Arsenault, ministre des terres et forêts, a annoncé hier, la nomination de M. Antonio Gagnon au poste de chef du service forestier du ministère. Assistant-chef au bureau de district du ministère des terres et forêts à Rimouski, de 1949 à 1960, M. Gagnon était depuis 1961, chef intermédiaire du service forestier.

M. Daniel Johnson a relevé hier, une erreur d'un journaliste québécois qui, à la suite de la publication des prévisions budgétaires, avait généreusement haussé de \$2,000 l'indemnité des membres du Parlement. Le président de la Chambre, au milieu de l'hilarité générale, lance: "Ce n'est pas une question à poser!". A. M. Hyde qui peut à peine s'empêcher de rire, M. Johnson répond: "Comme vous êtes intéressés par cette question, M. le président, vous n'avez pas le droit d'intervenir. Finalement, M. Lesage explique que la hausse de l'indemnité avait été votée à la fin de la dernière session ne pouvait pas apparaître un budget de l'an dernier mais à celui de cette année. Il n'est pas question, a-t-il dit, de hausser l'indemnité à l'heure actuelle, et je dis bien: à l'heure actuelle".

Lesage...

(Suite de la première page)

raient être prises en vue de résoudre ces problèmes: 1.—Le rôle possible du gouvernement fédéral et celui des gouvernements provinciaux dans les domaines de la planification, de la recherche et de la mise en valeur pour assurer les plus grands avantages possibles aux provinces et à la nation. On sait que dans une lettre précédente, M. Lesage avait dit à M. Diefenbaker que la question du transport de l'énergie sera étudiée au cours de la conférence interprovinciale qui aura lieu cet été, à Victoria. M. Lesage, comme président de cette conférence, a été chargé d'en préparer l'ordre du jour.

Le Canada...

(Suite de la page 6)

toutes les parties du Canada en matière d'éducation".

AANB: une nouvelle formule

Tout en reconnaissant que la responsabilité de l'éducation incombe aux provinces, M. Swinton s'est dit convaincu que "le problème de l'éducation au Canada) a atteint une telle acuité et une telle ampleur qu'il ne peut être résolu par les seuls efforts des autorités locales et des autorités provinciales".

Se référant à l'acte de l'Amérique du Nord britannique, il a ajouté: "J'ai l'impression que cette loi qui constitue la base de notre fédération, est maintenant plutôt comme une justification que comme une constitution. Si l'âge chronologique de ce document est 95 ans, son âge réel, aux points de vue technique, scientifique, social, économique et politique, est d'environ 950 ans. Tant de choses se sont produites dans tant de domaines que certaines des dispositions de ce document constitutionnel ont besoin d'être étudiées de nouveau et d'être mises au point".

Quelques instants plus tard, M. Swinton a affirmé qu'il serait possible de trouver une nouvelle formule constitutionnelle qui permettrait l'établissement d'un Office national d'éducation et qui reconnaîtrait le caractère bilingue et biculturel de notre pays".

Un système canadien

Le président du Comité national de la CCE a avoué que l'opposition à son projet ne viendra pas uniquement du Québec. Il a ajouté qu'en dépit des forces puissantes qui s'opposent à ce projet, la grande majorité du peuple canadien y serait favorable si l'on organisait un référendum à ce sujet.

Et M. Swinton a poursuivi: "Il y a dans notre pays une grande variété de situations, de mœurs et de besoins. Mais nous avons une chose en commun: que nous appartenions à une culture ou à cette autre, nous sommes tous fiers d'être Canadiens. C'est la véritable et seule définition d'une nation".

Néanmoins d'une part, que nous avons besoin de nous adapter aux conditions actuelles et, d'autre part, que la conférence qui vient de se terminer a prouvé qu'il existe au Canada ce qu'on pourrait appeler le système scolaire canadien". M. Swinton a affirmé, en terminant:

"Un office national d'éducation bien constitué contribuera grandement à ce qui semble aujourd'hui: un système d'éducation canadien". Et cela peut devenir le plus pur, le plus noble et le plus précieux d'un caractère national canadien, beaucoup plus qu'un drapeau ou un hymne national".

Siderurgie et télévision!

QUÉBEC (DNC) — La télévision de Québec, a annoncé hier soir, l'établissement probable d'un complexe sidérurgique au coût de quelque \$300,000,000 à Lauzon en face de la capitale.

On n'a fourni aucun détail supplémentaire. Le premier ministre, M. Jean Lesage, a dit qu'il n'avait jamais entendu parler d'une telle affaire.

Tous les ministériels ont semblé surpris d'une telle nouvelle et nul d'entre eux n'y a ajouté foi.

Douglas...

(Suite de la première page)

facile, retorque-t-il. Il s'agit d'abord de protéger les cultivateurs contre les intermédiaires qui accaparent une bonne partie de leur revenu. Le NPD entend fournir aux consommateurs coopératives des cultivateurs les moyens de faire leur entente, leur emballage, leur distribution, sans passer par les intermédiaires. De cette façon, ils récupéreront une plus grande partie du dollar du consommateur, pourront peut-être réduire leurs prix et ainsi favoriser une plus grande consommation.

M. Douglas, a aussi insisté sur les prêts individuels aux producteurs agricoles de façon à leur permettre d'acheter à meilleur compte leurs engrais, leur outillage, leur machinerie, etc.

M. Douglas endosse sans équivoque les suggestions des "Dairy Farmers of Canada" qui demandent un prix garanti de 64 cents la livre pour le beurre de première qualité et d'un subsidé de 14 cents la livre de beurre aux consommateurs, de sorte que le beurre se vendrait 50 cents 15-livre aux consommateurs, le gouvernement absorbant la différence.

Le gouvernement du NPD établira également la parité des prix pour assurer les agriculteurs d'un revenu comparable à celui des autres secteurs de l'économie. Il aura recours, selon le programme du NPD, à un système de prix garantis fondés sur le prix de revient réel, pour établir la parité et, quand cela sera nécessaire, suppléera par des paiements d'appoint et d'autres compensations.

Les timbres-aliments

Afin de permettre aux consommateurs dont les revenus sont peu élevés de bénéficier d'une bonne diète, le gouvernement du NPD mettra en vigueur un programme de timbres-aliments semblable à celui qui existe dans quelques États américains et dont le premier promoteur fut l'ancien président F.D. Roosevelt.

Pour bénéficier du plan, le consommateur doit consacrer un pourcentage de son revenu à l'achat de timbres-aliments, disons 40 pour cent. En retour, on lui remet des timbres dont la valeur dépasse l'argent qu'il a déboursé et ces timbres lui permettent d'acheter des aliments dans les magasins de détail.

Prenons l'exemple d'un revenu hebdomadaire de \$35. Il se convertirait à 14 pour cent de son revenu en timbres (\$4) qui lui permettraient d'acheter pour \$20 de produits alimentaires. Mais une famille dont le revenu serait de \$60 y perdrait à participer au plan parce qu'il lui faudrait convertir \$24 de son revenu en timbres qui, en réalité, ne vaudraient que \$20.

En prenant pour acquis que la bonne diète s'établit à \$5 par semaine, une famille de 4 personnes, gagnant moins de \$50 par semaine trouverait profit à s'inscrire au plan. Le manque de revenu ne constituerait plus une raison pour une famille de se priver des choses nécessaires.

C'est de cette façon que le gouvernement du NPD veut favoriser les consommateurs canadiens tout en permettant aux producteurs de trouver des débouchés pour leurs produits.

Enfin, de dire M. Douglas, le gouvernement du NPD accordera des crédits à long terme aux pays importateurs de vivres, acceptera l'échange de marchandises si nécessaire ou le paiement en devises étrangères, afin de favoriser l'écoulement des denrées excédentaires et en même temps aider les populations qui ne mangent pas à leur faim.

Violent...

(Suite de la première page)

placé en état d'alerte les 50,000 soldats répartis le long de la frontière franco-marocaine après que des brèches eurent été faites dans le barrage électrique.

Le terrorisme a continué de faire des siennes en Algérie hier mais les pertes de vie ont été sensiblement moins élevées que les jours précédents. On signalait hier soir une dizaine de morts et une trentaine de blessés dans l'ensemble du territoire. D'autre part, à Mascara, dans l'Oranais, les autorités ont imposé le couvre-feu à la suite d'une rumeur bagarres entre les communautés européenne et musulmane.

Pendant ce temps, à Evian, les négociateurs français et algériens ont tenu deux autres séances, qui ont duré six heures au total. Tout comme la veille, rien n'a transpiré de ces entretiens: il semble toutefois que le progrès est réel mais très lent.

L'AP: pas de patrons ni de syndiqués dans la CAT

Nouvelles Religieuses

Debut de la neuvaïne à saint Joseph

C'est samedi (10 mars) que s'ouvre, à la basilique du Mont-Royal, la 42e neuvaïne annuelle préparatoire à la fête de saint Joseph. Cette année, il s'agira d'une neuvaïne "oecuménique" pour répondre aux vœux du souverain pontife et du cardinal-archevêque de Montréal. On priera en effet de façon spéciale le patron de l'Eglise canadienne et universelle pour le succès du prochain concile. On se rappelle que le pape Jean XXIII a nommé saint Joseph protecteur du concile.

De brillantes cérémonies religieuses se dérouleront tous les jours de la neuvaïne à l'Oratoire Saint-Joseph. Onner archévêques et évêques viendront tour à tour chanter des grand-messes pontificales, avec à leur tête Son Eminence le cardinal Léger qui chantera la pontificale du lundi soir, 19 mars, fête de saint Joseph.

De nombreux pèlerinages spéciaux ont été organisés par diverses paroisses des diocèses de Montréal, de Valleyfield, de Joliette, de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jérôme. Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, chantera la pontificale du matin, le 19 mars, Pâques, que Son Exc. Mgr Philip Pocock, archevêque coadjuteur de Toronto, célébrera celle du soir, le mardi 13 mars.

Une erreur moderne: excès de conjugalisme

Le prédicateur du Carême 1962 en l'église Notre-Dame de Montréal a mis hier les catholiques en garde contre l'erreur moderne de l'excès du conjugalisme.

A peine arrivé dans la métropole, le R. P. Philippe Lemaire, O.M.I., a fait cette mise au point devant plus d'une centaine de couples des Foyers Notre-Dame. Ces foyers, au nombre de plus de mille dans la province, ont pour principal objectif de mieux vivre leur spiritualité conjugale.

Le prédicateur a précisé que l'excès du conjugalisme est une réaction contre l'erreur des siècles passés, qui tendait à considérer le mariage comme une vocation inférieure. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, certains cherchent à hypertrophier l'amour humain jusqu'à considérer la vie à deux comme supérieure à celle de la virginité (vie religieuse ou sacerdotale).

Le père Lemaire a replacé les deux vocations dans leur vrai contexte. A son avis, le conjoint ne peut atteindre la sainteté qu'à travers l'autre, tandis que le prêtre ou le religieux atteint Dieu directement, sans l'intermédiaire d'autrui. L'état de la virginité serait la préfiguration et un témoignage du Royaume de Dieu ici-bas. Dans l'ordre absolu des valeurs, il serait donc supérieur à celui du mariage.

Mais il en est tout autrement sur le plan individuel. L'homme n'a qu'une seule vocation, et celle qu'il a choisie est pour lui la meilleure.

Le prédicateur a terminé en ajoutant qu'il est possible d'en arriver à un même degré de sainteté, aussi bien dans la vie religieuse que dans le mariage.

Le père Lemaire commencera dimanche prochain ses grandes prédications du Carême, au

La lassitude...

(Suite de la première page)

L'avenir des fellaghas

Bien que le GPRA ait laissé entendre que certaines questions importantes doivent encore être réglées à Evian, l'opinion musulmane ici paraît persuadée que l'accord se fera dans peu de jours. "C'est pour le dimanche", répètent-ils. Les derniers problèmes importants sur lesquels se penchent les deux délégations à Evian concernent en particulier la composition et les pouvoirs de l'exécutif provisoire, ou gouvernement de transition, l'évacuation de l'armée française, le statut de la force publique algérienne, la préparation et le contrôle du référendum sur l'autodétermination.

Il semble désormais probable qu'en raison de la menace OAS, la force publique comprendra au moins 55,000 hommes et peut-être davantage. D'autre part, il n'est pas question d'ouvrir les barrières."

C'est dire que les 20 à 25,000 combattants de l'ALN concentrés en Tunisie et au Maroc ne pourront rentrer dans la période transitoire allant du cessez-le-feu au référendum. Quant aux combattants de l'intérieur, aux fellaghas, ils seront rassemblés dans quelques régions hors de l'Algérie, pour choisir ces régions d'implantation des rebelles. Ces derniers ne pourront en sortir qu'avec l'autorisation de la commission à condition d'abandonner leurs armes.

Enfin, on prévoit que le référendum aura lieu au début de juillet: personne ne doute que le résultat sera l'indépendance de l'Algérie. Une Assemblée constituante sera ensuite élue, qui désignera un gouvernement et rédigera une constitution dans laquelle devront entrer plusieurs des clauses de l'accord Paris-GPRA, notamment les garanties consenties aux Européens.

Signaux aussi que l'OAS, désireuse apparemment de ne pas s'aliéner systématiquement les journalistes, a adressé hier des lettres d'excuse aux correspondants étrangers pour les incidents des jours derniers.

Troisième audience au cardinal Wyszyński

CITE VATICANE. — Le pape a reçu en audience le cardinal Wyszyński, primat de Pologne, pour la troisième fois depuis son arrivée dans la capitale de la chrétienté.

L'archevêque de Varsovie, qui doit quitter Rome demain pour rejoindre son siège archiepiscopal, s'est refusé à toute déclaration publique, en raison, a-t-il expliqué, de la situation délicate dans laquelle il se trouve dans sa patrie.

A l'issue de l'audience de ce jour, Jean XXIII et le cardinal se sont adressés, dans la salle du Consistoire, à une foule d'environ 400 personnes, composées surtout de prêtres et de laïcs polonais. Le cardinal Wyszyński a réaffirmé la fidélité de la Pologne au Saint-Siège. Le pape a demandé à l'archevêque de transmettre à la hiérarchie catholique de Pologne l'expression de toute son affection. La célébration, en 1966, du millénaire de la conversion de la Pologne à la foi catholique "ne manquera pas, a dit le souverain pontife, de consolider la ferveur et la conviction de nos fils bien-aimés".

Mise en garde au sujet du juvénat des F.E.C.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes nous prient d'informer les lecteurs de notre journal que des gens sollicitent de l'argent en échange de vendre des produits en faveur du juvénat de Saint-Jérôme, détruit par un incendie le 24 février dernier.

Or, personne n'est autorisé par qui ce soit à quêter en faveur de cet établissement. Si des gens charitables veulent aider de quelque façon, ils doivent communiquer directement avec les Frères des Ecoles Chrétiennes à Laval-des-Rapides.

M. Gustave Thibon au poste CFQM-TV, dimanche

La direction de C.F.C.M.-TV, Québec, en collaboration avec le comité diocésain d'action catholique, est heureuse de présenter un remarquable causerie de M. Gustave Thibon, penseur chrétien, philosophe et écrivain.

Recollection de retraitants

Il y aura recollection des retraitants de la Villa St-Martin à la chapelle de l'Immaculée Conception, rue Rachel, angle Bordeaux, dimanche, le 11 mars à 9 h. m. Le R. P. Paul Laramee, S.J., donnera la conférence: "Chrétiens pour vrai ou pour rien?".

LE CIMETIÈRE MONT-ROYAL

A défaut d'entente d'ici six mois, Montréal exproprie

QUÉBEC. — Si dans six mois la ville de Montréal et les autorités du cimetière Mont-Royal n'en sont pas venues à une entente au sujet des terrains impropres à l'inhumation, la ville automatiquement devra exproprier ces terrains.

Cette affaire qui revient chaque année devant la législature depuis environ trois ans n'y reviendra plus. Cette année encore l'administration demandait un nouveau délai d'un an pour permettre la conclusion d'une entente avec les autorités du cimetière et pour établir les normes sur lesquelles la Régie des services publics devrait baser son jugement en cas d'expropriation.

Le premier ministre, M. Jean Lesage a déclaré qu'il en avait assez de cette affaire. Un délai de six mois est accordé mais à l'expiration de celui-ci si aucune entente de gré à gré n'est conclue la ville automatiquement devra entamer les procédures en expropriation.

Toutefois la Cité aura un droit d'appel à la Cour supérieure sur le jugement de la Régie si les indemnités accordées ne lui donnent pas satisfaction.

Candidature libérale du M. P. Boulanger

QUÉBEC. — M. Prosper Boulanger, conseiller municipal et président de la Commission athlétique de Montréal, a annoncé hier qu'il sera candidat à la convention pour le choix d'un représentant officiel du parti libéral fédéral dans le comté de Mercier.

ON DEMANDE

On demande un homme d'expérience pour le poste de secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de la municipalité de St-Léonard de Port-Maurice.

Indiquer âge, degré d'instruction, occupation antérieure, état civil, revenu exigé.

Les demandes doivent parvenir à M. Conrad Voisard, secrétaire-trésorier, 8140, rue Aimé Renaud, St-Léonard de Port-Maurice, avant le 14 mars 1962.

L'Association professionnelle des industriels, dans un mémoire soumis récemment aux autorités provinciales, s'oppose au principe de la représentation paritaire au sein de la Commission des accidents du travail, principe préconisé en décembre par les deux grandes centrales syndicales de la province, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des travailleurs du Québec.

En effet, poursuit le mémoire, actuellement, ni les patrons, ni les syndiqués n'y sont représentés. D'ailleurs, les associations patronales n'ont jamais demandé d'y être représentées. Ceux qui constituent la Commission y représentent le public en général et il est normal qu'il en soit ainsi puisque la réparation des accidents du travail est une mesure de sécurité sociale. Or, celle-ci ne relève exclusivement ni des patrons, ni des syndiqués, ni même des deux ensemble, mais bien de l'ensemble de la communauté.

Le mémoire de l'API reprend, une à une, les cinquante propositions du mémoire conjoint de la CSN et de la FTQ et y répond, point par point, en commençant par le principal aspect lequel les centrales ouvrières devraient être représentées au sein de la commission sur le même pied que les associations patronales. Celles-ci soutiennent qu'elles n'y sont pas représentées et qu'aucune des deux parties n'y soient représentées comme telles.

Groupant les propositions du mémoire conjoint de la CSN et de la FTQ sous dix chapitres, le mémoire de l'API préconise notamment:

La décision...

(Suite de la première page)

sion de la deuxième Conférence canadienne sur l'éducation, pour décider s'il devrait y avoir une troisième conférence et, dans l'affirmative, quelle forme elle devrait prendre.

Les membres du comité ont rapidement répondu oui à la première question; ils se sont même facilement entendus sur les trois buts que devraient poursuivre ces assises.

Mais lorsque s'est posée la question de la forme que devrait revêtir la conférence et de ses structures, le comité a été chargé de les préparer, les 76 représentants se sont heurtés à "un mur de béton": le problème financier. L'un des hauts dirigeants de la C.C.E., M. Max Swerdlow, a même laissé entendre que ce problème ne s'est pas résolu pour le moment.

Seulement deux membres ont présenté des résolutions visant à résoudre la question; toutes deux ont été écartées sans grande discussion. La première préconisait le recours au gouvernement fédéral; la seconde proposait de transformer la CCE en un organe de revendications.

Finalement, les membres ont unanimement décidé de reporter leur décision à une séance spéciale ultérieure. En attendant une résolution en ce sens, le secrétaire général de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Létourneau, a déclaré qu'il fallait attendre de connaître les résultats de la conférence qui vient de se terminer avant de prendre une décision définitive.

Il est certain que la proposition surprise du Dr Wilder Penfield a suscité un très grand débat. Les dirigeants de la CCE ont promis d'étudier sérieusement la solution Penfield. D'ici deux à six mois, ils convoqueront une assemblée spéciale du comité national et lui feront une proposition.

Le testament du cardinal de Gouveia

LOURENÇO MARQUES. — Par disposition testamentaire, le cardinal Théodore de Gouveia, archevêque de Lourenço Marques, en Mozambique, récemment décédé, a légué les deux tiers de ses biens en faveur des pauvres. Dans ce document, le cardinal défunt déclare notamment: "Je suis né pauvre, j'ai vécu pauvre, je veux mourir pauvre."

HUILE D'OLIVE VERGE PUGET

Pour accompagner du poisson froid, ou une salade rien ne vaut l'huile d'olive PUGET c'est un pur jus de fruit

Candidature libérale du M. P. Boulanger

QUÉBEC. — M. Prosper Boulanger, conseiller municipal et président de la Commission athlétique de Montréal, a annoncé hier qu'il sera candidat à la convention pour le choix d'un représentant officiel du parti libéral fédéral dans le comté de Mercier.

ON DEMANDE

En ce qui concerne l'organisation et l'administration de la commission: que la commission garde le même nom, demeure autonome et responsable au gouvernement; que soit étudiée la possibilité d'octroyer des subsides aux centrales syndicales pour leur permettre d'éduquer leurs membres sur leur attitude envers la sécurité; que soit créé un bureau de recherches et de statistiques;

En ce qui concerne la création de comités de sécurité dans les entreprises: que ces comités demeurent volontaires et ne deviennent pas obligatoires; que l'on cherche les moyens de stimuler économiquement la prévention des accidents; que l'on ne complique

Subsides...

(Suite de la première page)

la consommation serait donc de 14 cents ou de 12 cents, selon que le prix garanti au producteur serait de 64 ou de 62 cents.

Plusieurs conseillers du gouvernement estiment que, de cette façon — prix garanti moindre au producteur et subsidé au consommateur — le gouvernement parviendrait à mieux équilibrer production et consommation. On estime qu'en cotrait une somme additionnelle de 50 millions de dollars en "ristourne" au consommateur mais il en résulterait aussi une réduction sensible des frais d'entreposage des surplus. Ceux-ci, estime-t-on, seraient réduits au minimum et ne serviraient que de régulateurs des prix entre les périodes de surproduction et de sous-production.

Pour se débarrasser de certains surplus de beurre encombrants, le gouvernement, dans le passé, a eu recours à quelques expédients, comme la vente au rabais du beurre aux institutions de charité. Toutefois, à de nombreuses reprises, les ligues de consommateurs et d'autres corps publics ont demandé d'étendre aux masses populaires les bénéfices d'une telle politique. Les conseillers du gouvernement croient avoir trouvé la réponse à ce vœu par l'institution d'un subsidé à la consommation, coïncidant avec une minime réduction de la stimulation à la production.

Il s'agit là évidemment, à la veille d'une élection, d'une grosse décision à prendre. D'une part, la diminution du prix garanti peut mécontenter les producteurs laitiers, qui, présentement, laissent au gouvernement le soin et le souci de se débarrasser des surplus. D'autre part, l'institution d'un subsidé à la consommation peut se révéler difficile d'application et de surveillance et peut-être aussi ne pas apporter, à la consommation de beurre, l'impulsion que l'on souhaite.

De toute façon, d'ici au printemps, fin de l'année "laitière", le ministre de l'Agriculture devra opter pour le maintien de l'ancien système ou pour une innovation qui n'apparemment pas l'appui que le gouvernement espère obtenir.

PROFESSEURS DEMANDES

pour enseigner au Cours Secondaire

ECOLE CATHOLIQUE DE SCHEFFERVILLE, P.Q.

Qualifications: Brevet "A" de la Province de Québec, minimum deux ans d'expérience. Salaire: \$4,800, à \$9,200, d'après les qualifications et l'expérience.

Veuillez répondre donnant qualifications complètes et autres détails au

Secrétaire-trésorier, Municipalité Scolaire Catholique, C.P. 189, Schefferville, P.Q.

AGENT D'ASSURANCE VIE ET GENERALE

Nous sommes à la recherche d'agents d'assurance pour couvrir le territoire de l'île Jésus.

Ces agents pourront vendre à la fois l'assurance-vie et deviendront nos courtiers pour toutes les branches d'assurances-générales (automobile, incendie, responsabilité, risques divers).

Les candidats devront être âgés d'au moins 25 ans, l'expérience de la vente d'assurances n'est pas nécessaire.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec

M. Pierre Guilbeault - VI. 2-6431

Recette pour gagner du temps et des pas

Un parc public sera aménagé à Carillon

QUEBEC, (DNC). — Le président de l'Hydro-Québec, le ministre des richesses naturelles et le ministre de la chasse et des pêcheries annoncent conjointement la création d'un comité de trois membres chargé d'aménager un parc public à Carillon. Les trois membres du comité sont MM. Jean-Paul Gignac, commissaire à l'Hydro-Québec, Eric Goudeau, directeur adjoint de la planification aux richesses naturelles et Louis Lemieux, directeur du service d'aménagement de la faune au ministère de la chasse et des pêcheries.

Le ministre de la chasse et des pêcheries, M. Gérard D. Lévesque, voit dans ce vaste projet une excellente occasion d'organiser pour le public du Québec un vaste territoire de pêche et de chasse. On sait que la pêche se pratique déjà sur la rivière Outaouais de même que la chasse au canard. En appliquant des méthodes modernes d'aménagement, dit le ministre de la chasse et des pêcheries, il sera possible d'accroître grandement la valeur de la rivière Outaouais pour nos sports. De plus, le parc sera doté de terrains de campisme et de pique-nique, ce qui assurera un accès facile à la rivière de même que la possibilité d'y faire des séjours prolongés sous la tente ou autrement. Enfin, des places seront à la disposition des baigneurs et certains endroits seront aménagés en vue de la mise à l'eau et de l'abri des embarcations.

M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles, a insisté sur le fait que l'aménagement de ce parc permettra de répondre, en particulier, au désir qu'expriment depuis des années les habitants de la région de Montréal d'avoir libre accès à un parc public où l'on puisse se diriger en fin de semaine avec sa famille, prendre ses ébats et se reposer sagement en pleine nature. Le ministre des richesses naturelles a aussi fait remarquer qu'un tel aménagement se situe bien dans l'esprit de l'utilisation multiple des ressources au profit de l'homme, tel que recommandé par l'avant à la Conférence canadienne sur les ressources et notre avenir. Il rappelle également que l'aménagement de ce parc, à défaut de la restitution du fort Doliard des Ormeaux sur l'emplacement duquel les historiens n'ont pas apporté de précisions définitives, dotera les Québécois d'un site nouveau dont ils auront raison de s'enorgueillir.

Quant au président de l'Hydro-Québec, M. J.-C. Lessard, il a insisté sur la collaboration étroite que cet organisme désire assurer au gouvernement provincial, spécialement aux endroits où sont aménagés de nouveaux sites hydro-électriques.

M. Boissonnault met les grandes sociétés en garde: vous ne pouvez nier impunément le Canada français

L'industriel Bertrand Boissonnault a fait hier une intervention remarquée au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie de téléphone Bell du Canada. Les grandes entreprises industrielles de notre pays, a-t-il dit en sa qualité d'actionnaire, fassent bien de tenir un meilleur compte du problème ethnique du Canada.

M. Boissonnault estime que

les aspirations au séparatisme, de même que les velléités d'étatiser les entreprises d'utilité publique et les sociétés exploitant les ressources naturelles du pays témoignent, dans une large mesure, d'un sentiment de frustration chez le plus faible des deux groupes ethniques du pays.

Il appartient donc à ceux qui détiennent la puissance économique, a-t-il poursuivi,

de tenir compte davantage des aspirations légitimes des Canadiens français lorsque les possédants distribuent les richesses. Car les richesses sont notamment distribuées, a-t-il précisé, par l'exercice du pouvoir d'achat, autant à l'égard des services que l'on veut obtenir qu'à l'égard de la compétence des hommes que l'on sollicite et des marchandises que l'on achète.

Pour les gouvernements —

fédéral, provinciaux, municipaux et locaux — pour les entreprises d'utilité publique, pour les sociétés exploitant les ressources naturelles du pays, cette question est une question de justice. Et M. Boissonnault d'ajouter: Pour toutes les autres grandes entreprises, c'est une question de défense contre le séparatisme et certains autres "ismes".

Le problème, a dit M. Boissonnault, peut, en définitive,

s'annoncer comme suit: "Un déséquilibre de puissance économique (ou de richesses) entre deux groupes ethniques d'un pays crée un vide qu'on a tendance à combler. Si ce vide n'est pas comblé, il se comblera par des moyens ordinaires, il le sera par des moyens extraordinaires".

Cette loi, a conclu M. Boissonnault, ne saurait être ignorée impunément.

Les architectes paysagistes désirent leur propre école

L'Association canadienne des architectes paysagistes, division de l'est, réclame une école d'architecture paysagiste dans la province de Québec et autorise la présentation d'une requête en ce sens au gouvernement de la province de Québec par l'intermédiaire de la Commission royale d'enquête sur l'éducation.

M. Louis Perron, architecte paysagiste de Montréal, réclut pour un troisième mandat lors de la seconde assemblée annuelle de l'Association, tenue au château Laurier à Ottawa, en fin de semaine, a déclaré qu'une telle école s'impose plus que jamais.

M. Perron est d'avis qu'il devrait y avoir une meilleure intégration entre les trois disciplines professionnelles: architecture, architecture paysagiste, et urbanisme. L'Association prône la fondation d'une Ecole affiliée à l'Université de Montréal qui préparerait des spécialistes dans une science dont on ne peut plus réaliser l'importance aujourd'hui.

"Si une telle école était fondée à Montréal, avec l'intégration qu'elle suppose, nous serions ici à l'avant-garde du progrès. C'est pourquoi notre Association fera toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission Parent et du gouvernement provincial pour faire valoir l'importance d'une telle école."

Les délégués ont aussi étudié le projet mis de l'avant par la cité de Montréal de grouper les architectes paysagistes en syndicat ouvrier. Ils ont autorisé leur président, M. Perron, à écrire au ministre du travail, M. René Hamel, et au président du comité exécutif de la cité, M. Lucien Saulnier, pour protester contre cette proposition.

La résolution en ce sens explique que les architectes paysagistes, et les ingénieurs, sont des professionnels et qu'à ce titre, ils ne doivent pas être syndiqués.

L'élection des directeurs de l'Association a donné les résultats suivants: président, Louis Perron, Montréal; vice-président, Donald Graham, Ottawa; secrétaire-trésorier, Alfred De Vyneck, Montréal; conseillers du comité exécutif: Edward Holubowich, Ottawa; et Douglas Harper, Montréal.

Les membres ont été invités à prendre part à la conférence du Conseil canadien des recherches en urbanisme et régionalisme qui se tiendra à Ottawa, les 15, 16 et 17 mars prochains.

Au cours du congrès, les délégués ont souligné l'importance grandissante de l'architecture paysagiste dans notre vie moderne et dans la conception des développements urbains et suburbains.



Cette photographie de M. Louis Saint-Laurent fut prise au moment où il félicitait M. Jacques Beaudry, directeur de l'Orchestre symphonique de Montréal, lors du concert donné en l'honneur de M. Saint-Laurent à l'Auditorium Le Plateau où il obtint un éclatant succès. Ce concert a été présenté sous les auspices de la Chambre de commerce des jeunes de Hampstead-Outremont-Ville Mont-Royal-Westmount et commandité par la compagnie Peter Stuyvesant.

Les changements de zonage soumis à la Commission municipale de Québec

QUEBEC — (DNC) — Les changements de zonage à Montréal devront être soumis à la Commission municipale de Québec qui, nantie de pouvoirs quasi-judiciaires, aura la tâche de faire la part des choses lorsqu'il y aura opposition aux changements proposés.

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a accepté ce principe hier mais une question se pose. Quand exactement interviendra la Commission municipale? avat

ou après que le conseil municipal se sera prononcé sur les changements proposés par le comité exécutif?

Dans le bill de Montréal l'administration s'est donné le mandat d'adopter une nouvelle procédure soit adoptée en matière de réglementation du zonage. Selon la formule proposée tout changement au zonage aurait été d'abord soumis au conseil municipal pour étude en première lecture. Si le changement proposé eût été accepté, son adoption finale ne pouvait se réaliser qu'à une séance subséquente à être tenue trente jours après la première, ce qui aurait permis aux opposants de faire valoir leurs vues.

Le premier ministre, M. Jean Lesage après avoir fait remarquer qu'à Montréal les changements de zonage ne sont pas soumis à l'approbation des contribuables comme dans les autres municipalités de la province, a demandé si la ville ne pouvait pas trouver une formule par laquelle les changements proposés seraient soumis à la Commission municipale de Québec qui sera nantie de pouvoirs quasi-judiciaires.

M. Lesage a donné l'exemple de la régie des alcools qui reçoit les demandes de permis et les publie dans les journaux. S'il n'y a pas d'opposition les permis sont accordés, mais quand il y a opposition la Régie entend les opposants avant de prendre une décision.

Le président du comité exécutif M. Lucien Saulnier a dit que l'administration n'a pu

imaginer une telle formule parce qu'au moment de la préparation du bill on ne savait pas encore que la Commission municipale recevrait des pouvoirs quasi-judiciaires. "Aujourd'hui, dit-il, nous croyons que la formule proposée par le premier ministre sera plus efficace que ce que nous suggérons".

Il a donc été décidé qu'un nouveau texte sera rédigé. Toutefois la situation demeure confuse car on ne semble pas avoir compris exactement la portée des remarques du premier ministre.

Certains prétendent que ce dernier dit: le comité exécutif prépare un amendement au zonage existant; il en publie l'avis dans les journaux et transmet le projet à la Commission municipale. Celle-ci entend les opposants s'il y en a et rend jugement. D'autre part s'il n'y a pas d'opposition elle décide si le projet est acceptable et fait part de sa décision au conseil municipal qui doit agir en conséquence, soit approuver la décision de la Commission ou refuser de modifier le règlement de zonage.

La version selon les autres est celle-ci: le comité soumet les changements de zonage projetés au conseil qui les approuve ou les rejette. Si les changements sont approuvés ils sont publiés et un délai raisonnable est accordé à ceux qui voudraient y faire opposition. S'il y a opposition l'affaire est soumise au jugement de la Commission municipale. S'il n'y a pas d'opposition le règlement entre en vigueur à l'expiration du délai.

Il semble que cette deuxième formule serait préférée par l'administration municipale car elle protège en fait les droits et privilèges du conseil municipal. Autrement jugement serait porté par la Commission sur des décisions du comité exécutif sans que le conseil municipal ait été consulté.

A tout événement le débat reprendra la semaine prochaine sur cette question lorsque le nouveau texte de l'amendement aura été rédigé.

Taux élevé des investissements au pays en 1962

OTTAWA, (DNC). — Selon Dow Jones, les projets d'investissements immobiliers au Canada en 1962, de la part des industries et des gouvernements, atteindront \$8,800 millions, soit une augmentation de 5 pour cent sur ceux de 1961. Ce sera la plus forte augmentation enregistrée depuis 1956.

Un relevé effectué par le ministère du commerce, au milieu de l'année 1961, laissait voir que les dépenses en immobilisation, au Canada, s'élevaient, cette année-là, à \$8,340 millions. On s'attend donc qu'avec une hausse de 5 pour cent, les capitaux investis en 1962 se chiffrent par \$8,800 millions environ.

Montréal n'aura plus à préparer un programme d'immobilisations

QUEBEC, (DNC). — L'administration municipale de Montréal n'est plus tenue de préparer un programme d'immobilisations projeté sur vingt-cinq années et un programme de priorités de six ans.

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a décidé hier d'abroger les dispositions de la charte imposant ces deux obligations à l'administration.

Le comité exécutif avait demandé un délai d'un an pour le dépôt de ces deux programmes. M. Pierre Desmarais, président de la Ligue d'action civique a fait remarquer aux membres du comité que ces dispositions de la charte ne riment à rien puisqu'elles ont été édictées il y a quelques années, sous l'administration précédente et à la demande de celle-ci, mais que depuis chaque année on revient pour demander un délai.

C'est en effet en 1953 que l'administration Fournier-Saigac, après des pressions exercées par le comité des citoyens de Montréal, avait demandé aux législateurs de lui imposer l'obligation de préparer un programme de dépenses capitales de cinq années.

Toutefois, au début de 1960, année des élections, l'administration avait obtenu un délai pour le dépôt de ce programme reportant à cette responsabilité sur les épaules de l'administration subséquente.

Le maire actuel, M. Jean Drapeau a rappelé que l'an dernier son administration n'a pas voulu demander au gouvernement d'abroger ces dispositions de la charte parce qu'elle ne voulait pas être accusée de ne pas vouloir de programme de dépenses capitales.

Le président du comité exécutif a dit qu'il est bon qu'une administration dresse un programme mais qu'il n'est pas nécessaire qu'elle y soit forcée. "Cette habitude des programmes de dépenses capitales est bonne, dit-il, surtout si le contribuable y porte intérêt et dans un tel cas l'administration quelle qu'elle soit se sent obligée d'en dresser un."

Le comité a consenti à faire disparaître ces obligations de la charte mais un nouveau texte devra être rédigé pour tenir compte des règlements d'emprunts qui avaient été engagés dans le texte original de 1956.

Banquet offert à M. Jacques Flynn

Un grand dîner aura lieu samedi soir, au Château Frontenac à Québec, en l'honneur de M. Jacques Flynn, député de Québec-Sud aux Communes récemment nommé ministre des mines et relevés techniques dans le cabinet Diefenbaker.

Le premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker a accepté la présidence d'honneur du dîner.

Outre le premier ministre, les orateurs, à l'issue du dîner, seront M. Flynn, le Dr J.E. Bissone, député de Québec-Ouest et l'hon. Noël Dorion, secrétaire d'Etat.

Le dégagement du chenal continue

Les brise-glaces ont commencé leurs travaux de nettoyage hier dans le chenal du Saint-Laurent.

Le "N.M. MacLean" et le "Ernest Lapointe" ont ouvert une voie dans la glace jusqu'au port de Montréal. Avec l'aide du "Sauriel", ils élargissent maintenant le chenal et aident à faire descendre les glaces sur le lac Saint-Pierre à une quarantaine de milles en aval.

Les autorités ont annoncé que les brise-glaces reviendront ensuite pour ouvrir plusieurs bassins, les abords des quais et les voies d'accès à la voie maritime du Saint-Laurent.

Le premier océanique à arriver à Montréal cette année, le cargo danois "Helga Dan", doit établir un record; car on prévoit son arrivée le 14 mars.

Le "Helga Dan" se trouve maintenant au milieu de l'Atlantique.

Les conditions sont exceptionnellement favorables cette année parce que les piliers du nouveau pont Champlain retiennent les glaces et les empêchent de s'amonceler dans le port.



Pour ceux qui apprécient le bon goût par excellence

QUEEN ANNE
RARE
SCOTCH WHISKY

DISTRIBUÉ PAR: IMPORTATIONS DURAND L.TÉE.

Vient de paraître aux
EDITIONS DE L'HOMME



"Un volume qui vaut cent prédications!"

(R. P. Paul-Emile Vadeboncoeur, aumônier diocésain des Cercles Lacordaires.)

L'émouvante confession d'un ivrogne réhabilité.

En vente partout à \$1.00 ou à

L'AGENCE DE DISTRIBUTION POPULAIRE.

1130 est, rue LaGauchetière, Montréal.

(L.A. 3-1182)

ENEZ VOIR

L'homme l'autre bord du pont... vend moins cher!



Longueuil Automobiles

268, St-Charles Ouest, Longueuil
OR. 4-1571

librairie BURTON

DERNIERS JOURS DU NOUVEAU TOUS LES JOURS

grande vente à la section française

- de 30 à 50% de rabais sur livres neufs et d'occasion
- un choix considérable

librairie BURTON

1004, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal • Tél.: UN. 6-8771

LA BOUTIQUE DE SKI

Louis de Passillé Inc

SAINT-ADELE

Grande vente annuelle
DEBUTANT SAMEDI LE 10 MARS

CHOIX CONSIDERABLE

Tout réduit 35% à 50%



ÊTRE DIFFÉRENT
C'EST SE DISTINGUER!

Nous nous distinguons! Dans l'alignement des gins incolores, le gin Seagram avec sa teinte ambrée se distingue nettement. Pourquoi? Parce que Seagram vieillit le gin dans des fûts de chêne jusqu'au point le plus sec. C'est Dame Nature qui ajoute ce soupçon de teinte ambrée. On s'étonne, bien sûr, mais le gin Seagram ne craint pas la comparaison. Essayez le gin Seagram... il est différent parce qu'il est plus sec.

Le Gin Seagram

DANS UN MARTINI-MASTER

Tous les autres gins pâlissent à la comparaison

Jos. E. Seagram & Sons Ltd., Waterloo, Ont.

EDITORIAL

Plus d'un milliard pour le Québec

Le budget provincial dépasse le milliard de dollars. L'Etat provincial a entrepris d'accomplir une oeuvre d'envergure dans le secteur de l'éducation et de la santé publique. Ceci entraîne cela. A eux seuls, les ministères de la jeunesse et de la santé enregistrent des augmentations de \$95 millions.

Au stade actuel, on ne saurait discuter le détail de ces dépenses. Il faut regarder leur ensemble et leur répartition. Nous attendons beaucoup de l'Etat provincial. Nous voulons qu'il assume les tâches qui lui sont propres. Nous ferions preuve d'inconséquence si nous refusions de solder la note. Un Etat qui intervient coûte plus cher qu'un Etat qui s'abstient; on s'en excuse de souligner cette évidence, mais il se trouve encore des gens qui en pratique la refusent.

Plusieurs disent que "l'éducation gratuite", ça coûte cher. S'imaginent-ils que désormais l'entrepreneur en construction ferait des cadeaux aux commissions scolaires, ou que les instituteurs offriraient gratuitement leurs services? Gratuité de l'éducation, l'expression s'applique au consommateur: elle signifie qu'on n'aura pas à déboursier de l'argent pour inscrire ses enfants à l'école secondaire. En d'autres termes, certains secteurs de l'éducation — et, selon les projets du gouvernement, un jour l'éducation dans sa totalité — échappent aux lois du commerce. C'est la collectivité qui, peu à peu, prend en charge l'enseignement. Elle en paie le coût. L'étudiant s'inscrit, et un jour il poursuivra ses études aussi loin que le lui permettront ses dons personnels et ses ambitions. Les frais scolaires cesseront d'être un obstacle. L'éducation appartiendra à la nation, non à des classes sociales ou à ceux qui soutiennent des générosités personnelles.

Nous vivons une étape de cette réforme, qui d'ailleurs en suppose d'autres: \$63 millions. Il faudrait en dire autant de l'assurance-hospitalisation (accroissement des dépenses de \$35 millions).

Bien entendu, des mesures de cette ampleur ne sont pas réalisables facilement. Elles soulèvent des problèmes d'ordre pratique. Elles dérangent des situations acquises. Mais en gros, nous les estimons nécessaires, et nous regardons comme un enfantillage la réaction de ceux que révolte l'ampleur des sommes ainsi engagées.

On nous a donné l'habitude de voir petit. Grâce à Dieu l'Etat du Québec manifeste aujourd'hui des ambitions plus larges. Le gouvernement n'en a jusqu'ici réalisé qu'une assez mince partie, et déjà se pose le problème des ressources fiscales.

Le système métrique

D'une façon assez inattendue, le système métrique a presque pris la vedette au congrès canadien de l'éducation. Un savant du Conseil national des recherches, le Docteur J.T. Henderson, s'en est fait le protagoniste. Il a souligné le fait que la Grande-Bretagne, dans la perspective de son entrée au Marché commun, songe à l'adopter. Viendra un moment où un tout petit groupe de pays restera attaché à un système de poids et mesures archaïque. Il faut faire vite sous peine de subir des ennuis sérieux sur les marchés internationaux.

L'adoption du système métrique se heurte à des difficultés sérieuses. La mesure courante pour les poids et mesures, c'est le système impérial. Elle obligerait à changer la graduation des balances, la pointure des vêtements, les mesures de longueur et de superficie, le volume des contenants, le calibre des armes à feu, etc. Ces transformations ne se feraient pas d'un seul coup. Le changement pourrait se faire graduellement. C'est surtout dans les magasins, dans les usines et sur les fermes que la transformation serait sensible. Il faudrait plusieurs années avant d'habituer la population d'un certain âge à calculer en kilos, en litres et en hectares. Même en France, où le système métrique date de la Révolution française, certaines gens continuent à s'exprimer en mesures anciennes.

Mais pour les écoliers, ce serait un changement heureux. Le système métrique, tout artificiel qu'il est, est logique et facile d'application. Il permet de passer rapidement des longueurs aux surfaces et aux cubes, des volumes aux poids, des poids aux prix.

Un industriel canadien a insisté sur l'urgence de la réforme. Plus nous attendrons, dit-il, plus le changement sera coûteux.

Il est remarquable qu'aucun délégué présent n'ait soulevé la moindre objection. Les personnes qui ont participé à la discussion se sont toutes déclarées favorables au projet au point de demander la formation d'un comité pour en continuer l'étude.

On s'attendait que la Chambre des Communes n'entende guère parler de cette réforme fondamentale. Si j'étais député à la Chambre des Communes, j'essaierais d'y attacher mon nom. Après tout, on a la notoriété qu'on peut.

Que les réalisations demeurent modestes, on s'en rend compte en examinant un seul poste: celui du ministère des Affaires culturelles. En 1961-62, son budget s'établissait à \$3.1 millions. Il s'accroît cette année d'un demi-million: c'est peu au regard des intentions manifestées par le gouvernement quand ce ministère fut fondé. Les relations extérieures, l'aide aux minorités, un office de la langue française, un conseil provincial des arts, sans compter un conservatoire: si l'on veut qu'il s'agisse d'oeuvres réelles et fécondes, et non pas seulement de gestes symboliques, il faudra que le ministère des affaires culturelles obtienne un jour de bien autres moyens financiers.

Il est sans doute sage de laisser le ministère s'organiser avant de lui confier des tâches considérables. C'est et ce doit être une étape. Quand les affaires culturelles s'engageront dans la voie des réalisations, il faudra bien établir son budget selon des barèmes plus généraux.

On s'apercevra que les Etats provinciaux, en particulier "l'Etat national" du Canada français, ont des responsabilités beaucoup plus vastes que leurs ressources actuelles. Si le gouvernement provincial n'opère pas alors un repli, il lui faudra mener contre le centralisme outaouais une lutte aussi résolue que celle de l'après-guerre.

C'est une perspective qui doit déjà s'ouvrir aux yeux des Québécois lucides. Il ne s'agira pas tant de se battre pour empêcher le gouvernement central de s'installer dans des domaines qui regardent des provinces: on devra réclamer des sources de taxation, de manière à retrouver les outils d'une saine politique provinciale.

L'autonomie, alors, n'a signifiera plus de dire NON à Ottawa, mais d'obtenir les moyens de rendre l'éducation meilleure et plus accessible, d'organiser un fonctionnarisme plus compétent et plus nombreux, de multiplier les initiatives d'ordre culturel et les entreprises d'ordre économique. Ce sera un signe de croissance et de vitalité.

Je parle de lutte, car on imagine mal que le gouvernement central abandonne volontiers des ressources dont il estime avoir besoin. Il n'est pas dit, non plus, que nous trouverons des alliés très chaleureux dans les autres provinces: c'est alors que l'idée de "refaire la Confédération" deviendra plus concrète.

Ces jours s'en viennent. M. Jean Lesage les a annoncés une fois de plus. Si le reste du Canada refusait de reconnaître les nouvelles données du problème, c'est peut-être alors que le séparatisme prendrait une signification précise.

André LAURENDEAU

BLOCS NOTES

la province du Manitoba va rétablir le double système d'écoles qui existait au moment de l'entrée de cette province dans la Confédération. Mais le fanatisme d'il y a deux générations est un phénomène du passé. A l'exception de quelques originaux, il n'y a plus personne au Canada anglais pour faire appel aux plus bas préjugés contre les Canadiens français et les catholiques. Le fait d'admettre que nous sommes différents et de reconnaître que nous ne sommes pas égaux à fait des citoyens à part égale est un pas immense de franchi.

Ce sentiment de bienveillance ou de justice, appelons-le comme on voudra, finira par pénétrer la masse et par se traduire dans des mesures concrètes.

L'unité canadienne ne joue probablement pas sa dernière carte, mais elle passe par une période difficile. Ou bien elle recevra une solution raisonnable par l'acceptation de concessions à la minorité française, ou bien elle sera soumise à rude épreuve par la génération qui monte.

Une date importante: 15 avril

La campagne de la Fraternité française s'ouvrira cette année le 15 avril. Elle a reçu le patronage des personnes les plus hautement placées au Canada français, notamment le premier ministre du Nouveau Brunswick et le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Elle recueille, bon an mal an, pas loin de \$100.000. — somme ridicule — qui sert à porter secours à des institutions et à des oeuvres de culture française dans le reste du Canada et en Nouvelle-Angleterre.

Le 15 avril est une date qu'il faut inscrire à son calendrier afin d'être prêt à l'insérer d'une façon plus pratique dans son carnet de chèques.

GERARD FILION



Quand l'OAS frappe sa monnaie...

lettres au DEVOIR

Hypothèses

Monsieur le rédacteur,

Il faut battre le fer quand il est chaud, dit-on. En effet le journal "LE DEVOIR" auquel on peut se fier rapporte une déclaration de M. André Raynaud sur l'indépendance du Québec. A vrai dire cette déclaration doit paraître qu'on attend beaucoup plus que cela d'un économiste, oiseau rare du Québec. Cette prise de position ne semble pas sérieuse, loin de là. Monsieur Raynaud s'est plutôt servi du prestige qui lui vaut sa fonction d'économiste pour essayer de faire avaler des choses qu'il ne croit sûrement pas lui-même. En somme, Monsieur Raynaud, avez-vous vraiment considéré la question de l'indépendance du Québec? On peut en douter.

Vous dites: "Les séparatistes devraient plutôt proposer des amendements précis à la constitution sur la base de l'essence du régime actuel et qui puissent faire l'objet de négociations entre gouvernements, et proposer une politique positive qui puisse être mise en application par le gouvernement de la province de Québec, notamment dans le domaine fiscal." Quel propos? Il aurait mieux valu le dire. Peut-être que cela demandait trop de réflexion. Monsieur Raynaud aurait-il oublié les conférences fédérales-provinciales au sujet du domaine fiscal? Qu'il demande donc à Monsieur Lesage ou à toute autre personne qui a suivi les batailles de ses prédécesseurs. Eux, ils s'en souviennent.

Vous constatez que le niveau de vie est inférieur au Québec et que cette situation qui se perpétue sans changement appréciable depuis 1850, "réveille d'un arrangement politique qui est incontestablement plus avantageux que tout ce que nous pouvons imaginer dans le domaine du possible". Que Monsieur Raynaud donne des exemples de nations qui ont choisi cet "arrangement incontestablement avantageux". Si cet arrangement est vraiment le plus avantageux ce n'est sûrement pas en faveur de la collectivité canadienne-française, puisque Monsieur Raynaud avoue candidement que notre niveau de vie est de beaucoup inférieur à celui de la province voisine et depuis plus d'un siècle. Et le Québec que l'on dit si riche? Ou est la force?

Quant à la possibilité pour ce niveau de vie de devenir

l'Ontario, c'est plus facile à dire qu'à faire. C'est plus facile à faire gobe par les gens pour qui le confort matériel est la seule chose qui compte. Et, d'ailleurs, quel économiste, il y a cinq ans aurait pu prévoir la formation du Marché commun?

"L'indépendance du Québec, par définition, créerait des obstacles à l'échange des produits et des capitaux." Serait-ce que pour vous l'indépendance signifiait autarcie? Vous connaissez mal la thèse des mouvements indépendantistes. Alors, faites moins de déclarations et renseignez-vous donc un peu plus. De plus, quel pays indépendant n'échange pas de produits avec d'autres aujourd'hui? Je vous pose la question, Monsieur Raynaud.

On rapporte que "l'économiste soutient qu'aux yeux des Etats-Unis l'indépendance aurait l'apparence d'une seconde révolution cubaine". Dites-moi, Monsieur Raynaud, quelle différence il y a pour un Américain entre investir dans un Canada indépendant et investir dans un Québec indépendant? "Aux yeux de l'Angleterre, ce serait un territoire à conquérir de nouveau". Décidément, vous êtes plusieurs siècles en retard. Vous voulez vous payer notre tête ou encore, on ne sait jamais, élaborer la doctrine d'un colonialisme nouveau. "Le bloc anglophone ne restera pas passif". C'est donc qu'il est vraiment intéressé à nous dominer, à nous garder en tutelle, et à tenir notre niveau de vie dans la "cave". Raison de plus pour vouloir se libérer et se sortir de ce sous-bassement insalubre et malsain.

D'autre part, il n'est pas question de substituer du capital étranger, ni de "remplacer les entrepreneurs étrangers chez nous par les nôtres", mais plutôt d'empêcher ces entrepreneurs de faire la pluie et le beau temps chez nous, et même d'y imposer leur langue. Nommez-moi, Monsieur Raynaud un pays qui ne peut avoir de capitaux étrangers chez lui parce qu'il est souverain.

"L'indépendance du Québec ne chasse pas les Anglo-Saxons du continent". D'ajouter le contraire? Qui a prétendu le contraire? Il faut manquer d'arguments sérieux pour sortir des choses pareilles. Par

lons aussi de votre "contabilité douteuse": vous dites: "La Laurentide devra avoir son armée". Devrait-elle avoir ses "Bomarc", Monsieur Raynaud? Serait-il nécessaire d'avoir des effectifs militaires équivalents à plus du tiers de l'armée canadienne? "Elle devra avoir ses ambassades". Qui, mais elle paiera seulement une fois pour ce service. Actuellement, on paie pour les ambassades canadiennes et il faut ouvrir une Maison du Québec à Paris, on parle d'une autre à Londres, d'un représentant en Italie. C'est la plus belle preuve de l'inutilité pour le Québec de payer pour des organismes qui ne le représentent pas.

De plus, "elle devra avoir ses services secrets". Pour espionner les Russes ou les Canadiens? Devrait-elle avoir son navigateur de l'espace? "Elle devra avoir sa Capitale", ça se passe de commentaires. "Elle devra avoir ses chemins de fer, ses lignes aériennes, ses douaniers." Encore là, ces services seront nécessaires dans une proportion de moins du tiers de ceux du Canada actuel. C'est donc dire qu'il ne nous en coûtera pas plus cher qu'actuellement pour des services qui nous serviront au moins. On ne dit pas que le Canada ne doive pas se payer de tels services très coûteux parce que les Etats-Unis en ont.

Et, Monsieur Raynaud de terminer sur une note de grandeur: un plan à long terme de développement économique qui lui apparait "plus urgent que la représentation des nôtres dans le fonctionnarisme fédéral". Bien, mais pour qui ce plan, conçu et appliqué par qui ce plan? Toujours par les autres. Quel esprit de soumission.

Les citoyens du Québec attendent plus, Monsieur Raynaud, d'un homme de votre classe. Je vous parais sûrement insolent, mais il est du devoir du citoyen sincère de demander des solutions non seulement ébauchées, mais étudiées avec circonspection avant d'affronter le public, puisque c'est la même chose que vous demandez à vos élèves avant d'affronter un examen. Soyez pour, soyez contre l'indépendance, mais prouvez solidement vos avancées et ainsi tout le monde sera satisfait.

B. VALLEE

Signification de l'envol de Glenn

Les guerres qui furent et qui seront, car elle ne finira que quand elle commencera, c'est notre histoire qui finira. Oubliions, oubliions!

Jamais la mort ne fut plus présente à une génération d'hommes et jamais une génération d'hommes ne l'a autant oubliée. Sait-on seul pourrait comprendre cet étrange paradoxe.

Les plus spirituels d'entre nous trouvent leur sécurité dans le néant séducteur des espaces infinis, les autres dans cet hideux ersatz de l'espérance que peut constituer une avance sur les Russes.

"Le monde libre peut enfin respirer", s'écriait-on de toutes parts. Jusqu'à quelle basse-esse sommes-nous donc descendus pour appeler libre un monde qui ne respire que quand il trouve une sécurité? Sur quel autel avons-nous immolé notre grandeur?

Ce monde que nous disons libre est un monde asservi; nous qui nous disons libres, nous ne sommes que des esclaves. Allons-nous le comprendre avant qu'il ne soit trop tard? Nous sommes esclaves et nous le sommes plus que toutes les anciennes races d'esclaves ne l'ont été, infiniment plus, parce que, possédant la terre et les espaces infinis, nous sommes en mesure de trouver toutes les sécurités éphémères et illusives que notre nature déchu nous invite à rechercher.

L'homme n'a jamais eu d'autres prisons que ses richesses et que ses inventions. Et nous en sommes rendus à inventer le suicide universel pour sauver nos richesses, à ne respirer que devant de nouvelles inventions. L'homme n'a jamais eu d'autres prisons que la sécurité qu'il peut trouver sur la terre. Et nous sommes

irrémodérablement installés dans cette sécurité.

Je me tais et je laisse parler le prophète qui m'a silencieusement inspiré. Je laisse parler Bernanos. Il disait: "La liberté ne se contente plus d'être aimée, elle veut être sauvée, elle exige son salut... L'homme se fait abaissé à un tel point qu'il faut lui redonner le désir d'être libre, d'être heureux".

Ces paroles sont cent fois plus nécessaires aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1945 et elles sont cent fois moins écoulées.

(Je citais de mémoire le Message à la Jeunesse Brésilienne.)

Jacques DUFRESNE, Québec.

N.D.L.R.: Nos correspondants ont l'entière responsabilité tant des idées qu'ils expriment que de leur vocabulaire et de leur style.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fondateur: Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Rédacteur en chef: André Laurendeau
Secrétaire de la rédaction: Michel Roy
Directeur: Gérard Filion
Trésorier: Arthur Lefebvre
Rédacteur en chef adjoint: Paul Sauvé
Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal

"Le Devoir" est imprimé au no 424, rue Notre-Dame, à Montréal par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui est l'éditeur. Le Canadian Press est l'unique autorisée à publier dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives de "Le Devoir" sont réservés.
Tarif des abonnements: Edition quotidienne (un an): \$12.00; Edition hebdomadaire (un an): \$3.00; Edition du samedi, service par abonnement (un an): \$5.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

L'enseignement et le Québec

Depuis quelques mois, les propos sur l'enseignement foisonnent dans nos journaux. Les mesures plus ou moins radicales sur l'enseignement religieux et l'école neutre accessible à tous, entre autres réclamations, mettent notre province en face d'une question, inconnue jusqu'à ce jour: pour mieux éclairer nos familles catholiques, ne serait-il pas opportun de leur expliquer le rôle de l'Eglise et l'attitude du catholique sur l'enseignement religieux?

L'Eglise a reçu du Christ, son fondateur, un ordre: une mission précise: c'est l'enseignement religieux. Voilà pourquoi elle y attache une si grande importance: car, sans enseignement religieux, il est impossible de préparer les âmes à la réception des sacrements et de les conduire au salut éternel. Ce souci primordial pour l'enseignement religieux apparaît dans la législation officielle, dont voici quelques extraits:

- 1.- L'enseignement religieux doit être donné aux élèves de toutes les écoles élémentaires, secondaires et supérieures.
- 2.- L'Eglise a le droit d'élever des écoles élémentaires, secondaires et supérieures.
- 3.- L'enseignement religieux dans toutes les écoles doit être soumis à l'autorité et à la surveillance de l'Eglise, même les maîtres qui enseignent la religion et les livres qui traitent de la religion demeurent sous son approbation. (1)

Ce droit d'origine divine et, comme tel, il n'émane d'aucun pouvoir temporel ni d'aucun gouvernement humain; il n'est pas non plus une concession ou une tolérance de la part des hommes.

Par des hommes. Quant à l'efficacité de cet enseignement religieux, c'est une tout autre question. Il ne faut jamais oublier que l'enseignement de l'Eglise, même si il est divin, est communiqué par des hommes et est reçu par des hommes.

L'Eglise n'est pas parfaite dans les maîtres qui diffusent son enseignement. Tous les professeurs de l'enseignement religieux, qu'ils soient prêtres, religieux ou laïcs, échappent pas à la faiblesse humaine et portent l'empreinte des circonstances historiques, de leur éducation familiale et de leur milieu social.

Ceci est vrai pour tous les pays, même pour la province de Québec. Dépasser les lacunes de notre enseignement religieux pour y apporter des remèdes et favoriser une sincère et féconde collaboration entre prêtres et laïcs, c'est très louable et absolument nécessaire à notre époque; mais de là à supprimer l'enseignement religieux et à établir des écoles neutres, ce n'est pas la même chose. Les besoins et les désirs de la majeure partie de notre population, c'est préparer la mort du catholicisme à petit feu. Soigne-t-on un malade pour le guérir ou le tuer?

Plusieurs prétendent que notre enseignement religieux n'a pas produit tous les fruits que nous attendions; c'est exact. Mais la faute n'est pas imputable à un seul ou à une seule catégorie de gens. Dans une société, nous sommes tous solidaires les uns des autres; personne ne peut calculer tous les facteurs et peser toutes les influences, qui jouent dans un domaine aussi complexe que l'enseignement et l'éducation. Supprimerons-nous les français dans nos écoles, sous prétexte qu'il est mal parlé et mal écrit?

Ceux qui révoquent l'enseignement religieux, tels les enfants et les adultes, ne tirent pas toujours tout le profit des instructions de leurs maîtres et de leurs éducateurs. Car il n'y a pas d'élèves parfaits, pas plus qu'il n'y a de maîtres et de parents parfaits. Il serait peut-être gênant de faire subir aux parents un test d'intelligence ou un examen sur l'art délicat d'éduquer la jeunesse; pour être logique jusqu'au bout, la vie collégiale serait à conseiller à plusieurs. Pourtant les imperfections des parents ne diminuent pas la dignité et la valeur

de la famille; de même les imperfections des maîtres, des prêtres et des religieux ne diminuent pas la nécessité de l'enseignement religieux ni le rôle du clergé et des communautés religieuses.

Les apôtres n'ont-ils pas reçu la meilleure éducation et l'enseignement religieux n'est-il pas le cœur de leur vie? Eux aussi ils n'étaient pas sans défauts et le Christ les a aimés, malgré leur lenteur à comprendre et leur peu de foi. Je dirais davantage, le Christ les a aimés parce qu'ils étaient faibles et inconstants. Il les a tellement compris eux et leurs successeurs, qu'il leur a promis une assistance infaillible jusqu'à la fin du monde.

Une nouvelle adaptation

Et dans notre province de Québec, essayer de comprendre notre peuple, l'éclairer, l'élever, corriger ses défauts avec un tact rempli de justice, de charité, de patience et d'encouragement, se révèle comme l'optique idéale vers laquelle doivent converger toutes les revendications en matière d'enseignement et d'éducation. Dans le passé, nos catholiques ont manqué d'audace et de fierté, souvent la timidité et la conquête ont entravé leur action: ils ne sont pas totalement responsables. Habitués à vivre dans des milieux exclusivement catholiques, ils n'ont pas éprouvé le besoin d'être des défenseurs et des apôtres de leur religion. Aujourd'hui la situation est changée et une nouvelle adaptation réussira, à une double condition: oublier les déficiences du passé et envisager les problèmes actuels avec clarté et courage.

Avec ceux qui ne partagent pas notre croyance et les progrès modernes fournissent à nos catholiques une excellente occasion de garder leurs principes chrétiens, sans offenser personne ni blesser la conscience de chacun.

Les conditions actuelles au Québec, susciteront, j'espère, un renouveau chrétien à base de justice et de bonne entente entre les catholiques et les autres. Le respect mutuel et la tolérance réciproque engendrent dans une même obligation et les mêmes devoirs. Plus de respect pour le maintien de la paix et de l'épanouissement des valeurs spirituelles, et culturelles de tous les groupes.

Déjà on peut constater un désir efficace de mieux connaître sa religion chez notre peuple. Les éducateurs, professeurs, laïcs, religieux suivent des cours de religion pour se perfectionner dans leur enseignement religieux. Les manuels de catéchisme sont revus et des nouveaux sont mis à la disposition du personnel enseignant. C'est très encourageant et je félicite tous ceux qui travaillent au grand jour comme dans l'obscurité à répandre la lumière d'un enseignement religieux plus aéré et mieux adapté à la mentalité de notre cher peuple du Québec.

Plusieurs de nos laïcs souhaitent avec ardeur des responsabilités dans l'Eglise; alors l'occasion est des plus favorables. Travailler à l'éducation chrétienne et à l'instruction religieuse de notre jeunesse et de notre peuple, c'est l'oeuvre des oeuvres, l'art des arts; il n'y a pas de tâche plus urgente, pas de service plus utile à la société et à l'Eglise et quelle récompense au ciel: "Ceux qui en auront introduit plusieurs dans les voies de la justice, lui ont comme les étoiles, d'un état perpétuel." Daniel.

Julius-Henri Huot, prêtre, Foyer St-Henri Inc., Montréal.

(1) Code de droit canonique; articles 1373, 1375 et 1381.

L'actualité Les "gens bien"

Nous allons dans le nord, ma chère. Viens-tu dans le nord? On s'en va dans le nord, on se r'cra dans le nord, etc. Quand on est "des gens bien", on va "dans le nord". Tous les "gens bien" de Montréal vont "dans le nord". Vous ne savez pas?

Nos "gens bien" sont comme une brigade mobile. Leur quotient intellectuel étant — à quelques exceptions près — non pas faible mais inexistant, on met facilement en branle la petite troupe. On peut, à un moment d'avis, la diriger vers un bateau, vers la salle paroissiale, vers les salons d'un grand hôtel, vers le sud, vers le nord. Il suffit de laisser savoir que madame Unetelle y

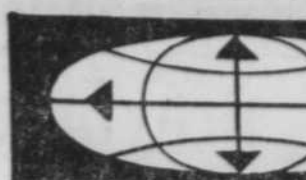
sera et la mobilisation s'effectue. Les salons de haute-couture s'affairent, les maris déboursent, vivent, obéissent à la consigne.

On voit ça souvent. On l'a vu l'autre jour. Un publiciste doué, et qui devait connaître son monde, a déniché un marquis de Montcalm (le nom me laisse froid), un général Wolfe, et un Pâtissier qui a fait un bateau en forme de Plaines d'Abraham. Puis il a alerté la brigade. Immédiatement, les hommes se sont habillés, les femmes se sont déshabillées, et on s'est dirigé vers un hôtel "du nord" à la grande joie de l'abergiste. On a enjambé des bancs de neige, on s'est même, dit la chronique, lancé des balles de neige. Puis on est redevenu sérieux, multipliant sourires, courbettes, baisers mains et pieds, disant et méditant sur le compte de la voisine. Pour finir, on s'est fait photographier (pour le journal, bien entendu) exécutant la danse des tordus... Que d'élégance! Jean-Jacques Le François

La Bible vous parle

Les justes vivent éternellement; leur récompense est aux mains du Seigneur, c'est le Très-Haut qui d'eux prend souci. (Sag 3, 15)

(Texte choisi par la Société catholique de la Bible)



AUX QUATRE COINS DU MONDE

DESARMEMENT : Adenauer se montre pessimiste quant aux résultats de la conférence de Genève

BONN. — Le chancelier Adenauer s'est montré extrêmement pessimiste au sujet de la prochaine conférence de Genève sur le désarmement, au cours d'une réunion du comité directeur du parti démocrate-chrétien, mercredi soir. Le chef du gouvernement a déclaré que "la situation internationale n'a jamais été aussi menaçante que présentement" (depuis la dernière guerre mondiale) et que conséquemment les chances sont fort minces du moindre accord sur le désarmement. Il a aussi exprimé le regret de l'absence de la France lors de la conférence de Genève: Bonn comptait en effet que Paris défendrait la thèse commune aux deux capitales, savoir qu'un règlement acceptable doit s'étendre "de l'Atlantique à l'Oural" et que la création de zones de désarmement en Europe centrale simplifierait un marché de dupes, une entreprise qui favoriserait exclusivement le bloc communiste. Les observateurs croient, d'autre part, que Bonn est fort inquiet des tendances de Londres à "l'apaisement systématique".

REPUBLIQUE DOMINICAINE : le départ de l'ancien président Balaguer relance l'agitation

SAINT-DOMINGUE. — La nouvelle du départ en exil de l'ancien président Joaquín Balaguer et de l'ancien chef d'état-major, le général Echavarría, a provoqué de violentes manifestations, hier, dans la capitale de la République dominicaine. Une importante partie de l'opinion souhaitait que les deux hommes subissent leur procès: le gouvernement les a autorisés à quitter le pays et tous deux ont d'abord gagné Porto-Rico. Des milliers de citoyens ont participé à une manifestation de protestation qui a tourné à l'émeute: des magasins ont été saccagés et des voitures incendiées. Les manifestants ont aussi lancé des pierres contre le siège du consulat général des Etats-Unis et ont brûlé des voitures appartenant à des Américains.

RHODÉSIE : AVANT LE CHOC DÉCISIF AVEC LONDRES

Welensky ordonne une nouvelle élection afin d'avoir un mandat clair "pour sauver la fédération"

SALISBURY. — Sir Roy Welensky a annoncé hier qu'il va dissoudre prochainement le parlement fédéral et va ordonner une nouvelle élection générale. Le premier ministre de la fédération des Rhodésies et du Nyassaland a précisé qu'il demandera à l'électorat (formé en grande majorité de Blancs) de lui donner un mandat précis pour "défendre la fédération et faire échec à tous ceux qui cherchent à la faire éclater".

On sait que la fédération traverse une grave crise cependant que ses rapports avec la Grande-Bretagne sont extrêmement tendus. Sous les pressions des partis nationalistes africains, le gouvernement de Londres a déjà accordé l'an dernier au Nyassaland une constitution permettant aux Noirs d'avoir la majorité des sièges à l'Assemblée législative (ce qui s'est fait dès l'an dernier) et vient d'accorder à la Rhodésie du nord, une constitution permettant également aux Noirs d'enlever la majorité des sièges. Or, le nouveau gouvernement du Nyassaland, dirigé par le nationaliste Banda, a annoncé son intention de retirer le territoire de la fédération.

Le plan de Welensky. Si les nationalistes noirs dirigés par Kaunda prennent le pouvoir en Rhodésie du nord, ils voudront également que leur territoire fasse sécession étant donné que la fédération est aux mains des Blancs. La présente constitution fédérale ne permet pas la sécession d'un des territoires. Mais le gouvernement britannique prépare également une nouvelle constitution pour la fédération créée en 1953: une des clauses actuellement à l'étude autoriserait chacun des territoires fédérés à faire sécession après une "période d'essai" de cinq ans de la nouvelle constitution.

Dans ces conditions, il est certain et que le Nyassaland et la Rhodésie du nord seraient dirigés par des nationalistes et que ces deux territoires feraient sécession laissant la Rhodésie du sud isolée. Sir Roy Welensky est résolu à empêcher cela: c'est pourquoi il désire obtenir un vote de confiance élargissant de l'électorat. Il tentera ensuite de faire accepter par Londres la pérennité de la fédération puis de faire octroyer à celle-ci l'indépendance au sein du Commonwealth.

BRÉSIL : LE PAYS VA CONNAÎTRE DES HEURES DÉCISIVES

Accueil triomphal à l'ancien président Quadros qui annonce une nouvelle action politique

SANTOS. — Comme il était à prévoir, Janio Quadros, ancien président de la République, a reçu un accueil triomphal lorsqu'il est revenu au Brésil mercredi. Plus de 15.000 personnes ont acclamé avec frénésie l'ancien chef de l'Etat qui a débarqué dans le port de Santos d'un paquebot hollandais. Après sa démission soudaine en août dernier, Quadros avait entrepris un long voyage de repos et d'information en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

A la foule qui scandait son nom inégalement, Quadros a déclaré qu'il revenait plus attaché que jamais à ses idées et qu'il entendait conduire le peuple du Brésil vers une indépendance réelle dans la justice et la dignité. Par ces paroles, Quadros a semblé confirmer les rumeurs voulant qu'il lance prochainement une grande offensive politique en vue de reprendre le pouvoir.

GRANDE-BRETAGNE :

Réduction du taux d'escompte

LONDRES. — Le gouvernement britannique a réduit hier le taux d'escompte bancaire dans un geste qui a évidemment pour but d'accroître la production industrielle et la croissance économique en général. La Banque d'Angleterre a en effet ramené de 6 à 5 1/2 % le taux d'escompte: c'est la troisième réduction en un an; au milieu de l'année 1961, le taux avait atteint le pourcentage record de 7 %.

Ce taux d'escompte représente le pourcentage d'intérêt exigé par la Banque d'Angleterre sur les prêts qu'elle accorde aux autres banques et que celles-ci reflètent à leur tour dans leur propre taux d'intérêt: ainsi un taux d'escompte élevé en décourageant les emprunteurs éventuels ralentit le rythme de l'activité économique, ce qui est souhaitable lorsqu'il y a une menace d'inflation. Par contre, l'abaissement du taux de l'escompte incite les entrepreneurs à emprunter pour créer de nouvelles entreprises ou donner suite à divers projets. Il est probable qu'une nouvelle réduction interviendra dans quelques mois.

cains: la rumeur veut en effet que le Conseil d'Etat (gouvernement provisoire) ait autorisé le départ de l'ancien président et de l'ancien chef d'état-major sous les conseils insistants de Washington. La plupart des établissements commerciaux et des écoles ont été fermés hier dans la capitale.

ALGERIE : l'armée française a perdu 17.250 hommes depuis le début des hostilités

PARIS. — Le ministère des armées a annoncé hier que depuis le début des hostilités en Algérie, à l'automne 1954, 17.250 soldats français ont été tués, et que 200 autres sont portés disparus. Le ministère ajoute que 141.000 rebelles ont été tués pendant la même période. Un tiers environ des morts français ont péri dans des accidents ou à la suite de causes autres que les hostilités. Les forces armées ont eu à déplorer 51.800 blessés. Dans les deux cas, les statistiques concernent aussi bien les effectifs musulmans que les effectifs proprement français de l'armée française. Le ministère n'a pas donné de chiffres concernant les pertes civiles: on estime généralement que près de 100.000 civils, Européens et Musulmans, ont été victimes du terrorisme, par le fait du FLN jusqu'à la fin de 1961, par le fait également de l'OAS depuis cette date. Enfin, le ministère des armées précise que près de 1.000.000 de conscrits ont été amenés à servir en Algérie pendant deux ans en moyenne, depuis 1954.

GRANDE-BRETAGNE : le gouvernement veut accélérer le rythme des négociations avec la Communauté économique européenne

LONDRES. — Le gouvernement britannique souhaite que soit accéléré le rythme de ses négociations avec la Communauté économique européenne, a déclaré mercredi à la Chambre des communes, le ministre d'Etat aux affaires étrangères, M. Edward Heath. Lorsque les négociations ont commencé en octobre dernier à Bruxelles, les experts s'attendaient à ce qu'une décision puisse être prise avant la fin de 1962. Ils ne le pensent plus aujourd'hui, considérant plutôt que la décision n'interviendra pas avant le milieu de 1963. Le ministre Heath a reconnu que "des problèmes extrêmement complexes ont surgi dans tous les domaines" et a ajouté que le gouvernement britannique espère néanmoins possible une accélération des négociations. Le chef de l'opposition, Gaitskill, s'est élevé contre le traitement préférentiel existant en faveur des pays africains associés à la Communauté, avantage que doit confirmer le prochain accord entre la CEE et les pays associés. M. Heath a répondu que le gouvernement britannique fera connaître en temps et lieu aux "Six" son opinion à ce sujet.

IRAN : le premier ministre Amiri recherche en Europe des crédits de \$800 millions

LONDRES. — Le premier ministre Ali Amiri a déclaré hier qu'il ne restera à la tête du gouvernement que le temps nécessaire pour donner à son pays la stabilité économique et politique et mettre sérieusement en route son vaste plan de réformes. A la fin d'une visite de trois jours à Londres, le premier ministre a dit, au cours d'une conférence de presse, que les réserves de l'Iran atteignent \$100 millions et que la stabilisation des prix a été obtenue. Le chef du gouvernement de Téhéran fait un séjour de plusieurs semaines en Europe où il espère obtenir des crédits de \$800 millions pour contribuer au financement du plan quinquennal qui sera lancé en septembre. Appelé par le chah à diriger le gouvernement, voici dix mois, à un moment où les caisses de l'Etat étaient vides, le premier ministre Amiri a réussi à restaurer partiellement la confiance de l'étranger et a engagé à la fois le gouvernement et la corruption et une vaste réforme agraire. Amiri a dit avoir reçu des promesses d'assistance de la France, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie.

ETATS-UNIS : 3.000.000 de militaires américains vont suivre des "cours d'anticommunisme"

WASHINGTON. — Un haut fonctionnaire du ministère de la défense a révélé hier à une sous-commission sénatoriale que des le mois prochain un nouveau "programme d'information" sera appliqué au sein des forces armées américaines. C. Runge, adjoint au secrétaire de la défense, a précisé que ce programme concernera les quelque 3.000.000 de militaires de l'active et de la réserve et qu'il comprendra des cours, causeries, discussions et brochures tous inspirés du double souci suivant: le sens et le prix de la liberté, le mal intrinsèque du communisme. "Nous voulons moins enseigner comment se battre que pourquoi se battre", a dit le haut fonctionnaire. Le président de la sous-commission sénatoriale, le sénateur J. Stennis, a souligné que celle-ci, après avoir été créée pour examiner le problème de la censure des interventions publiques des officiers supérieurs, paraît maintenant orienter ses recherches vers les initiatives prises par le Pentagone pour donner une véritable doctrine aux troupes, la conscience de la valeur de la démocratie et du danger du communisme.

EUROPE : nouveau pas vers la coopération dans le domaine des fusées spatiales

PARIS. — Le cabinet français a autorisé mercredi la signature par ses délégués du projet de convention créant un "Conseil européen pour la construction d'engins spatiaux". Une dizaine de pays ont adhéré à l'accord qui sera signé le 10 mars, dont les principaux sont la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne occidentale et l'Italie. Le nouvel organisme commencera par construire une fusée "européenne" à trois étages dont la Grande-Bretagne fournira le premier, la France, le second et l'Allemagne, le troisième. Dans la suite, l'organisme se consacrera à la mise en orbite de satellites puis à l'exploration systématique de l'espace extra-atmosphérique. Chacun des Etats membres garde la liberté de poursuivre la réalisation de son propre programme d'exploration spatiale mais le coût de certaines entreprises, comme la mise en orbite de gros satellites, est tel que seule une association des principaux pays européens sera en mesure d'assumer des dépenses de cette ampleur.

VIETNAM DU SUD : ON REVIENT AUX JOURS D'AVANT 1954

La guerilla se transforme en guerre véritable: 1.000 morts dans les deux camps en 10 jours

SAIGON. — Depuis quelques semaines, la lutte entre les rebelles pro-communistes du Vietcong et les troupes gouvernementales: c'est désormais une véritable guerre qui se livre, guerre qui évoque de plus en plus les périodes les plus dures de la longue guerre d'Indochine des années 1946-1954 alors que l'armée française tentait d'écraser une rébellion menée des fois par des nationalistes et par des communistes.

C'est dans la partie méridionale (le tiers du pays en gros) du Vietnam du sud que se déroulent depuis quelques jours les engagements les plus importants. Le temps est bien révolu où les guerriers se bornaient à mener une lutte de coups de main, de sabotage et d'attentats; depuis plusieurs mois, ils acceptent et parfois recherchent le combat avec les unités de l'armée nationale. De plus en plus nombreux, de mieux en mieux armés, les rebelles se présentent parfois, comme dans le sud ces jours-ci, sous la forme d'unités d'un millier d'hommes.

Pertes considérables

Le nombre des pertes de vie dans les deux camps a rapidement augmenté depuis le début de l'année. C'est ainsi que depuis une dizaine de jours, on estime que près d'un millier d'hommes, rebelles et soldats loyalistes, ont été tués. Jusqu'ici, on ne signale pas de perte de vie parmi les Américains bien que des centaines d'aviateurs et d'instructeurs militaires assistent l'armée nationale.

Washington devra faire davantage

Un autre signe de l'audace croissante des rebelles réside dans la multiplication des coups de main effectués près de la capitale. Une bande de militaires américains, formée à la bataille de Saigon: un soldat a été tué. Dans un autre engagement survenu dimanche à moins de vingt milles de Saigon, deux soldats et dix rebelles ont été tués.

Il se trouve de plus en plus d'observateurs militaires pour estimer que cette guerre va durer longtemps et que les Etats-Unis devront engager de plus en plus d'hommes dans la bataille, devront accepter d'y participer directement même, s'ils veulent arrêter la progression du Vietcong.

M. Green croit encore à un règlement politique au Laos

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures, M. Howard Green, a soutenu hier aux Communes que la présence de la Commission tripartite chargée de surveiller la trêve au Laos avait considérablement réduit les combats entre les éléments pro-occidentaux et pro-communistes dans ce pays. Il a ajouté croire en la possibilité d'un règlement politique dans ce royaume du sud-est asiatique où la guerre civile fait rage par intervalles depuis plusieurs années.

Présentement, tout semble dépendre des trois principes laotiens qui se rencontrent occasionnellement dans l'espoir de former un gouvernement national. M. Green a ajouté que si les trois principes ne peuvent s'entendre, la conférence de 14 nations sur le Laos pliera vite bagages à Genève. La conférence dure depuis près de dix mois.

Le ministre canadien s'est plaint cependant du fait que les membres de la commission de surveillance de la trêve n'avaient pu visiter les lieux où les combats se sont le plus déroulés. Cette commission, composée de représentants de l'Inde, du Canada et de la Pologne a été reconstituée, l'an dernier après avoir été inactive depuis 1958.

Parlant ensuite de la situation au Vietnam-Sud, M. Green a dit que les communistes sont les grands responsables de la reprise des hostilités dans ce pays. Il est injuste d'en blâmer les Etats-Unis. Cette déclaration a suivi une autre de M. Erhart Regier (PSD) invitant le Canada à tenter de convaincre les Etats-Unis que seule une réforme sociale pourrait entraîner une solution authentique pour mettre fin à la situation turbulente qui prévaut au Vietnam-Sud.

M. Paul Martin, libéral d'Essex-Est, a pour sa part accusé M. Green d'avoir manifesté trop d'optimisme dans le passé et lui a demandé de présenter à la Chambre un rapport plus réaliste.

"Aucun progrès n'a été accompli depuis l'été dernier au Laos, en vue de la formation d'un gouvernement vraiment neutre", a dit M. Martin, qui a exprimé le doute que le Laos puisse vraiment devenir un pays neutre en raison de l'activité qu'y déploient les communistes chinois.

"Je ne suis pas prophète, ni fils de prophète", a rétorqué M. Green.

Protestation de bijoutiers

L'Association des bijoutiers de la province de Québec, lors de son assemblée générale annuelle, tenue sous la présidence de M. Edgar Charbonneau, a de nouveau exprimé son opposition au bill de la Corporation des maîtres-bijoutiers. Les bijoutiers visent à faire de l'horlogerie et de la bijouterie des métiers fermés. M. Charbonneau a rappelé que l'Association ne s'était jamais opposée à une corporation fermée des horlogers et qu'elle avait même offert son appui à cet effet. Toutefois, la corporation n'a pas jugé opportun d'accepter l'offre. Les bijoutiers sont d'avis qu'une corporation fermée pour la bijouterie constitue une solution archaïque aux problèmes actuels de la bijouterie. M. Charbonneau a dit que l'on ne guérit pas au XXe siècle avec des remèdes du Moyen âge.

Tous les membres du bureau de direction de l'Association ont été réélus par acclamation. Afin de compléter les cadres, quatre nouveaux directeurs ont été élus. Ce sont: MM. Edgar Charbonneau, président; Raphaël Brassard, vice-président; John Elias et André-L. Barrette, ex-officio; Edgar Charbonneau, fils, Mme Claire Elias, MM. Gérard Latulipe, Maurice Legault, Roger Legault et René Paquin, directeurs, tous bijoutiers détaillants; Mlle A. Gingras, secrétaire, et M. Normand Lecomte, trésorier; MM. André Lamond, représentant les manufacturiers; Lionel Desbiens, les employés; J.-M. Laliberté, les horlogers; M. Sansfaçon, de Grand-Mère, et R. Villemaire, de Rouyn, les bijoutiers détaillants de la province, ainsi que les quatre nouveaux directeurs: MM. Philippe Ménard, de la maison Birks, et Jean Jérôme, J.H. Morrisson, Achille Robert, bijoutiers détaillants.

Ce soir, choix du candidat du NPD dans Notre-Dame-de-Grâce

Le candidat du Nouveau parti démocratique qui fera la loi au ministre des postes, M. William Hamilton, aux prochaines élections fédérales, sera élu au cours d'une assemblée qui aura lieu ce soir, à 8h.15 à la succursale de Notre-Dame-de-Grâce du YMCA, 4335, avenue Hampton.

Membres et les partisans du NPD dans le comté de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce sont invités à assister à cette assemblée. Le principal orateur sera M. Gérard Picard, co-président fédéral du NPD, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal et de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information.

COOPÉRATION URSS - ETATS-UNIS DANS L'ESPACE ?

Kennedy soumet à Khrouchtchev des projets ambitieux que les deux pays réaliseraient ensemble

WASHINGTON. — De hauts fonctionnaires américains ont révélé hier soir que le président Kennedy a présenté au premier ministre Khrouchtchev une série de suggestions précises en vue d'une action coordonnée par l'Union soviétique et par les Etats-Unis pour explorer l'espace extra-atmosphérique et utiliser ces nouvelles conquêtes à des fins pacifiques.

Ces propositions incluraient un projet de création d'un vaste système de satellites météorologiques, de la réalisation d'un programme de télécommunications via les satellites ainsi qu'un projet d'étude et de préparation de voyages vers les autres planètes. Au cours de sa conférence de presse, mercredi, le président avait simplement annoncé qu'il venait de soumettre au premier ministre soviétique quelques propositions sur une coopération possible des deux pays dans l'immense domaine de l'exploration spatiale.

On se rappelle qu'en adressant le mois dernier ses féli-

En dehors des Communes, on a révélé que cette affaire concernait l'acceptation d'argent par un officier pour faire passer, en contrebande, des stupéfiants au Canada. Le même personnage a ajouté qu'il était possible que d'autres officiers soient impliqués dans cette affaire.

Un porte-parole militaire a refusé de répondre aux questions, en demandant qu'on s'informe auprès du ministère des Affaires extérieures.

Ce porte-parole a déclaré qu'il savait que cette affaire n'avait pas été référée à un tribunal militaire.

M. Green a déclaré aux Communes qu'il ne "serait pas dans l'intérêt du public d'aller plus loin".

M. Pearson, chef de l'opposition libérale, a rappelé lui aussi que la Chine communiste appuie les forces communistes au Laos et au Vietnam.

Si la guerre civile y prend de l'ampleur, a-t-il dit, et que la Chine et les Etats-Unis s'affrontent, alors tout peut se produire. C'est ce qui est arrivé en Corée, en 1950, et nous avons évité une troisième guerre mondiale par un cheveu.

M. Green a aussi reconnu hier, sous le feu de questions de l'opposition, qu'au moins un Canadien servait en Indochine avec les commissions internationales de trêve, avait été renvoyé au Canada pour avoir violé les lois de notre pays.

l'externat Saint-Paul du Plateau, école située au sein de la communauté française d'Abidjan. Un autre visiteur, M. Jean-Paul Baillargeon, de Laprairie, P.Q., économiste auprès du gouvernement de la Côte d'Ivoire, était parmi les visiteurs.

Nouveau directeur du département des affaires de l'Amérique latine

OTTAWA. — Alfred J. Pick, ambassadeur du Canada au Pérou depuis 1958, a été nommé à la tête du Département de l'Amérique latine des affaires extérieures, a-t-on appris hier.

M. Pick, qui est âgé de 46 ans, est la seconde personne à remplir cette position. La première, Yves Beaulieu, l'a détenu depuis fin 1960, lorsque le département de l'Amérique latine a été créé, jusqu'au mois dernier, lorsqu'il est parti pour Caracas pour devenir ambassadeur du Canada au Venezuela.

M. Pick est né à Montréal et a étudié à l'université McGill, à Genève et à Paris avant d'être accepté au Barreau de Québec en 1940.

Nouvelles écoles techniques au Québec

Le ministre associé de la défense, M. Pierre Sévigny, a fait remarquer hier que depuis la conclusion d'une entente entre les autorités fédérales et le gouvernement du Québec il y a 11 mois, on avait approuvé la construction d'écoles techniques et professionnelles représentant des investissements de presque \$11.000.000.

M. Sévigny parlait alors à un rassemblement politique à l'école Saint-François d'Assise à St-Lambert, en banlieue de Montréal.

DE 50 MODELES DE PORTES EXTERIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE LIVRAISON RAPIDE RI. 8-6161

TRANSMISSION TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION Travail fait par des experts jusqu'à 24 mois pour payer Garantie de 90 jours ou de 4.000 milles Estimé, remorque gratuite Service de téléphone 24 heures par jour TRANSMISSION SPECIALTY LTD.

Pour dormir sur vos deux oreilles: Un téléphone supplémentaire dans votre chambre évite des pas et des tracas Pour commander le vôtre il suffit d'appeler BELL

COOPÉRATION URSS - ETATS-UNIS DANS L'ESPACE ? Kennedy soumet à Khrouchtchev des projets ambitieux que les deux pays réaliseraient ensemble

WASHINGTON. — De hauts fonctionnaires américains ont révélé hier soir que le président Kennedy a présenté au premier ministre Khrouchtchev une série de suggestions précises en vue d'une action coordonnée par l'Union soviétique et par les Etats-Unis pour explorer l'espace extra-atmosphérique et utiliser ces nouvelles conquêtes à des fins pacifiques.

Ces propositions incluraient un projet de création d'un vaste système de satellites météorologiques, de la réalisation d'un programme de télécommunications via les satellites ainsi qu'un projet d'étude et de préparation de voyages vers les autres planètes. Au cours de sa conférence de presse, mercredi, le président avait simplement annoncé qu'il venait de soumettre au premier ministre soviétique quelques propositions sur une coopération possible des deux pays dans l'immense domaine de l'exploration spatiale.

On se rappelle qu'en adressant le mois dernier ses féli-

OTTAWA. — La Banque du Canada a annoncé hier que le taux moyen d'intérêt sur les billets du Trésor émis cette semaine par le gouvernement et venant à échéance dans 91 jours est tombé à 3,08 pour cent, de 3,21 qu'il était la semaine dernière.

Généralement considéré comme un indice des conditions du marché monétaire à court terme, le taux des billets du Trésor avait eu une tendance à la hausse au cours des trois semaines précédentes.

Baisse du taux moyen d'escompte

COURROIES & POULIES V COURROIES EN MAILLONS COURROIES CUIR, COTON, CAOUTCHOUC, HAUTES VITESSES, NYLON, SANS FIN DOMINION BELTING 977, St-Antoine J.-C.-G. Benoit, pr. UN. 6-3885

ARCHITECTES DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES Charles David, conseil 750, côte de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS, MATHIEU, PLANTE ARCHITECTES QUEBEC 6 — 683-8673 MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT ARCHITECTE 4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388

PAUL-O. TREPANIER ARCHITECTE GRANBY — FR. 2-6309 MONTREAL — VI. 5-7866



UN CURÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :

"Le séparatisme? Ce serait la mort des minorités!"

— "Ce que je pense du séparatisme? Ce que les Canadiens français de la Colombie-Britannique pensent du séparatisme? Ce serait tout simplement la mort des minorités", lance le curé de la paroisse St-Sacrement, de Vancouver, le R. P. Zéphirin Belanger, de la Société Saint-Sacrement, de passage au Devoir, à l'occasion de sa participation à la Conférence canadienne sur l'éducation qui se déroule présentement à l'hôtel Reine Elisabeth.

Le R. P. Belanger a surtout voulu profiter de sa visite pour remercier le journal, les lecteurs du Devoir et le public de la province qui ont si magnifiquement coopéré à la souscription lancée en 1959 pour la construction d'une église et d'une école dans cette paroisse canadienne-française, la seule de toute la ville de Vancouver.

"Le séparatisme, a-t-il insisté, ce serait la fin des minorités canadiennes-françaises à brève échéance dans les provinces de l'Ouest.

— Mais si l'Etat français du Québec, l'Etat indépendant se porte à votre secours, vous assistez financièrement ou de toute autre façon, avous-vous argumenté?

"Ce n'est pas seulement avec l'argent que nous recevons du Québec ou d'ailleurs que nous pouvons survivre. Cet argent et les secours de toutes sortes, manuels scolaires, livres, journaux, etc., nous sont d'une grande utilité, mais cela ne serait pas suffisant.

"Il faut tout d'abord la volonté de survivre et également la garantie d'un droit légal à l'existence comme Canadien-français.

"A l'heure actuelle, malgré toutes les difficultés que nous causent l'éloignement du Québec et quelquefois l'hostilité de nos gouvernements, nous avons un point d'appui: la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui fait du français une langue officielle, une langue égale, au moins dans les statuts, à l'anglais, la langue de la majorité qui nous entoure.

"Mais si la Confédération disparaît, si le Québec se sépare du reste des autres provinces, nous perdrons sans doute l'aide que nous recevons actuellement et nous n'aurons plus surtout le point d'appui juridique nécessaire à nos revendications.

"Non, continue-t-il, les Canadiens français de la Colombie-Britannique ne veulent pas que le Québec se sépare du reste du Canada.

"Mais plus encore, les citoyens anglophones de la Colombie-Britannique, à l'exception de peut-être quelques-uns, ne veulent pas non plus que le Québec quitte la Confédération.

"Non pas pour se servir des Canadiens français comme esclaves, bêtes de somme ou porteurs d'eau, mais parce que les Canadiens français constituent le meilleur rempart contre l'absorption du reste du Canada par les Etats-Unis. Et cette assimilation se ferait très rapidement si le rattachement linguistique, l'héritage culturel des Canadiens français ne se dressait pas à la frontière américaine.

Et le R. P. Belanger d'ajouter que même si la vague séparatiste a du bon parce qu'elle permet aux citoyens anglophones de se rendre compte de notre existence et de nos revendications, elle vient à un moment où les Canadiens français sont plus respectés, que leur influence grandit, qu'on cède, peut-être pouce par pouce, mais qu'on cède à leurs demandes les plus légitimes.

Le R. P. Belanger rappelle alors que le gouvernement de M. Bennett a amendé les lois provinciales pour empêcher que les propriétés scolaires des Canadiens français ne soient taxées comme autres.

Sans doute, dit-il, la bataille n'est pas finie. Les Canadiens français doivent acquiescer une double taxe scolaire, payer pour les frais de construction et d'entretien des écoles publiques que ne fréquentent pas leurs enfants et de plus, payer pour l'éducation de leurs enfants dans des écoles canadiennes-françaises et catholiques.

Mais les Canadiens français gagnent du terrain et un jour, j'en suis sûr, ils recevront la pleine reconnaissance de leurs droits.

Le R. P. Belanger de nous parler ensuite de sa paroisse, de son église, de son école, de ses paroissiens. Après beaucoup de difficultés, dit-il, la paroisse St-Sacrement fut fondée en 1946 tandis que l'école fut construite en 1954; en 1959, devant le nombre grandissant des élèves, il fallut construire une aile adjacente.

188 élèves fréquentent actuellement les huit classes, du grade 1 au grade 8.

L'école fut construite au coût de \$132,000. La souscription lancée à ce moment par Le Devoir avait rapporté plus de \$22,000. Il a rappelé qu'une plaque commémorative rappelle aux élèves la souscription lancée par Le Devoir.

Les enfants qui fréquentent cette école versent une contribution mensuelle de \$3, ce qui permet de défrayer le salaire des institutrices, six religieuses du Bon Pasteur.

Le programme suivi est celui établi par le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Les cours de français durent 1h30 par jour. Les prières, les chants, les communications entre professeurs et élèves, entre les heures de classe, se font en français. Les enfants, ajoutent-ils, sont invités à parler français à la maison, malgré souvent l'indifférence de leurs parents, dont les uns sont anglophones.

Le R. P. Belanger a ajouté que dans les écoles publiques, des cours de conversation française sont dispensés depuis deux ou trois ans, parce que l'on se rend compte que dans un pays comme le Canada, l'élite de demain devra être bilingue. Il a signalé la fondation d'un département du français à l'université de la Colombie-Britannique. Le développement de la langue française ira plus rapidement, dit-il, si la province disposait de plus de professeurs pouvant enseigner le français.

La paroisse du R. P. Belanger compte 400 familles: quelques professionnels, quelques petits industriels, mais une grande majorité ouvrière.

Il a signalé que le chômage se fait sentir assez gravement en Colombie-Britannique. La plupart de ses paroissiens sont des propriétaires. Il a noté que la population de Vancouver se compose de 80 pour cent de propriétaires.

Le R. P. Belanger a déclaré que les Canadiens français remporteraient une grande victoire si la Société Radio-Canada décidait d'étendre son réseau français jusqu'à Vancouver.

On dit que le réseau français s'étend d'un océan à l'autre, dit le R. P. Belanger, mais ce n'est pas le cas. Le service français s'arrête à Edmonton, soit à 400 milles de Vancouver. Des pressions sont actuellement exercées sur Radio-Canada à cet effet. M. Oumet aurait déclaré que l'extension du réseau français jusqu'à Vancouver se fera certainement un jour.

Le R. P. Belanger profite également de l'occasion pour remercier les donateurs du Québec, dont le Conseil de l'Instruction publique, qui fait parvenir des manuels scolaires français et des livres à son école. Les autres manuels scolaires, traitant des sciences, de la géographie, de l'histoire sont en anglais et sont fournis par l'Etat.

Une commission de la Conférence sur l'éducation recommande: Que les contribuables d'une municipalité, non la province, choisissent désormais la langue de l'instruction publique

Par Jules LeBlanc et Réal Pelletier

"Il faut amender, où la chose est nécessaire, les lois provinciales afin que l'Instruction dans les écoles publiques puisse être donnée dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada et que cette décision (sur le choix de la langue qui sera employée) soit basée sur le désir de la majorité des gens de la municipalité scolaire".

En d'autres termes: c'est à la majorité des contribuables d'une municipalité qu'il appartient de choisir la langue dans laquelle sera donnée l'Instruction dans les écoles publiques et, à cette fin, il convient d'amender, le cas échéant, les lois provinciales.

Telle est la recommandation que présente l'une des sept commissions de la Conférence canadienne sur l'éducation à l'issue d'un congrès de cinq jours qui a pris fin hier après-midi, à Montréal. Environ 2,000 personnes, représentant 76 organismes directement ou indirectement intéressés à l'éducation et venant des dix provinces du Canada, —

ont participé à ces assises qui se sont déroulées à l'hôtel Reine Elisabeth.

La Conférence canadienne sur l'éducation, comme telle, n'adopte aucune résolution et ne prend position sur aucune question. Chacune des sept commissions qui ont siégé au cours des derniers jours devait se charger elle-même de formuler et d'adopter ses propres recommandations, à partir des délibérations tenues dans ses six à huit comités de travail.

Les recommandations des sept commissions ont été lues aux 2,000 délégués lors de la séance de clôture de la conférence hier après-midi. Toutefois, l'Assemblée générale du congrès n'avait ni à discuter ni à adopter ces recommandations.

Les recommandations sont donc uniquement celles des commissions, prises isolément. On trouvera ci-dessous les principales recommandations formulées par quatre de ces commissions. On trouvera ailleurs, celles des trois autres commissions.

Reviser le partage des impôts pour répondre aux besoins des provinces

Une commission de la Conférence canadienne sur l'éducation a affirmé hier qu'une révision du partage des impôts

Autonomie des commissions scolaires

Une des sept recommandations de la Conférence canadienne sur l'éducation a affirmé hier que les commissions scolaires devraient être plus autonomes et qu'elles devraient établir elles-mêmes leurs programmes d'études en observant un minimum de normes établies à cet égard par l'autorité provinciale.

La commission sur "le citoyen et l'éducation", qui s'est surtout occupée des questions relatives aux commissions d'écoles, a adopté une recommandation en ce sens.

Les commissaires d'écoles devraient s'occuper eux-mêmes du contenu de l'enseignement et laisser à leurs spécialistes le soin de déterminer les méthodes d'enseignement, souligne la recommandation.

La commission, dans le but de libérer les commissaires d'écoles de leur responsabilité d'établir les politiques de leur organisme, recommande en outre la création de grandes unités administratives ou des administrateurs professionnels feraient le travail de routine.

Une autre recommandation souligne l'urgence d'établir des contacts permanents entre les responsables de l'éducation et le public en général. A cette fin, elle demande la création de comités consultatifs qui, aux paliers provincial et locaux, conseilleraient les autorités de l'éducation. Etablis respectivement par le ministère de l'éducation et chaque commission scolaire, ces comités consultatifs comprendraient des représentants de toutes les classes de la société.

Enfin, la commission signale que les commissaires devraient avoir de meilleures qualifications académiques qu'actuellement. Toutefois, en ce qui concerne les conditions d'éligibilité au poste de commissaire, elle n'en mentionne que trois: "être citoyen canadien, être âgé de 21 ans ou plus, et avoir résidé dans la municipalité scolaire depuis au moins un an".

Le président du Comité national de la Conférence canadienne sur l'éducation a précisé hier la formation d'un Office fédéral-provincial d'éducation. M. Kurt Swinton a présenté sa proposition dans le discours de clôture du deuxième congrès organisé par la C.C.E.

Dans ce discours, au cours duquel il a annoncé qu'il résignait ses fonctions de président de la C.C.E., M. Swinton s'est déclaré convaincu que le Canada a besoin d'un "Office national d'éducation" et que l'établissement d'un tel organisme est devenu une nécessité impérieuse.

Le vice-président de l'Encyclopédie Britannica et Canada a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un organisme bénévole ni d'un conseil consultatif. "Je veux parler d'un office fédéral-provincial d'éducation qui ferait rapport de son travail au Parlement, mais qui pourrait être financé conjointement et doté d'un personnel (choisi) par le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux", a-t-il déclaré.

Cela ne veut pas dire que ce sera un organisme dominé

par les autorités fédérales et régi par une bureaucratie du gouvernement central. Au contraire, cet office "pourra harmoniser et coordonner les tendances dynamiques qui existent actuellement au sein de

(Suite à la page 2)

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

entre les gouvernements fédéral et provinciaux est nécessaire pour assurer à chaque province des revenus suffisants pour financer un programme d'éducation adéquat.

La commission sur "le financement de l'éducation" a adopté une recommandation en ce sens après que ses six à huit comités de travail, pris séparément, eurent souligné la nécessité d'une telle révision.

Cette commission a également recommandé ce qui suit:

1) L'éducation doit continuer d'être une responsabilité primordiale des provinces. Celles-ci doivent assumer une plus grande proportion du coût total de l'éducation, tout en laissant aux commissions scolaires une bonne proportion du contrôle de l'éducation.

2) L'impôt foncier doit continuer d'être la principale source de revenus des commissions scolaires. De plus, dans chaque province, il faut uniformiser l'évaluation des biens fonciers et établir un taux minimum de taxe foncière.

3) Qu'un fonds d'emprunt soit créé par le gouvernement fédéral en coopération avec les provinces pour financer, à un bas taux d'intérêt, la construction des écoles.

4) Il faut accorder un meilleur appui financier aux universités, à même les fonds publics.

5) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

6) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

7) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

8) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

9) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

10) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

11) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

12) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

13) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

14) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

15) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

16) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

17) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

18) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

19) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

20) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

21) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

22) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

23) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

24) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

25) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

26) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

27) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

28) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

29) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

30) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

31) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

32) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

33) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

34) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

35) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

36) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

37) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

38) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

39) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

40) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

41) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

42) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

43) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

44) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

45) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

46) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

47) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

48) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

49) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

50) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

51) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

52) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

53) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

54) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

55) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

56) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

57) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

58) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

59) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

60) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

Toutes ces recommandations reposent sur le principe que tous les enfants canadiens doivent avoir une chance égale d'obtenir une bonne instruction de base.

6) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

7) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

8) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

9) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

10) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

11) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

12) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

13) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

14) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

15) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

16) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

17) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

18) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

19) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

20) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

21) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

22) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

23) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

24) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

25) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

26) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

27) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

28) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

29) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

30) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

31) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

32) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

33) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

34) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

35) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

36) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

37) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

38) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

39) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

40) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

41) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

42) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

43) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

44) Il faut entreprendre une étude pour savoir sur quelle base on peut déterminer la capacité de payer des contribuables.

45) Il faut entreprendre une étude pour



"La Condition humaine" est le titre général d'une trilogie de Kobayashi dont les deux derniers volets ("Road to Eternity" et "A Soldier's Prayer") sont projetés au cinéma Orpheum, à compter de ce soir. "A Soldier's Prayer" a déjà été projeté à Montréal, une seule fois, lors du dernier Festival du film. Il retrouve avec son pendant "Road to Eternity" un contexte sans lequel ne saurait apparaître toute sa grandeur.

Inauguration, à Ottawa du Salon Borduas

Hier soir, avait lieu, l'ouverture à la Galerie nationale, du salon Borduas. Nous reproduisons, ci-dessous, la causerie d'ouverture qu'a prononcée, à cette occasion, le sous-ministre des affaires culturelles de la province de Québec qui assistait à l'inauguration.

Si Borduas est aujourd'hui le peintre canadien français dont le nom est peut-être le plus célèbre chez nous, cela peut tenir, cela tient assurément, pour une part que personne ne peut mesurer avec précision à ce que, "même avant sa mort prématurée en 1960... il était déjà un personnage que peu mythique au Canada", ainsi que l'écrivit M. Turner dans sa courte note d'introduction au catalogue de l'exposition que nous allons visiter. C'est un instant, mais cela tient surtout, à mon avis, à ce que cet artiste violent, spontané, exigeant, difficile et imprévisible représente l'une des tendances majeures du Québec contemporain et que son œuvre constitue l'une des voix par lesquelles nous nous exprimons, ses certitudes, ses révoltes, ses aspirations, ses conceptions de l'homme et du monde.

Refuser de reconnaître dans l'œuvre de Borduas l'une des voix autorisées du pays de Québec, ce serait absurde; il suffit d'observer la ferveur avec laquelle un groupe important — et qui n'est pas un groupe d'âge — de personnalités engagées dans la vie artistique et littéraire se réclament du peintre et se situent volontiers dans le prolongement de son œuvre et

de ses recherches, pour saisir combien ce qu'il a créé, ce qu'il a été et ce que, par delà la mort, il demeure constituent un aspect de ce milieu complexe, agité, souvent déroutant, comme la vie, mais, comme la vie encore, généreux et impossible à réduire à de formules qu'est le Canada français. Elle va loin, cette remarque de Robert Elie qui, entré dans l'atelier de Borduas à New-York, eut l'impression d'y "retrouver exactement, sa maison de Saint-Hilaire, en plein Greenwich".

Le temps n'est plus, et du reste, avec un peu plus de lucidité et d'attention, on n'aurait jamais accredité cette folie, où l'on se donnait trop aisément l'assurance que le Québec n'avait qu'une voix commune, qu'une expression uniforme, qu'une structure uniforme et massive. Aucun témoignage n'interprète intelligemment le Québec (celui de Borduas pas plus qu'un autre). La diversité du Québec est un élément de sa richesse humaine. Comme ailleurs, des tensions s'y manifestent, et il faut qu'il s'y en manifeste. Il serait bon que tout le monde se le rappelle, ne serait-ce que pour s'épargner certains étonnements. Personne, et Borduas pas plus qu'un autre, n'est le Québec. Mais Borduas est bien du Québec. De même qu'il a emporté avec lui sa patrie sur les chemins qu'il a parcourus tout au long d'une vie sans repos, de même son œuvre, qui s'ouvre maintenant dans le monde d'une voix splendide, portera partout un reflet de sa patrie.

LA VIE MUSICALE

• L'Orchestre McGill, le 12 • L'OSM et Verdi en avril

Le dernier concert de cette saison de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Bratt, aura lieu lundi soir, le 12 mars à la salle Tordella. Le soliste, à cette occasion, sera John Newmark pianiste montrealais distingué, et un des meilleurs accompagnateurs du monde. M. Newmark sera soliste dans le concerto K. 449 en mi bémol majeur de Mozart, Mozart lui-même écrivant dans une lettre adressée à son père, qu'il préférait ce concerto avec accompagnement de cordes seulement, à tout autre.

Le concert débutera avec le concerto grosso en sol majeur de Carlo Ricciotti, compositeur italien du 18^{ème} siècle. Après l'entre-acte, nous entendrons une nouvelle œuvre de Otto Joachim, commissionnée pour l'Orchestre de Chambre McGill par la Fondation Laprise, intitulée "Concertante no 2", cette œuvre est écrite pour quatuor à cordes et orchestre à cordes. Le programme se terminera avec "Introduction et Allegro" d'Elgar. Cette œuvre exquise est écrite en forme de concerto grosso et emploie également le quatuor à cordes opposé au tutti de l'orchestre. "Introduction et Allegro", fut inspiré par le folklore Gallois et fut présenté, en première audition, par la "Symphonie de Londres" en 1905.

Le concert commencera à 8 h. 45.

D'autre part l'Orchestre Symphonique de Montréal présentera une audition exceptionnelle du célèbre "Requiem" de Giuseppe Verdi, à l'église Notre-Dame, mercredi, le 14 avril prochain, à 8 h. 30 p.m., sous la direction de Zubin Mehta, directeur artistique de l'orchestre. L'œuvre sera chantée par les voix réunies des chœurs des Jeunesses Musicales du Canada et Bleu et Or, de l'U. de M. Les solistes se sont Ella Lee, soprano américain du Festival de Bayreuth et de l'Opéra de Berlin; Lili Chokkasian, contralto du Metropolitan, Richard Verreault, le ténor canadien, et Fernanda Corena, basse du Metropolitan Opera.

Verdi écrivait son Requiem à la mémoire de son ami, le romancier italien Alessandro Manzoni et il en dirigea lui-même la première exécution à l'église Saint-Marc de Milan, en 1874. Verdi utilise le texte latin de la messe des morts mais confère au texte liturgique une signification beaucoup plus dramatique que pu-

rement religieuse. Très critiquée au début, il ne subsiste aujourd'hui aucun doute quant à la magnificence de cette messe, souvent théâtrale par les éléments dramatiques dont elle est faite, mais pleine d'une sincérité qui n'en demeure pas moins vraie et sentie.

Un an après la première, Verdi lui-même se rendit à Londres pour faire entendre son Requiem à l'Albert Hall, avec un chœur de 1200 voix.

Le Requiem de Verdi confié au chœur ses accents les plus touchants. L'introduction que chante le chœur est l'une des pages les plus remarquables du compositeur, de même que le "Dies Irae" dont la grandeur atteint des proportions inouïes.

À Montréal, le Requiem de Verdi fut chanté pour la dernière fois il y a trois ans sous la direction d'Igor Markevitch. L'œuvre sera de nouveau présentée à l'église Notre-Dame afin de permettre au plus grand nombre possible d'auditeurs d'entendre cette œuvre unique.

Alain Resnais à Radio-Canada

Le meilleur en scène de cinéma français, auteur de plusieurs courts métrages et de deux longs métrages, "Hiroshima, mon amour" et "L'Année dernière à Marienbad", sera présent par trois fois sur les ondes de Radio-Canada: 1) il sera l'invité à l'émission PARTAGE DU MATIN, ce matin, à 9 h. 30 — il parlera de son dernier film, Lion d'or à Venise 1961; 2) demain également, mais à 6 h. 30, il répondra aux questions qu'Andréanne Laffont lui posera dans le cadre de l'émission REPORTAGE IMPROMPTU réalisée par Henry Parizeau; 3) enfin, le 1^{er} avril, à 8 h. 30 du soir, Alain Resnais, entouré de quelques participants, exposera, durant la demi-heure ARTS ET LETTRES réalisée par Gilbert Picard, sa conception de l'art cinématographique. Les participants de cette émission sont: Patrick Stram, Jean Basile, Mousseau et François Tassé.

DES DEMAIN
Ce superbe film sera présenté à 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.15

INGMAR BERGMAN

LA SOURCE
(THE VIRGIN SPRING)
Chef d'œuvre impeccable
SPECTACLE CONTINUÉ PRIX POPULAIRES
Cinéma LAVAL
4462 ST-DENIS
W 2-2524

SUSPENSE ELECTRISANT

DERNIER JOUR - "LEON MORIN, PRETRE" et "L'ARBRE"

RESTAURANT

"CLAIRETTE"
CHEZ

1456 DE LA MONTAGNE — Tél.: VI. 5-0690
(Près Burnside)

Cuisine Française

Toutes les bonnes spécialités servies avec les meilleurs vins

Diner d'affaires à \$1.25

A L'EGLISE NOTRE-DAME

Belle audition du Requiem

La manifestation annuelle du Chœur Bleu et Or de l'Association générale des étudiants de l'université de Montréal était réservée cette fois à l'audition d'une œuvre de Brahms, son célèbre "Requiem allemand", chanté mercredi soir dernier, à l'église Notre-Dame. Au cours des récentes années, ce chœur avait abordé des messes de Mozart et de Haydn, mais cette saison, il s'est attaqué à l'une des œuvres les plus exigeantes du répertoire de l'oratorio.

Fernand Gratton, directeur du chœur depuis dix ans, dirigeait une soixantaine de choristes, un orchestre symphonique composé d'instrumentistes professionnels, ainsi que deux solistes, Sylvia Saurette, soprano, et Marcel Allard, baryton. Félicitations tous les participants d'avoir réussi à donner de cette œuvre difficile et quelque peu ingrate, mais non moins belle, une exécution des plus satisfaisantes.

Contrairement à la plupart des grandes œuvres chorales, celles de Haendel et de Verdi par exemple, le "Requiem allemand" n'exige pas des masses chorales imposantes. L'écriture va rarement au-delà du "forte" et dans son ensemble, l'œuvre est de caractère intime. On conçoit difficilement qu'il puisse en être autrement, étant donné les textes bibliques choisis par le compositeur. Il faut féliciter Fernand Gratton d'avoir compris ce point important et d'avoir maintenu constamment l'esprit

de méditation et de contemplation résignée qui est le caractère dominant de cet oratorio.

Le chœur était tout à fait remarquable par son équilibre des quatre voix, son phrasé et son enonciation du texte en langue allemande. On sentait des heures de travail acharné et une compréhension du texte dans ses moindres détails. Fernand Gratton a montré également qu'il connaissait parfaitement l'œuvre. Les passages les plus difficiles ont été rendus avec une aisance étonnante pour un chœur formé d'amateurs. Certaines phrases n'étaient peut-être pas assez accentuées mais il s'agit là d'un détail d'importance secondaire.

Sylvia Saurette possède une voix magnifique, d'un registre

étendu et très égal. Elle a chanté en vraie musicienne les pages difficiles qui lui sont confiées, dans la cinquième partie. Son timbre, d'une grande beauté, est cependant un peu sombre et ne réussit pas à donner l'impression d'un rayon de lumière, au milieu de l'austérité environnante, comme le veut le texte.

Le jeune baryton Marcel Allard ne possède pas encore l'aisance et le volume pour maîtriser cette partition mais il montre des dons qui ne demandent qu'à être développés. "Un Requiem allemand" est sans contredit la plus belle réussite à ce jour de ce chœur canadien-français et il est très confortant de penser qu'on pourra l'applaudir bientôt à l'Orchestre symphonique et aux Festivals de Montréal.

La critique musicale de Gilles Potvin

HORAIRES — THEATRES

ANJOU — "Virginie" — 8 h. — 8 h. 30 — dimanche, à 8 h. 30 — Relâche lundi.

LA BOULANGERIE — Les Apprentis-Sorciers — "Capitaine Hada" les jeudi, vendredi et samedi à 8 h. 30 — dimanche à 7 h. 30.

COMEDIE-CANADIENNE — "Le théâtre-Club" — "Caligula" — 10, 12, 14, 16, 20, 22 et 24 mars, à 8 h. 45; 18, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21 et 23 mars, à 8 h. 45; 11 et 23 mars, à 7 h. 30. "Le Menteur" — à 2 h. 30, les 10, 17 et 24 mars.

L'EGREGORE — "Ce fou de Platonov" — 8 h. 30 — relâche lundi et mardi.

STELLA — Le Rideau Vert — "Bon Week-end Mr. Bennett" — Du lundi au samedi, à 8 h. 30, et le dimanche, à 2 h. 30 et 7 h. 30 très précises.

THEATRE DU GESU — "Le Barbier de Séville" — 8 h. 30; matinée: samedi, à 2 h. 30.

CINEMAS

ALOUETTE — "West Side Story" — 8 h. 30; mats: mer., sam. et dim., à 2 heures; dim., à 8 heures.

BILBO — "Le capitaine Hada" — 12.30, 3.45, 6.45, 10.08 — "Le secret du chevalier d'Eon" — 1.45 - 5.07.

CANADIEN — "Mon dernier tango" — 12.00 - 3.35 - 6.50 - 10.15 — "Les Rapaces" — 1.30 - 4.55 - 8.20.

CAPITOL — "Sail a crooked ship" — 10.15 - 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.55.

CLUB DE DART DE L'ELYSEE — Salle Alain Resnais — "L'Année dernière à Marienbad" — 3.00 - 7.30 - 10.00 — "Salle Eisenstein" — 1.00 - 2.30 - 5.00 - 8.30.

FRANCE 15 — "Les pirates de la Côte" — 12.00 - 3.10 - 6.25 - 9.35 — "Nuits orientales" — 1.40 - 4.55 - 7.50.

IMPERIAL — "Judgment at Nuremberg" — Mats: mer., sam., dim., à 10.30 p.m. — du lun. au sam., à 8 h. p.m. — Dimanches à 7 h. 30 p.m.

LAVAL — "Leon Morin, prêtre" — 1.30 - 4.00 - 6.30 - 9.00 — "L'Arbre" — 1.00 - 2.30 - 5.00 - 8.30.

LOEWS — "Pocketful of miracles" — 10.15 - 1.00 - 3.40 - 6.25 - 9.10 - 11.50.

ORPHEUM — "Le grand secret" — 1.30 - 4.30.

OUTREMENT — "La Dolce Vita" — 2.00 - 5.00 - 8.15.

PALACE — "One, two, three" — 10.20 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

PLAZA — "Mon dernier tango" — 1.40 - 5.10 - 8.35 — "Les Magiciens" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 10.15.

PRINCESS — "Colossus of Rhodes" — 9.45 - 1.35 - 5.25 - 9.20 — "A thunder of drums" — 11.50 - 3.40 - 7.25.

RITZ — "The Captain" — 1.00 - 4.34 - 8.03 — "Un taxi pour Tobrouk" — 3.02 - 6.31 - 10.05.

RIVOLI — "Les pirates de la Côte" — 2.40 - 6.05 - 9.30 — "Nuits orientales" — 1.10 - 4.35 - 8.00.

SAINT-DENIS — "Le secret du chevalier d'Eon" — 12.15 - 3.35 - 6.57 - 9.58 — "La drague haute" — 1.55 - 5.16 - 8.37.

Demain, dans le Devoir

- Guy Viau, dans sa chronique, parle des "Sursauts d'un bourgeois".
- Jean Ethier-Blais rend compte de l'œuvre poétique de Paul Morin.
- Maximilien Laroche termine dans un dernier article, son tour d'horizon de la littérature haïtienne.
- La chronique de télévision de Monique Bosco.
- Patrick Stram parle de l'homme Alain Resnais.
- Jean Basile, après une semaine cinématographique particulièrement faste, entretient nos lecteurs de "L'Année dernière à Marienbad" et des deux derniers volets de la trilogie de Kobayashi, "Road to Eternity" et "A Soldier's Prayer".

Pauline Julien à "La Bulle"
La diseuse Pauline Julien chantera à "La Bulle à Mathieu" samedi soir, "La Bulle à Mathieu" se trouve à Val David. Au même programme Pierre Letourneau.

DU RIRE DU RIRE DU RIRE
Ne manquez surtout pas
"VIRGINIE"
51^{ème} REPRESENTATION
CE SOIR, A 9 H.
samedi et dimanche,
à 8 h. 30
DERNIERES SEMAINES
THEATRE ANJOU
1204 rue Drummond
UN. 1-7494-5
\$1.50 - \$2.00 - \$2.50
DU RIRE DU RIRE DU RIRE

Le Rideau Vert

Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de ARTHUR WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'OEUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décors: Arax
Costumes: Gerome
avec
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MILLAIRE
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

LE
CHANSONNIER

PHILIPPE BERTHELET

Révélation de "10 sur 10" en vedette tous les soirs

au
Bermi

Le bar-salon le plus intime et le plus sélect à Montréal, en haut de notre restaurant

La Fontaine de Trevi Restaurant
où dîner est toujours un plaisir renouvelé

6717 rue Saint-Hubert
(près Saint-Zotique)
CR. 1-0855

UN CHEF-D'OEUVRE
au
THEATRE DU GESU
LE BARBIER DE SEVILLE
Mise en scène: Jean Dalmain
Jacques Keable (La Presse) — "C'est un feu roulant, parsemé de mille et une petites trouvailles."
Lawrence Sabbath (The Montreal Star) — "Il se dégage une atmosphère vivante et engageante."
Linda Randall (The Gazette) — "Le théâtre du Gesu tient un succès."
Gerald Godin (Nouvel Journal) — "Jean Dalmain a su imaginer une mise en scène vive et allègre."
Ronald France - François Tassé - Jean Dalmain - Yvan Canuel - Genevieve Bujold
Tous les soirs à 8 h. 30 précises — Mat. sam. 2 h. 30
UN. 6-3611 — \$1.50 — Etudiants \$1.00

CINEMASCOPE
sous-titres anglais
VERSION INTEGRALE

人間の間の

L'OEUVRE MAÎTRESSE DU CINÉMA JAPONAIS!

EN PREMIÈRE
NORD-AMÉRICAINE
ROAD TO ETERNITY
ET
A SOLDIER'S PRAYER

Le succès du dernier FESTIVAL
Un des films les plus bouleversants qui soient! — R. Gariépy, LA PRESSE.

SUR SEMAINE: PLACES LIBRES
ROAD TO ETERNITY: 12, 13, 14, 15 MARS/A SOLDIER'S PRAYER: 16, 19, 20, 21, 22 MARS. — 2.30h. après-midi: \$1.50; 8.30h. soir: \$1.75.

EN FIN DE SEMAINE: PLACES RETENUES Présentation consécutive des 2 films (interruption pour le repas)

	ROAD TO ETERNITY	A SOLDIER'S PRAYER	PRIX DES BILLETS
SAMEDI, 10, 17 MARS	10:00 MATIN	1.45 H. APRÈS-MIDI	\$3.00
SAMEDI, 10, 17 MARS	5.30 H. APRÈS-MIDI	8.15 H. SOIR	\$3.50
DIMANCHE, 11, 18 MARS	2.30 H. APRÈS-MIDI	7.30 H. SOIR	\$3.50

COMMANDES POSTALES ET TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES À COMPTER DU 2 MARS

SOIRÉE D'OUVERTURE
VENDREDI, 9 MARS, 8.30 H
ROAD TO ETERNITY
PLACES RETENUES: \$2.00

théâtre
ORPHEUM
525 Ste-Catherine O. Tél.: VI. 9-2153

L'EGREGORE
"Ce fou de Platonov"
2111, RUE CLARK
Réservations: VI. 2-2061

gagnant de
11
nominations
pour les "Oscars"

Une production de STANLEY KRAMER
JUDGMENT AT NUREMBERG
CE SOIR à 8 h. p.m.
Réservations AV. 8-5603

IMPERIAL NOUVEAUX HORAIRES
Mats: mer., sam., dim. à 1 h. 30 P.M.
Soirées: du lun. au sam. à 8 h. P.M.
Dimanches: soirée à 7 h. 30 P.M.
1430, RUE BLEURY — MONTREAL

Le Théâtre-Club présente

Ce soir - Requiem pour une nonne - 8 h. 45 p.m.
Samedi : Matinée à 2 h. 30 - Le Menteur
Samedi soir : Caligula - 8 h. 45

FESTIVAL CAMUS
CALIGULA
REQUIEM POUR UNE NONNE

EXTRAITS DE CRITIQUES: REQUIEM POUR UNE NONNE
Un spectacle de très grande qualité, pièce palpitante, impitoyable, jouée comme elle le doit, dans une gravité constante, avec une mesure admirable. Jean Béraud (La Presse).
La mise en scène de Louis-Georges Carrier est bien toutes les visées du drame, elle est austère, éloquente, sensible, c'est à un spectacle d'une très belle tenue, dépouillé, vibrant d'émotion contenue que le Théâtre-Club nous convie. Je crois qu'il tient là un très grand succès! Jean Hamelin (Le Devoir).
"Requiem pour une nonne" redonne aux amateurs de théâtre le plaisir du vrai théâtre et du meilleur. Quelle présentation scénique du théâtre comme on y rêve quand on est extrêmement exigeant, enfin du théâtre à l'état pur, comme on en voit très très, très rarement! Souvenir d'une extraordinaire pureté! Gerald Godin (Le Nouveau Journal).

EXTRAITS DE CRITIQUES: CALIGULA
Le Théâtre-Club a accompli là un labeur extrêmement louable, ce qu'il nous donne avec Caligula est du théâtre de premier ordre. Jean Béraud (La Presse).
Robert Gédouas est un Caligula comme il les aime. Héliouin, ohaéé... en un mot de l'excellent travail de comédien. Vraiment, ce spectacle à tout point comble. Un bon spectacle... à voir et à entendre. Gerald Godin (Le Nouveau Journal).
La grande et inquiétante ombre d'Albert Camus se projette enfin sur notre théâtre, ce n'est pas trop tôt! Jean Hamelin (Le Devoir).

COMÉDIE-CANADIENNE UN. 1-3339

\$175,000,000 de nouvelles immobilisations par la Shawinigan W & P Co

potins financiers

Wall Street affichait plus de vie hier. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, il y avait décidément fermé des coups.

Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a été réduit, hier, de 6 à 5 1/2 %. Cette réduction aura certainement un effet favorable sur l'économie anglaise, stimulera l'embauchage dans l'industrie de la construction vu ses répercussions sur le loyer de l'argent.

Le moyen des industriels de DJ a monté hier de 7.12 pts.

L'assertion de Lord Chandos à l'effet que "c'en serait fait de la pénurie du crédit dans le monde, si on haussait le prix de l'or", devrait être prise en sérieuse considération. C'est le seul produit dont le prix n'a pas changé depuis 28 ans.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé hier à 3.08 p.c. vs 3.21 p.c. la semaine précédente. Ce fléchissement pourrait bien s'étendre à d'autres domaines monétaires, avec les conséquences heureuses sur les affaires.

A l'assemblée du Bell Telephone, tenue hier, M. B. Boissonault, industriel, a formulé des remarques appropriées à cette époque d'idées de séparatisme, etc. On trouvera sa déclaration dans les premières pages du journal.

La Fondation Ford émettrait 2,250,000 actions de Ford Motor. C'en est assez pour expliquer leur lourdeur à la bourse hier.

Un nouveau pipeline allant du Texas à N.Y. serait construit. Comme il exigera 500,000 tonnes d'acier, rien d'étonnant que les titres sidérurgiques aient fait bonne figure hier.

R.L. Grain Co se vendra ce matin ex-dividende 10 cts l'action.

Famous Players paiera ce matin 25 cts l'action à ses actionnaires et John Manville, 50 cts l'action.

Steep Rock Mines tiendra son assemblée aujourd'hui à Steep Lake, en Ontario.

En marge de l'affiliation de Corplex et des Prévoyants du Canada

Cette transaction assure la continuité administrative entre nos mains

MM. Gérard White et Jacques Melançon, respectivement présidents des Prévoyants du Canada et de la Corporation d'Expansion Financière (Corplex), annoncent conjointement qu'une série de transactions entre Corplex et un certain nombre d'actionnaires des Prévoyants du Canada ont conduit à l'affiliation des deux compagnies. M. White qui a rencontré les officiers et le Conseil d'administration de sa compagnie, a expliqué la nature fondamentale de la transaction "qui, dit-il, assure la continuité administrative d'une des plus importantes institutions d'assurance-vie et de fonds de pension au Canada français". La transaction, ont-ils affirmé, assure la continuité administrative et aucun changement au Conseil d'administration des Prévoyants du Canada. D'autre part, M. Melançon annonce qu'au cours de l'assemblée du Conseil d'administration de la Corporation d'Expansion Financière qui a autorisé les transactions, un certain nombre de nominations d'officiers ont eu lieu.

M. Gérard White, nommé vice-président de la Corporation d'Expansion Financière

M. Gérard White, C.A., président des Prévoyants du Canada, a été nommé vice-président de la Corporation d'Expansion Financière (Corplex) par le Conseil d'administration de la Corporation d'Expansion Financière. M. White, qui a rencontré les officiers et le Conseil d'administration de sa compagnie, a expliqué la nature fondamentale de la transaction "qui, dit-il, assure la continuité administrative d'une des plus importantes institutions d'assurance-vie et de fonds de pension au Canada français". La transaction, ont-ils affirmé, assure la continuité administrative et aucun changement au Conseil d'administration des Prévoyants du Canada. D'autre part, M. Melançon annonce qu'au cours de l'assemblée du Conseil d'administration de la Corporation d'Expansion Financière qui a autorisé les transactions, un certain nombre de nominations d'officiers ont eu lieu.

Corplex, dont le but est de favoriser l'expansion de nos institutions corporatives, fait du bon travail

Cette nouvelle fait bien voir le marché, puisque les titres de la Corporation d'Expansion Financière ont monté de 22 cts, contre un bas de 13 1/2 cts, il y a moins d'un mois. Les dirigeants de Corplex se sont gardés de divulguer le prix payé pour les actions de Corplex des Prévoyants du Canada et il n'a pas été question, non plus, du total acquis — une chose certaine, c'est qu'ils ont en mains la majorité. Comme il y a 35,000 actions des Prévoyants, d'une valeur au pair de \$10 chacune en circulation, c'est dire que Corplex en contrôle au moins 18,000. Les actions des Prévoyants se vendent ces jours-ci à \$10.92 sur le marché local des titres au comptant, contre \$9.20 au début du mois courant. Comme on sait, sans doute, l'encours des Prévoyants du Canada atteignait les \$287,168,331.00 à la fin de 1961 et l'actif global, en tenant compte du "Fonds de pension" représentant le placement en viager et du département de l'assurance-vie, se chiffrait au 31 décembre de l'an dernier à \$25,778,179.00. De tels chiffres font bien ressortir l'importance de la transaction qui vient d'avoir lieu et il est heureux qu'elle ait été effectuée par Corplex dont le but principal est de favoriser l'expansion de nos principales institutions commerciales, industrielles ou financières.

C'est donc sans raison que M. Marc Masson Bienvenu, vice-président exécutif de Corplex et président de la Maison Bienvenu, a déclaré hier que "la transaction précitée place maintenant Corplex à un rang fort intéressant parmi nos institutions de gestion et de financement". Est-il besoin de rappeler que, fondée il y a à peine 5 ans, Corplex a procédé au financement d'une douzaine d'entreprises contrôlées par les notres depuis lors, et il va sans dire que parmi ses activités, les financements de A. Bélanger Limitée et de Defrost-O-Matic Co. méritent particulièrement d'être signalés à l'attention du public, tout comme il importe de lui rappeler que, lors d'une certaine transaction malheureuse, il y eut remboursement intégral des obligations. Une telle action est tout à l'honneur de la direction et elle invite à envisager l'avenir avec confiance, d'autant plus que Corplex compte un solide conseil d'administration, soit MM. François-Albert Angers, J. Jacques Beauchemin, Marc Masson Bienvenu, Albert Boulet, C.A., Aubert Brillant, Roland Chagnon, C.A., Maurice Charré, C.A., Raymond David, C.A., Jacques de Bully, C.A., Paul Desruisseaux, C.A., J. Arthur Dupont, Henri Ferron, C.A., J. A. Forand, Maurice Forget, C.A., Pierre E. Laberge, Aime Laurion, Lionel Leroux, Jacques Melançon, Cal N. Moisan, Paul D. Normandeau, Marcel Piché, C.A., Fridolin Simard, Frank Spénard, Hon. sénateur Cyrille Vaillancourt, Gérard White, C.A.

Marcel CLEMENT



On annonce la nomination de Mlle GABRIELLE BOUCHARD de Chicoutimi au poste de comptable à la banque Toronto-Dominion, succursale de Chicoutimi, province de Québec. Mlle Bouchard est parfaite bilingue et a 8 années d'expérience dans la banque, dont quatre à la Toronto-Dominion.

Bathurst P & P affiche un gain plus considérable

En dépit de ventes un peu moindres en 1961

Bien que le volume des ventes de Bathurst Power and Paper Co. Ltd. ait été légèrement plus bas en 1961, \$39,244,887, à comparer à \$39,675,852, le revenu net de la société a augmenté de \$1,363,626 à \$1,979,270 au cours de l'exercice 1961.

Ces chiffres sont révélés dans le rapport annuel de l'entreprise, qui précise que les administrateurs ont réussi à élargir la marge de profits en dépit d'une forte tendance à la baisse des prix et d'une hausse des salaires et des autres dépenses. Après la récente recapitalisation de l'entreprise, et la mise de côté d'un dividende de \$2.50 par action "A", le revenu net par action ordinaire se chiffre par \$1.51. Calculé sur les mêmes bases, il avait été à la fin de l'exercice précédent de \$1.33.

Le fonds de roulement de l'entreprise au 31 décembre était de \$12,604,426 soit un peu inférieur à ce qu'il était douze mois auparavant (\$12,831,125). Au cours de l'exercice qui vient de se terminer la compagnie a continué la réalisation de son programme d'amélioration de son équipement, y consacrant une somme de \$2,826,153.

Dans leur rapport aux actionnaires, les administrateurs de la société affirment que l'année en cours sera bonne et que l'entreprise continuera à progresser. Ils prévoient que la reprise des affaires qui s'est amorcée au Canada au cours de 1961, se poursuivra pendant l'année en cours.

Fruits et légumes

Prix payés aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central. Ces prix sont fournis par le ministère provincial de l'Agriculture. Service de l'horticulture, division de l'inspection, 306 rue Craig est, à Montréal.

POMMES: McIntosh, belles 1.50, entropôts réfrigérés 2.00-2.25, Cortland 2.00, pommes à cuire 1.00-1.25 le boisseau. BETTERAVES: 75-1.00 le sac de 30 lbs. CAROTTES: No 1, 1.50 les 50 lbs. 2.40-2.50 celles de 50 lbs. CHOUX: 2.25 les 50 lbs. NAVETS: No 1, 1.15-1.25, No 2, 90c les 50 lbs. OIGNONS: No 1, minimum 1 3/4 3.75-4.00, jaunes, gros \$5.00 les 50 lbs. PANAIIS: 2.25 le boisseau, 1.75-2.00 les 24 celloles de 24 celloles. POMMES DE TERRE: 1.10-1.15 les 75 lbs. POIREAUX: 75-90c, moyens 50c la douzaine.

À noter...

Lors du vote tenu le 5 mars, M. C. G. Smith a été élu membre de la Bourse de Montréal. Il est président et directeur de Oldfield, Kirby & Gardner Limited.

La Bourse Canadienne a été notifiée par Daewoo Exploitation Corporation Ltd qu'elle a reçu un avis du prolongement de 3 mois de l'option se rapportant à l'achat de 200,000 actions à 15 cts chacune, due le 28 février. Un même délai a été consenti sur les options subséquentes couvrant 600,000 actions, en vertu de l'accord de souscription et d'option en date du 27 novembre et conclu entre la compagnie et Jenkin Evans and Company Ltd au nom d'un client.

En vertu d'un accord en date du 7 mars et sous réserve de qualification avec la Commission des valeurs mobilières de Québec et de celle de l'Ontario, W. D. Latimer Ltd, au nom d'un client, souscritra ferme 200,000 actions de Glen Lake Silver Mines Limited, au prix de \$1.00 chacune, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse Canadienne.

La compagnie Lamontagne Limitée nous informe que ses ventes pour la période du 27 mai 1961 au 10 février 1962 se sont élevées à \$5,701,827 et que ses profits nets après réserves d'impôts se sont chiffrés à \$93,545. Ce montant représente 76 cts par action. Classe "A" émises. La compagnie telle qu'elle existe actuellement est le résultat d'une amalgamation qui a eu lieu au cours du mois de mai 1961 et en l'occurrence il est impossible de comparer les chiffres ci-haut mentionnés avec ceux de l'année fiscale antérieure.

D'ici 5 ans

MONTREAL, 9 mars — La Shawinigan Water and Power Company projette d'effectuer pour quelque \$175 millions de nouvelles immobilisations au cours des cinq années à venir. De ce total, \$90 millions serviront à construire deux usines génératrices, une centrale thermique à miqueu Tracy et une installation hydroélectrique sur le haut St-Maurice.

La compagnie annonce ce programme de grands travaux dans son rapport sur l'exercice 1961, publié aujourd'hui. L'assemblée annuelle des actionnaires doit avoir lieu le 21 mars.

La centrale thermique aura une puissance de 300,000 kilowatts; la centrale hydroélectrique, une puissance de 125,000 kilowatts. Quand leur construction sera terminée, en 1966, la Shawinigan aura accru de 27 pour cent son potentiel de production. Mais la plus grande compagnie d'électricité privée de tout le Canada voit encore plus loin et se prépare à faire face à une augmentation de la demande de courant qu'elle évalue à 100 pour cent d'ici dix ans.

En 1961, la Shawinigan et ses filiales St. Maurice Power Corporation et Southern Canada Power Company Limited ont vendu, au total, 11,878 millions de kilowattheures d'énergie primaire, soit 6.4 pour cent de plus qu'en 1960. Le produit de l'ensemble des ventes d'électricité a augmenté de 6.2 pour cent pour atteindre le chiffre record de \$88,854,971.

Au 31 décembre 1961, le nombre total des abonnés de la Shawinigan s'établissait à 389,366, ce qui représentait une augmentation de plus de 7,000 en un an. Sur ce nombre, 328,283 étaient des abonnés domiciliaires (urbains et ruraux), le reste étant composé d'établissements industriels et commerciaux, de services municipaux et de réseaux de distribution.

Bourse de Toronto

Ralliement tardif des industriels
TORONTO, (PC). — Les industrielles ont été particulièrement en faveur hier par suite d'une reprise de dernière heure.

Cependant, tous les autres groupes indexés ont fermé à la baisse.

Steel Company of Canada a haussé de 3/4 à 85 1/2, un nouveau sommet. Les autres sidérurgiques ont fait bonne contenance, Algoma et Alcan gagnant respectivement 1/8 et 1/2. Canada Malting a haussé de 1 1/2 à 7 1/2, un nouveau sommet, et Canada Permanent Mortgage s'est également hissé à un nouveau sommet, 84, à la faveur d'un gain de deux points.

Les automoteurs, ayant été l'objet d'une prise de bénéfices, Ford of Canada a baissé de trois points à 153. Goodyear Tire a baissé de cinq points à 15. General Motors a gagné 1/8. Interprovincial Pipe Line a baissé d'un point à 84 1/4.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a haussé de 25 cts à \$5.23 tandis que Mount Wright a baissé de 22 cts à 80 cts.

Cours des changes

Le 8 mars 1962
New York, dollar... 1.05 1/32
Angleterre... 2.95 3/4
France, franc... 2144
Belgique, franc... 2022
Suisse, franc... 2423
Italie, lire... 001693
Espagne, peseta... 0176
Hollande, florin... 2905
Norvège, couronne... 1476
Danemark, cour... 1528
Suède, cour... 2037
Allemagne, dm... 2627
Tchécoslovaquie, cr... 1473
Mexique, peso... 0847
Venezuela, bolivar... 2306

Bénéfice stable pour Imperial Tobacco

Message du président E. C. Wood, à l'occasion du 50e anniversaire

L'Imperial Tobacco Co. of Canada Ltd., dont les ventes se sont élevées à \$359,105,000, a fait un volume d'affaires record en 1961, déclare M. Edward C. Wood, président de la compagnie, dans le rapport annuel aux actionnaires rendu public hier. Les ventes dépassent de \$16,330,000 celles de 1960. C'est la première fois que la compagnie publie la valeur des ventes consolidées.

Les bénéfices nets de 1961 s'établissent à \$13,857,000 ou \$1.38 par action, comparativement à \$13,620,000, ou \$1.36 l'année précédente. Les dividendes d'actions ordinaires déclarés pour 1961 forment un total de 72 1/2 cts par action, soit le plus par action que pour l'exercice précédent.

Les états financiers inclus dans le rapport reflètent certains changements apportés aux méthodes de comptabilité et sont présentés de façon différente. Le bilan est dressé verticalement et présente un tableau plus explicite des affaires de la compagnie en fin d'exercice.

Dans son rapport aux actionnaires, le conseil d'administration note que, depuis dix ans, la Shawinigan a accru de 46.7 pour cent le nombre de ses abonnés, de 73.1 pour cent le nombre de kilowattheures vendus et de 24.5 pour cent le nombre de milles de lignes de son réseau, tandis que le nombre de ses employés n'augmentait que de 10.4 pour cent.

En 1961, la Shawinigan a réalisé un bénéfice net global de \$13,765,259, soit 1.6 pour cent de moins qu'en 1960. Cette diminution est due, notamment, à l'augmentation du service de la dette, la hausse des loyers d'emmagasinage des eaux, les dépenses occasionnées par la tempête de verglas du 25 février 1961 et l'augmentation des achats d'énergie due à un coefficient d'hydraulicité anormalement bas. Comme la compagnie l'avait annoncé précédemment, le bénéfice net par action s'établit à \$1.51.

Des 17,452 porteurs d'actions ordinaires et ordinaires "classe A", qui compte la Shawinigan, 50.7 pour cent résident dans la province de Québec et 31.5 pour cent au Canada. Au cours de l'année 1961, le nombre des actionnaires a augmenté de 1,253 dans la province de Québec et de 1,796 dans l'ensemble du Canada.

Sur un total de 8,507,698 actions en circulation, 65.7 pour cent se trouvent au Canada et la plus importante fraction du reste, soit 12.6 pour cent, est en Europe.

The Shawinigan Engineering Company Limited

La Shawinigan Engineering Company, née en 1919 de la fusion de deux divisions de la Shawinigan Water and Power Company, a depuis lors effectué toute une gamme de grands travaux, tant pour la compagnie-mère que pour d'autres clients.

En 1961, elle a entrepris les travaux préliminaires sur l'emplacement de la future usine hydroélectrique du haut St-Maurice. Elle a mis à l'étude, avec la collaboration d'ingénieurs-conseils, les plans de la centrale thermique de Tracy et procédé aux sondages pour les fondations.

Parmi les autres travaux effectués pour la Shawinigan Water and Power Company, on relève la préparation des plans et la construction des agrandissements de la centrale thermique de Québec, ainsi que de la nouvelle ligne de transport à 345,000 volts qui y amènera le courant de l'Isle-Maligne. A la fin de l'année, on avait déjà mis en place 75 pour cent des 599 pylônes qui soutiendront cette ligne longue de 135 milles.

La Shawinigan Engineering remplit les fonctions d'ingénieur-conseil général au centre de recherches nucléaires de l'Atomic Energy of Canada fait construire à Whiteshell (Manitoba) 51le a préparé les plans et dirigé la construction d'une usine génératrice de 120,000 hp à Twin Falls (Labrador).

Shawinigan Chemicals Limited

La Shawinigan Chemicals Limited accuse un bénéfice net, d'après provision pour impôts, de \$2,087,788, soit 13 pour cent de plus qu'en 1960.

En 1961, ses immobilisations se sont élevées à \$2,986,581, dont \$1,456,493 pour la première étape de la construction à Varennes, d'une nouvelle usine pétrochimique dont la mise en marche est prévue pour le milieu de 1963. Le coût de cette usine, évaluée à \$20 millions, sera partiellement financée par la British American Oil Company qui a acquis, au cours de l'année, une participation de 25 pour cent à la Shawinigan Chemicals moyennant une mise de fonds de \$12,078,000 et le transfert de ses intérêts dans la B.A. Shawinigan, dont elle détenait 50 pour cent du capital.

Bourse de Montréal

Relèvement de la liste locale
MONTREAL, (PC). — Les cours présentaient une allure irrégulière hier à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne. Les pertes avaient précédé la proportion de six contre cinq.

Stelco a haussé d'un point à 85 3/4 à la faveur d'une reprise de dernière heure. Canadian Breweries a haussé de 3/8 à 12 5/8 sur un déplacement de 14,600 actions. CPR et Shawinigan ont baissé de 1/4 à 25 3/4 et 23 1/2 respectivement.

Dans le secteur des métaux communs, International Nickel a haussé de 7/8 à 82 1/4. Consolidated Smelters a baissé de 3/8 à 22 tandis que Asbestos a haussé de 3/8 à 24 1/2. Noranda a baissé de 2/4 à 58 1/4.

Dans le secteur des papeteries, Macmillan et Athliti ont baissé de 1/4 à 39.

Interprovincial P. & L. Lines a baissé de 1/8 à 84 1/8 et Westcoast Transmission de 7/8 à 19.

Trans-Canada Fund a baissé de 3/8 à 9 1/4. Canadian Petroleum de 3/8 à 14 et Canada Iron de 1/2 à 24.

Dans le secteur des mines, Mount Pleasant a baissé de 49 cts à \$1.80. Mercury - Chipman a haussé de 10 cts à 80 cts tandis que Glen Lake Silver a baissé de huit cts à \$1.30. Hollinger a baissé de 1/2 à 22 5/8 dans le secteur des aurifères.

Investissements de \$9,000,000,000

Dans l'huile au Canada d'ici peu, au dire du président de TEXACO Canada Ltd.

Le président de Texaco Canada Limited, A. Neil Lilley, a dit aujourd'hui que, d'après les prévisions du moment, l'investissement capital dans l'industrie de

Dividendes initiaux de Corporation de Valeurs Trans-Canada

Trans-Canada Corp. Fund a déclaré deux dividendes initiaux et trimestriels de 4 cts chacun pour les nouvelles actions fractionnées. Le premier sera payable le 15 mars, mais ceux des anciens actionnaires inscrits le 15 mars et le second le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Le taux supérieur pour les anciennes actions ordinaires était de 25 cts et était payable trimestriellement soit \$1.00 par an. Ces actions furent fractionnées sur la base de 10 pour une en décembre dernier.

La compagnie a déclaré qu'elle compte établir le taux du dividende pour les nouvelles actions à 15 cts par année, soit l'équivalent de \$1.50 par action pour les anciennes valeurs.

Marchés aux bestiaux

MONTREAL, (PC). — Les prix des bestiaux ont monté jusqu'à \$1.00, ceux des veaux ont baissé d'autant, mais ceux des porcs n'ont diminué que de 50 cts cette semaine aux marchés des bestiaux de la métropole. Le commerce fut actif car la demande fut bonne sauf dans le secteur des veaux qui a commencé la semaine lente.

Les éleveurs ont mis sur le marché cette semaine 1,499 bovins, 1,574 veaux, 1,982 porcs et 18 agneaux et moutons. Les arrivages de la semaine s'élevaient à 1,462 bestiaux.

Les bouvillons de choix se vendaient cette semaine de \$25 à \$25.50 les 100 livres, les bons de \$24 à \$24.75, les moyens de \$21.50 à \$24 et les communs de \$14.75 à \$21.50.

Les bonnes génisses valaient \$20.50, les moyennes de \$19 à \$20.75 et les communes de \$12 à \$19.50.

Les bons taureaux se vendaient de \$19 à \$21.25, les communs et les moyens de \$15.50 à \$19.25.

Les bons veaux rapportaient de \$30 à \$34, les moyens de \$25 à \$30, les communs de \$15 à \$17 et les veaux de lait \$17.50. Les agneaux moyens valaient \$10 et les moutons se vendaient de \$7 à \$12.50.

Au marché de l'ouest, les porcs de catégorie "A" se vendaient de \$26.50 à \$27 et les truies de \$20 à \$21. Au marché de l'est, les porcs de catégorie "A" rapportaient de \$28 à \$26.50 et la majorité trouvaient acheteurs à \$28 plus 80 cts chacun, es truies se vendaient de \$19 à \$20 et d'autres \$19 plus 80 cts chacune.

Bell dépensera \$210 millions en 1962

En nouvelles constructions, soit un record, au dire du président

Les dépenses pour fins de construction de la Compagnie de Téléphone Belle du Canada devraient atteindre en 1962 la somme de \$210,000,000, soit le plus gros montant jamais consacré à l'expansion et au perfectionnement de la compagnie. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui M. Thomas W. Eadie, président de l'entreprise.

Cette somme dépasse de \$2,000,000 le programme de construction de 1960, le plus considérable jusqu'à présent. L'an dernier, la compagnie Bell a consacré \$192,600,000 à des travaux de construction.

S'adressant aux actionnaires à la 8e assemblée générale annuelle, M. Eadie a expliqué qu'une proportion substantielle des sommes affectées par la compagnie à des fins de construction au cours des dernières années avait été consacrée au perfectionnement et à l'extension des services interurbains.

A propos de bénéfices, M. Eadie a insisté sur l'importance d'obtenir du capital pour les améliorations et les expansions futures. "Il nous faut, par conséquent, arriver à un taux de rémunération suffisant pour justifier — ou, plus précisément,

pour stimuler — la confiance des épargnants. J'estime qu'il nous faut désormais une plus grande marge de profit que nous n'avons obtenue dans le passé si nous voulons faire face à nos obligations envers les épargnants, les employés et la catégorie non moins importante de nos clients. Alors seulement serons-nous pleinement en mesure de planifier nos services en fonction du coût le plus bas à long terme."

Parlant des façons dont la compagnie pourrait augmenter ses revenus, M. Eadie a dit: "Nous devons exploiter au maximum les possibilités de revenu de chacun des secteurs de notre marché. Nous avons pour tâche de fournir un bon service de téléphone domiciliaire et d'affaires à un prix raisonnable à tous ceux qui peuvent en avoir besoin."

Au sujet de la concurrence, le président de la compagnie Bell a donné l'avertissement suivant: "A mesure que nous étendons la portée de nos services au-delà de notre domaine traditionnel — le service de téléphone fondamental — nous devons accepter le défi de la concurrence et l'élément de risque qui s'y rattache." Il a parlé de la concurrence qui se fait actuellement à propos des systèmes d'intercommunication, de la transmission des données et de la transmission de la télévision pour fins d'amusement, d'éducation et d'affaires. "Nos clients achèteront ces services chez nous seulement si nous pouvons leur prouver que nous offrons la meilleure aux points de vue de la portée et de la qualité et du prix."

Passant ensuite à la question de la surveillance des dépenses, le président de la compagnie Bell a attribué à la mécanisation le niveau plus élevé du revenu net enregistré au cours des deux dernières années.

"L'examen rigoureux de nos dépenses dans tous les secteurs de la compagnie jouera un rôle important pour l'amélioration de nos bénéfices au cours des années à venir", a-t-il déclaré.

Etant la plus grande entreprise de communication au Canada, la compagnie Bell se verra de plus en plus soumise à la planification des moyens de communication pour le plus grand bien éventuel de notre pays, de concert avec les autres membres du Réseau téléphonique transcanadien.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

AVIS D'ASSEMBLEE

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle de la CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE aura lieu mardi le 27 mars 1962, à huit heures du soir, dans les bureaux de la compagnie, au no 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Elle aura pour objet les fins suivantes: Recevoir le rapport annuel des administrateurs et du vérificateur; élire les administrateurs; nommer le vérificateur; fixer le montant de la rémunération pour l'année courante; et décider toute autre affaire de son ressort.

Donné à Montréal, ce neuvième jour de mars 1962.

Le secrétaire,
J. P. BARTEAU

A. Renaud & Cie Liée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques

Montréal — VI. 4-2886

PRETS HYPOTHECAIRES

1ère et 2ème hypothèque (jusqu'à 10 ans)
Achat balances prix de vente : Améliorations domiciliaires

CREDIT M.-G. INC.

Siège social : 31 SAINT-JACQUES OUEST
Montréal Victor 2-1788 Québec Tél.: 529-2866

VOS ÉPARGNES RAPPORTENT 6% GARANTI

Les fonds de ce plan sont placés sous forme de placements hypothécaires assurés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Prêts, un organisme du gouvernement du Canada, se garantissant par le gouvernement du Royaume-Uni ou de tout autre royaume ou territoire de Sa Majesté.

- Les titres sont offerts par unités de \$1,000, et rapportent 6% l'an (6%).
- Le capital et l'intérêt sont garantis sans conditions.
- Notre politique nous permet de rembourser les titres en tout temps, sans que vous n'ayez à verser la première année, l'intérêt est calculé à 4%, taux normal d'un compte courant.

HORAIRE : en semaine de 9:30 a.m. à 5:30 p.m.

FARMERS & MERCHANTS TRUST COMPANY LTD.

1175, avenue Union, Montréal — Tél. UN 6-6551
1450 ouest rue Ste-Catherine, Montréal — Tél. UN 1-9446

Bureaux à : Calgary, Edmonton, Medicine Hat, Montréal, Nassau, Bahamas et Kingston, Jamaïque.

BOURSE DE NEW YORK

NEW YORK — Le mar-

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

[illegible]

*Au gré du Sport
Bon gré, mal gré*

Par Jean-Paul Cofsky

C'est écrit dans le ciel

Le bureau-chef des Alouettes Inc. bourdonne d'activités. Vous entrez là-dedans aux cris de : 92-7-110-47-52 (?) la course au sol ou la passe-crochet, la feinte ou le jeu déceptif que vous vous demandez. Puis Léo Cahill ou J. I. Albrecht, statistiques en main, vous prouvent qu'avec un "quotient d'efficacité de 85%" vous gagnez n'importe quelle joute de football. Vous vous retournez pour scruter l'horizon et vous apercevez Jack Jacobs les yeux rivés à l'écran où vingt fois de suite il voit et analyse les mêmes scènes pour déceler les faiblesses des siens et celles des autres, pour suggérer des corrections de manœuvres à ne plus faire ou faire autrement. Vous vous retirez un peu à l'écart ou du moins vous le croyez, car tout à côté ça parle "football" tout àussi sérieusement: la jolie Francine, préposée à la vente des billets, discute au téléphone: "Je regrette, monsieur, tout est vendu... peut-être que l'an prochain, si vous vous y prenez assez de bonne heure... bien monsieur, je place votre nom sur la liste d'attente... comment épélez-vous?... D-I-E-F-E-N... c'est ça Mr. D., on fera notre possible, merci..."

C'est écrit sur tous les fronts...

L'enthousiasme est dans le vent, c'est tout juste si on ne vous affuble pas d'un équipement de joueur pour regarder les films de football. Imaginez un Percy Moss qui sourit d'aise à la seule mention du nom de Sandy Stephens, un Sandy Stephens qui vous confie le plus naturellement du monde que la coupe Grey ? "C'est pour le début décembre, sûr, sûr, sûr !" Vous sortez de là tout emballé pour courir à une réception en l'honneur de Bernie Faloney, le quart-arrière des Tiger-Cats de Hamilton et vous avez la surprise de lui voir un front soucieux : "Because, dit-il, avec ce Stephens et les autres, ouais ! Cette année, va falloir travailler !" Tout à coup face avec Rocky Brisebois, rédacteur-en-chef (la cause sportive) Nouveau-Journal, ardent partisan depuis sa naissance des Rough Riders d'Ottawa : "Ecoute-moi bien, mon J.-P., mon affaire, ça va pas du tout cette année; les Rough Riders... à la queue... "tes" Alouettes ? Y sont "loadées" !

C'est écrit sur les murs...

Tout le monde en parle, tout le monde en discute, tout le monde s'interroge. Est-ce que ça pourrait être vrai cette année ? ... Avec le champ-arrière qu'on a qui peut nous arrêter ? La meilleure ligne défensive de la Ligue... le quart-arrière le plus recherché aux Etats-Unis... Bobby Lee Thompson... Merv Luster... Dick Cohee, Don Clark... etc. Les confettis sont achetés, les billets se vendent comme des petits pains chauds, les scribes sont aux trois quarts gagnés, la foule veut du pain et des jeux, réclame la tête de tous les adversaires... de l'est comme de l'ouest. On ne discute plus que de la sorte de poli à acheter pour frotter la coupe Grey ! Et si tout ça c'était vrai, j'en serais tenté d'offrir mes services gratuits pour la frotter moi-même. Mais attention, sur papier c'est beaucoup plus facile que sur le terrain, comme de "LA" gagner au printemps plutôt qu'à l'automne ! Mais tout de même, cette année, ça sent vraiment la coupe Grey !

Plusieurs innovations en montre au 18ème salon du Sportsman

Une embarcation circulaire à moteur, de type carroussel, construite en verre textile et pouvant aisément transporter en croisière une quinzaine de personnes, constituera sûrement l'une des plus intéressantes innovations nautiques en montre au XVIIe Salon du Palais du Commerce, du 16 au 25 mars. Cette nouveauté d'origine japonaise, a un diamètre de 14 pieds, est surplombée d'un parasol multicolore; elle est mue par un moteur central contrôlé par un volant de 20 pouces d'un accès facile pour le navigateur avec

tions en verre textile par une maison de Princeville et voir une multitude de kiosques tout aussi tentants que les autres exposés des agres de chasse et de pêche des chaloupes, des motoglisseurs, des équipements de campisme japonais, à cela s'ajoute la démonstration sur scène d'un prestidigitateur d'équilibristes sur piano par les frères Edwards (Gauvreau), d'erobates: l'imposante menagerie du Jardin zoologique de Granby et une volière d'oiseaux exotiques. Les performances rituelles des Indiens de Coughnawaga seront au programme régulier.

une extrême mobilité à l'instar d'un hélicoptère puisqu'elle a la faculté de "tourner en rond".

Toutefois, ce diamètre fait surgir un problème de déplacement de l'Assomption à Montréal, puisque les règlements de la circulation routière stipulent une largeur maximum de 11 pieds allouée aux véhicules. Elle ne peut par ailleurs être transportée par camion-remorque à fond plat sur le sous-ventriciel plutôt qu'horizontal, vu que la hauteur de dégagement des tunnels sur le parcours n'est que de 13½ pieds. Pour éviter à cette difficulté, le transport se fera donc mardi le 14 mars sous escorte de la police provinciale jusqu'aux limites de Montréal, d'où la police municipale prendra le relais jusqu'au Palais du commerce. Comme dirait M. de la Palice, une embarcation est plus dans son élément sur l'eau que sur le terrain des vaches!

Deux personnalités sportives de marque seront honorées à cours de la semaine du 16 au 20 mars. Ce sont le R. P. Marché de la Sablonnière, s.j., membre du Conseil national des sports lundi le 19 mars à 8h.; mardi 20 mars, une plaque sera remise à Robert Rousseau, le spectateur recruté des "Canadiens". On s'attend à ce que nombre de s-

Le Salon du sportsman de Montréal sera inauguré officiellement vendredi soir, le 16 mars à 8 heures par l'hon. Gérard D. Lévesque, ministre provincial de la chasse et des pêcheries. Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, de même que M. Raymond de Boyer de Lafrance, consul général de France à Montréal et d'autres personnalités marquantes y ont aussi été invitées.

Dans son programme d'attractions où l'utile saura joindre l'agréable, le Salon du sportman de Montréal, dont les recettes nettes appuieront le thème de la "Conservation par l'éducation", s'adresse à tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes.

En fait d'innovations, le public tant citadin que rural sera servi à souhait. D'ailleurs, les heures d'admission édictées cette année seront de 11 heures le matin, au lieu de 1 heure l'après-midi jusqu'à 11 heures le soir, la semaine, permettant ainsi aux ruraux de visiter à loisir, d'assister aux spectacles sur scène à 2h, 30 au lieu de 3h, 30 et de venir acheter aux sans s'exposer aux embouteillages de la circulation. Ils pourront assister sur place aux phases de fabrication d'embarca-

La loi fédérale de l'aptitude physique commentée par le professeur M. Howell

Ses buts et ses modalités

Texte de l'exposé du Dr Max Howell, de l'Institut d'éducation physique de l'université de l'Alberta

La présente loi vise à favoriser, promouvoir et développer la santé et le sport amateur et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, le ministre peut, à ces fins,

- a) fournir une assistance susceptible de faciliter et intensifier la participation des Canadiens au sport amateur, national et international;
- b) pourvoir à la formation des entraîneurs et des autres personnes qui peuvent être nécessaires aux fins de la présente loi;
- c) fournir des bourses d'études pour aider à la formation du personnel requis;
- d) entreprendre des recherches ou des études sur la santé et le sport amateur, ou y aider;
- e) prendre des dispositions en vue de la tenue de conférences nationales et régionales, destinées à faciliter la réalisation des objets de la présente loi;
- f) sanctionner la consécration de la réussite dans le domaine de la santé et du sport amateur, par l'attribution ou la délivrance de certificats, citations ou distinctions particulières;
- g) préparer et distribuer des renseignements sur la santé et le sport amateur;
- h) offrir son concours ou sa collaboration à tout groupe désireux de servir les fins de la présente loi et s'adjoindre l'appui de tout semblable groupe;
- i) coordonner les initiatives fédérales tendant à favoriser, promouvoir et développer la santé et le sport amateur, en coopération avec les autres ministères ou organismes du gouvernement du Canada ayant une semblable activité; et
- j) entreprendre, en ce qui concerne la santé et le sport amateur, les autres projets et programmes, y compris l'offre de services et de facilités ou une assistance à cet égard, qui sont de nature à favoriser et seconder les objets de la présente loi.

Quels sont les facteurs qui ont favorisé l'adoption de la loi de 1961, qui est, dans son genre, un modèle de loi pour les pays du Commonwealth de l'importance du Canada?

Importance

Tout d'abord, au cours des dernières années le public du Canada s'est rendu compte de plus en plus de l'importance de la santé.

L'intensité du public a été vraiment éveillée il y a sept ans par suite de la publication des découvertes de Kraus et Weber qui ont eu alors une si large diffusion. Après avoir fait subir un test de six épreuves assez simples à 287 enfants américains et à 269 enfants allemands, le docteur Hans Kraus et ses collègues ont constaté que 8,7 p. 100 des enfants européens avaient échoué dans une ou plus d'une épreuve et que 57,9 p. 100 des enfants américains avaient subi un échec semblable. La publicité accordée à ces résultats fut immense.

Les conclusions de l'enquête Kraus-Weber ont obtenu une publicité internationale grâce à deux articles, l'un qui parut dans la revue *Sports Illustrated*, et qui était intitulé "Le rapport qui a alarmé le président", l'autre qui fut publié dans le *U.S. News and World Illustrated* et qui porte le titre suivant : "La jeunesse américaine est-elle en bonne santé?"

Répercussions

Il faut noter que les répercussions de l'enquête Kraus-Weber ont été à peu près les mêmes au Canada qu'aux Etats-Unis. On a critiqué sévèrement la validité des conclusions du fameux test, étant donné qu'un

l'ancien pourcentage des échecs en Amérique du Nord, soit 40 p. 100, portait sur la même épreuve, à savoir l'incapacité des jeunes gens à toucher le plancher du bout des doigts sans plier les jambes et en tenant les deux pieds ensemble. Quoi qu'il en soit l'intérêt à l'égard de l'aptitude physique n'a pas faibli. Le duc d'Edimbourg lui-même a signalé le niveau peu élevé de la santé physique au Canada au mois de juin 1959 dans le discours de circonstance qu'il prononça la présidence de l'Association des médecins du Canada, poste qui était occupé pour la première fois par une personne n'appartenant pas à la profession médicale.

Le bill C-131 élèvera certainement le niveau de la santé et du sport amateur au Canada.

"Même si je ne veux pas refroidir l'enthousiasme suscité par l'annonce de cette nouvelle entreprise, j'estime devoir faire une mise en garde. Même si, à mon sens, ce programme est excellent, je ne crois pas qu'il faille s'attendre qu'il produise des miracles du jour au lendemain. On fera des progrès importants seulement après un effort soutenu et il reste beaucoup à faire pour que le pareil effort puisse être tenté avec succès.

"Au début, le progrès peut sembler lent, surtout si nous concentrons nos efforts à construire avec soin, plutôt que d'une manière spectaculaire. Mais par rapport au passé, nous avons des ressources énormément améliorées sur lesquelles travailler.

"Avec du temps et de la patience, j'espère que nous verrons de grandes œuvres s'accomplir dans ce domaine. J'espère que nous verrons un nombre grandissant de nos jeunes gens se lancer dans l'athlétisme, le baseball, le hockey et le tennis — pour n'en nommer que quelques-uns. J'espère que nous verrons s'élever des aménagements suffisants pour tous les genres de sports d'un bout à l'autre du pays. Finalement, j'espère que nous verrons de plus en plus d'athlètes canadiens atteindre le degré d'excellence qui les rendra égaux aux meilleurs athlètes du monde d'aujourd'hui et des années à venir.

Distribution

Cette loi est certainement l'élément principal qui contribuera à l'amélioration de l'aptitude physique de la population du Canada. Mais il y a certaines mesures de précaution à prendre.

La distribution de cinq millions de dollars pour les deux fins mentionnées dans la loi ne sera pas une chose facile. Pour

Don McMahon se rapporte

BRADENTON, Flo. — Le lanceur droitier Don McMahon de Milwaukee est rapporté au camp d'entraînement après une courte période de chômage en tant que récalcitrant. A son arrivée au camp, pesant 212 livres, il s'est déclaré très mécontent de ce fait inusité. "Trop léger, dit-il; je suis beaucoup trop léger à 212 livres. Si je me souviens bien, j'ai connu mes meilleures saisons alors que je pesais aux environs de 250 à 275 livres alors que je pouvais réellement mettre du poids derrière mes lancers".

Aux questions des journalistes qui voulaient savoir s'il s'en était bien tiré avec le président John McHale dans les négociations qui ont précédé la signature de son contrat, il a déclaré: "Je m'en suis très mal tiré; il m'a retourné quatre fois le même contrat aux termes de l'an dernier! J'ai signé pour ne pas me faire de tort. Retarder l'entraînement, ce n'est jamais bon!"

BOXE

DETROIT. — Henry Hank, 166 3-4, de Détroit, a triomphé de Allan Harmon, 168, de la Jamaïque, par k.o. technique au 6e round.

neurs, des cliniques pour di-re, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans plusieurs pays européens.

Examples

montant de cinq millions de dollars peut paraître une somme d'argent considérable, mais l'orientation d'un tel montant de bien rapidement si l'on essaie de répondre à toutes les demandes.

Mais il y a un problème fondamental qu'aucune somme d'argent ne pourra résoudre. Comment pourra-t-on changer l'orientation actuelle de la culture ? On peut parler d'aptitude physique, on peut montrer des films et organiser des cli-

Quelques exemples suffiront à prouver la vérité de cette assertion. Quel est le pourcentage de notre population qui s'adonne régulièrement à un sport quelconque après la fin des études secondaires et quel est la chance à la population de pratiquer des sports individuels ou des sports d'équipe ? Les gens des zones rurales ? Qui l'on compare ce que nous avons chez nous dans ce domaine avec ce qui existe en Angleterre, par exemple.

Conseiltes ensuite vingt mères de famille d'Edmonton et demandez-leur si elles voudraient que leurs filles devinssent des athlètes. Les sports de compétition pour les femmes, déjà encore un sujet de discussion fort intéressant. Certains sports, comme le golf ou la natation peuvent être acceptables du point de vue social, mais d'autres, comme la course, ne le sont peut-être pas. En Australie, les idoles des jeunes filles sont des sportives. Les plus célèbres sont Shirley Strickland et Marjorie Jackson. Comment s'y prendra-t-on pour modifier certaines de ces attitudes culturelles?

Voilà quelques-uns des problèmes

mes qui auront à résoudre ceux qui seront chargés de distribuer les cinq millions de dollars que le Parlement a votés pour la amélioration de l'équipement physique et de du sport amateur. La Russie a le droit de créer en très peu de temps une population bien entraînée du point de vue athlétique. Elle a réussi ce tour de force en subventionnant les clubs dans toutes les localités et en encourageant la masse du peuple à participer activement aux sports. Il est donc possible de changer le mode de vie de tout un peuple. Mais il faut admettre que cela est plus difficile à réaliser dans un pays démocratique.

La décision du gouvernement de dépenser cinq millions de dollars par année pour l'amélioration de l'aptitude physique peut être considérée comme un événement historique. Cette décision peut avoir des conséquences énormes sur la vie de chacun de nous. Sous une direction sage et compétente, cet encouragement peut devenir l'inauguration d'une ère nouvelle au cours de laquelle les principes fondateurs d'une saine éducation physique seront appliqués à tous les membres de la population entière de notre pays.

MOLSON
*a une
nouvelle
étiquette!*

*Vous serez
emballé
par son nouvel
emballage*

La forme distinctive des NOUVELLES ÉTIQUETTES MOLSON... reflète la distinction de la qualité Molson. Elle identifiera désormais tous les produits Molson – et notamment la fameuse BIÈRE MOLSON, “la bière préférée du Québec”. La boîte aussi est nouvelle et plus belle avec ses couleurs bleu, blanc, rouge et or.

LA BRASSERIE
MOLSON
LIMITÉE

Canadien et Toronto font un match nul de 1-1

L'arbitre Frank Udvari inflige 11 punitions aux vainqueurs — 19e but de Bernard Geoffrion — Jacques Plante et Bower en grande forme

Tim Horton compte pour Toronto

Par Jean-Paul Cofsky

Dans une partie marquée d'un grand nombre de punitions et par des décisions des plus douteuses de l'arbitre Frank Udvari, les Canadiens et les Maple Leafs de Toronto ont fait match nul au pointage de 1 à 1. Les trois étoiles de la joute ont été sans contredit Tim Horton, Bernard Geoffrion et Don Marshall. En toute justice il faut avouer que les Canadiens ont été très chanceux d'annuler comme à plusieurs occasions ils ont été déclassés par les Leafs qui pratiquèrent un jeu très rude et efficace.

Dès le début de la partie les Leafs attaquèrent sans relâche et Plante, à l'exception de deux ou trois arrêts de toute beauté et à la contre-attaque Hicke vint à un cheveu de compter le premier but alors qu'il avait John Bower presque à sa merci. Le jeu se déroula à une très vive allure, les deux équipes eurent de nombreuses occasions de marquer. Les deux équipes jouèrent à un rythme élevé, les deux équipes eurent de nombreuses occasions de marquer. Les deux équipes jouèrent à un rythme élevé, les deux équipes eurent de nombreuses occasions de marquer.

Deux minutes à Talbot et dix minutes de mauvaise conduite à Moore pour avoir violé la règle de la suite des fautes. Les Leafs lancèrent une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead. Les Leafs lancèrent une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Le jeu de puissance des Leafs se mit en branle dans l'espoir d'augmenter leur avance mais ne put rien contre un Plante vigilant. Avec dix minutes de jeu encore dans cette troisième période les Leafs resserrèrent les rangs de plus en plus mais finalement dans un clin de œil de quelques secondes Geoffrion eut le temps de lancer une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Le jeu de puissance des Leafs se mit en branle dans l'espoir d'augmenter leur avance mais ne put rien contre un Plante vigilant. Avec dix minutes de jeu encore dans cette troisième période les Leafs resserrèrent les rangs de plus en plus mais finalement dans un clin de œil de quelques secondes Geoffrion eut le temps de lancer une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Bathgate, Rangers	25	24	79
Hull, Chicago	43	33	76
Howe, Detroit	30	41	71
Mikita, Chicago	22	46	68
Mahovich, Toronto	31	35	67
Delvecchio, Detroit	23	40	63
Ullman, Detroit	24	37	61
Hay, Chicago	30	27	57
Provost, Canadien	25	31	56
Keon, Toronto	25	29	54
Backstrom, Can.	25	29	54
Prentice, Rangers	20	34	54
McKenney, Boston	21	31	52
Bucky, Boston	15	36	51
Ingerfield, Rangers	23	27	50
Richard, Canadien	21	29	50
Armstrong, Toronto	21	29	50
Geoffrion, Canadien	19	27	48
Kelly, Toronto	21	26	47
Tremblay G., Can.	27	19	46
Marshall, Canadien	17	27	44
Toppazzini, Bos.	17	27	44
Hervath, Chicago	17	26	43
Hicke, Canadien	15	27	42
Stasiuk, Detroit	15	26	41
Mohs, Boston	13	28	41
Pilote, Chicago	7	34	41
Heberton, Rangers	17	23	40
Talbot, Canadien	5	35	40
Nevin, Toronto	12	27	39
McDonald, Chicago	21	17	38
Pennington, Boston	9	29	38
Rousseau, Canadien	19	18	37
Wherram, Chicago	14	23	37
Litzenberger, Tor.	17	18	35
Pulford, Toronto	16	19	35
Oliver, Boston	15	20	35
Moore, Canadien	15	20	35
Henry, Rangers	21	13	34
Olmstead, Toronto	13	21	34
Stanley, Toronto	9	25	34
Duff, Toronto	14	19	33
Horton, Toronto	7	26	33
Gadsby, Detroit	15	23	32
Béliveau, Canadien	14	17	31
Goyette, Canadien	6	24	30
Murphy, Chicago	12	18	28
Balfour, Chicago	14	13	27
Schinkel, Rangers	7	20	27
Nesterenko, Chicago	14	12	26
Harvey, Rangers	6	20	26
Gendron, Rangers	14	11	25
Burns, Boston	9	16	25
Langlois, Rangers	7	17	24
Hampson, Rangers	3	21	24
Pronevost, Boston	15	8	23
Brewer, Toronto	1	22	23
Harris, Toronto	13	9	22
Bolvin, Boston	5	17	22
Hannigan, N.Y.	8	13	21
Bonin, Canadien	7	14	21
Vasko, Chicago	2	19	21
Hampson, Rangers	4	16	20
Shack, Toronto	7	13	19
Howell, Rangers	5	14	19
Melnik, Chicago	5	14	19
J.C. Tremblay, Can.	3	15	18
Johnson, Canadien	1	17	18
Pronevost, Detroit	4	13	17
Stewart, Toronto	8	8	16
McGregor, Detroit	6	11	17
Godfrey, Detroit	4	12	16
Evans, Chicago	2	14	15
Gray, Boston	8	7	15
Glover, Detroit	7	8	15
Laforge, Detroit	6	7	15
Connelly, Boston	6	9	15
Fontinato, Canadien	2	13	15
Balon, Rangers	4	10	14
Wilson, Rangers	10	3	13
Baun, Toronto	3	10	13
Goegan, Detroit	5	7	12
Katelle, New-York	4	8	12
Spencer, Rangers	2	10	12
Johnson, Detroit	5	6	11
Fleming, Chicago	5	6	11
Boileau, Detroit	5	6	11
Lunde, Detroit	2	9	11
MacDonald, Detroit	4	7	11
Maki, Chicago	4	6	10
St-Laurent, Chicago	0	10	10
Beckett, Boston	7	2	9
Turner, Chicago	7	2	9
Fonteyne, Detroit	5	4	9
Williams, Boston	4	5	9

Durant la première minute de jeu de puissance des Leafs, la défensive du Canadien tint le coup. Marshall et Rousseau se débattaient sans compter. Mahovich et Kelly ne purent rien faire de bon, mais ce fut au tour de Olmstead et Hicke de visiter le cachot. A quatre contre quatre Geoffrion décocha un dur lancer qui bloqua Bower avec adresse. Billy Carter fit sa deuxième apparition sur la glace avec Moore et Hicke et prouva immédiatement que Blake avait raison de lui faire confiance.

Moore puni de nouveau Pour avoir rudoïyé Eddie Schack, Moore fut chassé de nouveau et Dick Duff exécuta de belles pièces de jeu mais sans succès. Brewer et Rousseau furent chassés à leur tour pour ruse, l'un pour coup de coudes, l'autre pour assaut. Quelques instants plus tard Tim Horton déjouait Plante aidé de Pulford et Navin. Les juges de lignes de laissez-passer et la foule, sur des épaules, après le but des Leafs, manifestait bruyamment à la moindre occasion. Backstrom manqua une chance unique d'égaliser le pointage alors qu'il se trouvait seul devant Bower qui bloqua habilement. Le jeu de puissance du Canadien avec Goyette, Hicke et Geoffrion ne put rien faire de vaillant. Béliveau-Tremblay et Gray, mais Béliveau put le chemin du cachot avec Pulford pour ruse excessive. Rousseau décocha un dur lancer qui prit le chemin des estrades. Bower dut faire des miracles dans la dernière minute de jeu pour empêcher le Canadien d'égaliser le compte.

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

Geoffrion et Brewer furent chassés pour ruse et le banc des Canadiens echa à son tour d'une punition mineure. Horton fut puni et malgré la pluie de caoutchouc la joute reprit son cours normal... à trois contre trois.

Pluie de projectiles

trois. La période prit fin dans un orage de protestations dirigé par le public qui ne digérait pas les décisions de l'arbitre Udvari.

Troisième période

Au début de la troisième période une punition alla à Rousseau pour avoir fait trébucher Pulford alors que l'on jouait déjà à trois contre trois. L'indécision de Udvari irrita la foule à nouveau. Le jeu reprit à quatre contre quatre malgré les protestations de Punch Imbach. Finalement les équipes au complet revinrent au jeu de hockey. Les Leafs protégeant leur avance jouèrent avec une extrême prudence, ce qui rendit le jeu fort monotone. Cependant lors d'une échappée Mahovich manqua le fond des filets par Carter, 13:34, Horton, 19:36.

Troisième période

1-Toronto: Horton, 17:38 (Pulford, Nevin). Punitions: Moore, 6:04; Olmstead, 8:57; Hicke, 8:57; Moore, Brewer, Rousseau, 12:49; Pulford, Béliveau, 18:49.

Deuxième période

Aucun but. Punitions: Talbot, 6:21; Moore, 10:10; mauvaise conduite: Brewer, 8:01; Talbot, 13:27; Bower, 18:34; Geoffrion, 18:34; Puntition à Canadien servi par Carter, 13:34; Horton, 19:36.

Troisième période

2-Canadien: Geoffrion, 11:25 (Backstrom, Talbot). Punitions: Rousseau, 6:28; J.-C. Tremblay, 6:57.

ARRÊTS

BOWER 7 8 4-21

PLANTE 8 11 4-23

J.-C. Tremblay puni

Le jeu de puissance des Leafs se mit en branle dans l'espoir d'augmenter leur avance mais ne put rien contre un Plante vigilant. Avec dix minutes de jeu encore dans cette troisième période les Leafs resserrèrent les rangs de plus en plus mais finalement dans un clin de œil de quelques secondes Geoffrion eut le temps de lancer une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Une ovation à la Rocket lui fut décernée. Plante sauva un but certain sur une échappée

de Nevin. Béliveau-Tremblay et Rousseau donnèrent du fil à retordre à Bower qui s'en tira avec chance. Geoffrion faillit devenir le héros de la partie mais manqua les filets par une poutre. De dangereux derniers dans des deux côtés rendirent tous les spectateurs des plus nerveux.

Sommaire

Première période

1-Toronto: Horton, 17:38 (Pulford, Nevin). Punitions: Moore, 6:04; Olmstead, 8:57; Hicke, 8:57; Moore, Brewer, Rousseau, 12:49; Pulford, Béliveau, 18:49.

Deuxième période

Aucun but. Punitions: Talbot, 6:21; Moore, 10:10; mauvaise conduite: Brewer, 8:01; Talbot, 13:27; Bower, 18:34; Geoffrion, 18:34; Puntition à Canadien servi par Carter, 13:34; Horton, 19:36.

Troisième période

2-Canadien: Geoffrion, 11:25 (Backstrom, Talbot). Punitions: Rousseau, 6:28; J.-C. Tremblay, 6:57.

ARRÊTS

BOWER 7 8 4-21

PLANTE 8 11 4-23

J.-C. Tremblay puni

Le jeu de puissance des Leafs se mit en branle dans l'espoir d'augmenter leur avance mais ne put rien contre un Plante vigilant. Avec dix minutes de jeu encore dans cette troisième période les Leafs resserrèrent les rangs de plus en plus mais finalement dans un clin de œil de quelques secondes Geoffrion eut le temps de lancer une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Une ovation à la Rocket lui fut décernée. Plante sauva un but certain sur une échappée

de Nevin. Béliveau-Tremblay et Rousseau donnèrent du fil à retordre à Bower qui s'en tira avec chance. Geoffrion faillit devenir le héros de la partie mais manqua les filets par une poutre. De dangereux derniers dans des deux côtés rendirent tous les spectateurs des plus nerveux.

Sommaire

Première période

1-Toronto: Horton, 17:38 (Pulford, Nevin). Punitions: Moore, 6:04; Olmstead, 8:57; Hicke, 8:57; Moore, Brewer, Rousseau, 12:49; Pulford, Béliveau, 18:49.

Deuxième période

Aucun but. Punitions: Talbot, 6:21; Moore, 10:10; mauvaise conduite: Brewer, 8:01; Talbot, 13:27; Bower, 18:34; Geoffrion, 18:34; Puntition à Canadien servi par Carter, 13:34; Horton, 19:36.

Troisième période

2-Canadien: Geoffrion, 11:25 (Backstrom, Talbot). Punitions: Rousseau, 6:28; J.-C. Tremblay, 6:57.

ARRÊTS

BOWER 7 8 4-21

PLANTE 8 11 4-23

J.-C. Tremblay puni

Le jeu de puissance des Leafs se mit en branle dans l'espoir d'augmenter leur avance mais ne put rien contre un Plante vigilant. Avec dix minutes de jeu encore dans cette troisième période les Leafs resserrèrent les rangs de plus en plus mais finalement dans un clin de œil de quelques secondes Geoffrion eut le temps de lancer une attaque à la suite de laquelle Plante fut puni à la suite d'un mauvais coup de Bert Olmstead.

Une ovation à la Rocket lui fut décernée. Plante sauva un but certain sur une échappée

de Nevin. Béliveau-Tremblay et Rousseau donnèrent du fil à retordre à Bower qui s'en tira avec chance. Geoffrion faillit devenir le héros de la partie mais manqua les filets par une poutre. De dangereux derniers dans des deux côtés rendirent tous les spectateurs des plus nerveux.

Le cardinal: il faut repenser tout le problème de l'enfance négligée

• insuffisance d'institutions spécialisées • il faut faire un vaste relevé

Par Benoît-C. Hébert

"Aussi paradoxal que cela paraisse, notre communauté compte trop d'institutions et, en même temps, elle en manque", a déclaré hier Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger. S'adressant aux membres du Club Richelieu-Montréal, le prélat a instamment prié ce club de prendre l'initiative d'un vaste relevé scientifique de l'échelle diocésaine pour établir de façon sérieuse ce qu'est véritablement la situation faite dans notre milieu à l'enfance négligée ou abandonnée.

L'archevêque de Montréal a précisé sa pensée en affirmant que nous avons trop d'institutions générales qui ne peuvent accueillir que des enfants sans problèmes sérieux et pas assez de petites institutions pour y traiter les enfants pour qui s'impose un placement institutionnel spécialisé.

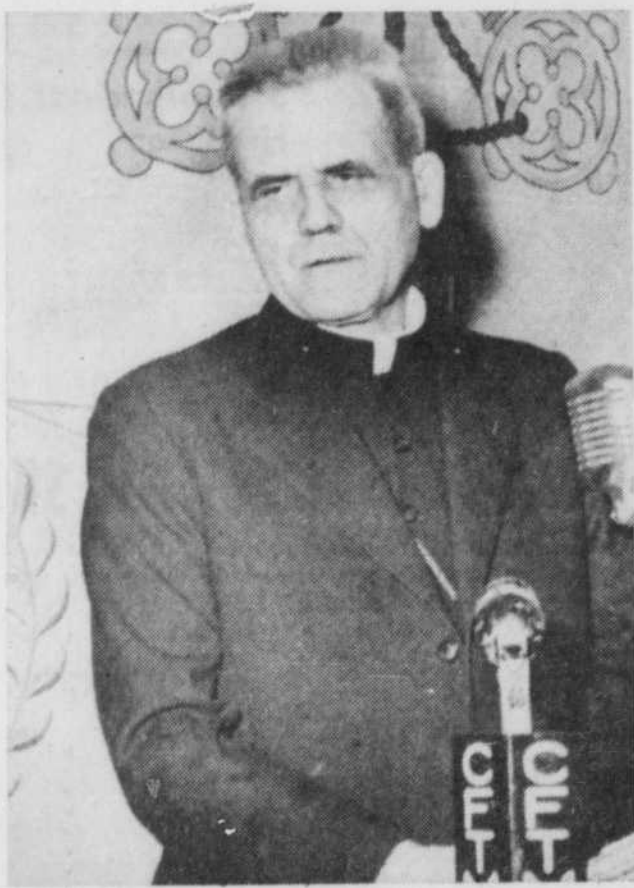
"Quand on parcourt le bulletin des œuvres sociales de notre diocèse, a dit le cardinal, on est impressionné par le grand nombre et la variété des services et des institutions pour enfants. Les orphelinats, les pensionnats, les agences sociales privées ou publiques, semblent répondre aux besoins. Ce tableau peut rassurer à première vue, mais ils ne trompent pas les spécialistes qui ont à déplorer chaque jour de graves lacunes.

Ces lacunes, le cardinal en a mentionné plusieurs. D'abord le manque d'institutions spécialisées, puis l'absence ou l'insuffisance d'un bon service social personnel aux enfants et à leurs parents; enfin, l'absence d'une authentique agence de protection de l'enfance comme il en existe ailleurs au Canada et aux États-Unis.

A propos d'institutions spécialisées, le cardinal a déclaré: "Il serait plus économique, à la longue, d'aider certaines institutions à se transformer en de véritables centres d'observation et de traitement pour

des enfants perturbés par des conditions de vie familiale traumatisantes.

"Qu'on pense seulement aux enfants qui ont séjourné plus de deux ou trois ans à la crèche! Ces enfants ne peuvent pas être transplantés du jour au lendemain dans un foyer adoptif ou nourricier; il faut les y préparer. Ainsi, notre société d'adoption aurait un besoin urgent d'un tel centre d'observation.



"Un grand nombre d'enfants caractérisés restent sans traitement approprié faute d'institutions spéciales et par manque de personnel. Nous avons bien quelques maisons de ce genre pour garçons, mais aucune encore pour les fillettes.

"Ne faudrait-il pas, a poursuivi le cardinal, créer aussi des institutions à structure fa-

miliale pour y recevoir les enfants d'une même famille quand on se trouve dans l'obligation de les séparer de leurs parents? On gagnerait sûrement à s'inspirer d'expériences tentées et réussies en d'autres pays.

Le cardinal a aussi déploré une conception un peu trop matérialiste même inconsciente, de l'institution pour enfants. "Plus que d'une bonne alimentation, de locaux spacieux et modernes, de gymnases, l'enfant a besoin d'une at-

mosphère de chaude affection, d'attention personnelle."

Auparavant, le cardinal avait signalé qu'à son avis beaucoup trop de garçons et de fillettes sont pensionnaires, qui devraient et pourraient demeurer dans leurs familles si l'on apportait à celles-ci une aide appropriée.

"Une étude faite aux États-Unis a démontré (on peut présumer qu'on en arriverait ici aux mêmes conclusions) que les agences privées ou publiques ont contribué malgré elles à séparer définitivement des milliers d'enfants de leurs parents. Pourquoi?

Tout simplement parce que, occupées à protéger ceux-là, elles ont été empêchées de travailler avec les parents afin de les rendre aptes à reprendre leurs enfants, et cela le plus souvent, faute de coordination entre les divers agents de réhabilitation et faute de personnel.

"Il faudrait pour prévenir le démantèlement familial, d'une part fournir aux agences familiales les moyens d'éviter l'aggravation des tensions qui entraînent la négligence des enfants et d'autre part procurer à une authentique agence spécialisée pour l'enfance les ressources nécessaires pour travailler tant auprès des parents que des enfants qui lui sont confiés, et cela dans le sens d'une intégration de la famille.

"Dans toutes les grandes villes du Canada et des États-Unis, on trouve une Children's Aid Society qui constitue le rouage essentiel d'un bon système de protection de l'enfance. C'est autour de cette agence que gravite l'ensemble des ressources communautaires requises à cette fin.

C'est cette agence qui joue véritablement le rôle de substitut parental par l'intermédiaire de travailleurs sociaux exerçant, auprès d'un groupe limité d'enfants, une fonction apparentée à la tutelle. Toute la valeur d'un tel service repose sur l'attention individuelle apportée à chaque enfant: diagnostic différentiel, traitement spécialisé, "follow-up" de l'enfant, de ses parents et de la famille nourricière. C'est d'un tel rouage essentiel que sont privés les enfants catholiques de langue française du diocèse de Montréal.

Le cardinal a alors souligné que le directeur du service du bien-être social de la cité de Montréal souhaite depuis longtemps la mise sur pied d'une agence professionnelle privée de protection de l'enfance, car son service ne dessert que la cité et il n'existe rien de semblable dans les autres municipalités du diocèse.

Le cardinal a ensuite déclaré que la Société d'adoption et de

protection de l'enfance a déjà accepté d'étendre ses services à toute l'enfance négligée ou abandonnée. Jusqu'ici, malgré son nom, cette société n'a pu s'occuper d'autre chose que d'adoption. "Je souhaite que l'on fasse tout ce qui est possible pour permettre à cette agence de jouer pleinement son rôle auprès de nos enfants abandonnés et de leurs parents, a dit Son Eminence. "Son action débordera vite le champ du service immédiat. Grâce à la connaissance globale de tous les facteurs impliqués, elle sera en mesure d'aider les institutions existantes à mieux répondre aux besoins de l'enfant, d'en susciter de nouvelles, de coordonner les divers services et d'inspirer toute législation en faveur de l'enfance."

Au début de son allocution, le cardinal avait analysé le problème de l'enfance négligée dans son ensemble, le nombre d'enfants séparés de leurs familles, celui des en-

fants nés hors-mariage comme les légitimes, les droits de l'enfant; les causes de ces nombreuses séparations, comme les carences familiales (pauvreté, immaturité des parents, conflits matrimoniaux) les carences sociales (le logement, chômage du père, travail de la mère, mesures de sécurité sociale, influence des changements sociaux, etc.).

Ainsi dans le domaine de la sécurité sociale, le cardinal a déploré que certaines mesures aient été pensées en fonction d'une aide individuelle plutôt que familiale. "C'est un mal, a-t-il dit. "Chaque fois qu'une famille doit envisager le placement de ses enfants afin de pouvoir boucler son budget, nous sommes en face d'une absurdité. Les barèmes d'assistance devraient autant que possible s'ajuster avec souplesse aux besoins des familles.

"De même quand la mère de famille est malade, ne vaudrait-il pas mieux payer pour les services d'une aide fami-

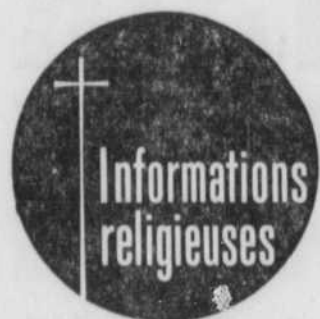
liale que de placer les enfants à grands frais en les dispersant dans des institutions?

Enfin, le cardinal a dit qu'il fallait se réjouir de l'orientation résolument familiale donnée au ministère provincial de la famille et du bien-être, "car c'est la famille que l'État doit aider et non pas les enfants aux dépens de l'intégrité familiale."

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTREAL

DANS UN DISCOURS CONTRE LE BILINGUISME GENERALISE

Marcel Chaput s'en prend au Dr Penfield, à MM. Pelletier, Gagnon et Laurendeau



Des glissements de terrain au Pérou

LIMA, PEROU — Un glissement de terrain a frappé le village de Santa-Maria, près de Cuzco, et on rapporte que sept personnes ont déjà été tuées et que quatre autres ont été blessées. C'est le plus récent d'une série de tragédies du genre au Pérou. Plus tôt la semaine dernière, un incident analogue a frappé le village de Conchucos, au nord du Pérou, faisant de 60 à 100 morts. Le ministre de la Santé a toutefois rapporté par la suite que ces chiffres sont faux et que seulement six ou huit personnes ont été tuées.

Les missiles Bomarc, un "opéra comique"

GANANOQUE, Ont. — La question des missiles Bomarc a été décrite par Paul Hellyer, membre libéral du parlement pour Toronto Trinity, comme étant un véritable "opéra comique".

"Nous sommes exactement comme des chasseurs qui partiraient tirer sans s'être munis auparavant de munitions", a déclaré l'ancien ministre associé à la défense.

"Le contribuable est en train de payer \$600,000,000 pour quelque chose qui est absolument et complètement inutile. Je pense que les gens ont le droit de demander au gouvernement qu'il obtienne les ogives nucléaires, ou bien alors que l'on arrête le projet avant qu'il n'y ait plus de gachis."

Mise en garde de l'Oeuvre d'Emmaüs

On nous signale que certains individus vendent de l'annonce pour des publications dont le nom, par des traits de ressemblance, peut faire croire qu'il s'agit de publications d'Emmaüs Canadien Inc. Cette œuvre ne publie aucun bulletin renfermant de l'annonce pour quelque publication que ce soit et n'a aucun solliciteur sur la route. La seule façon de communiquer avec Emmaüs Canadien Inc. est soit de se rendre à 2526 rue Charland, ou de téléphoner à DU 7-2548.

SI AUCUN PARTI NE FAVORISE L'INDEPENDANCE

Chaput: le RIN deviendra lui-même un parti politique

Cours de bible

Lundi prochain, le 12 mars à 8h, p.m., en l'auditorium de l'Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Urbain, le R. P. Théodore Larose, o.f.m., cap., donnera une conférence sur "Saint Paul, apôtre des nations". Cette conférence fait partie intégrante de la série intitulée: "Aux sources de la Révélation", qui se poursuit au même endroit chaque lundi soir. On sait que le R. P. Larose est professeur d'écriture sainte au scolasticat des RR. PP. Capucins, à Ottawa, et au Grand Séminaire de Montréal. Cordiale invitation au public intéressé à se renseigner sur le message révélé.

Institut supérieur de journalisme à Milan

BERGAME. — L'Institut supérieur de journalisme et des moyens audiovisuels de l'université catholique du Sacré-Coeur, de Milan, a été inauguré à Bergame, par Mgr Piazzi, évêque de cette ville, en présence des autorités régionales et locales, et du professeur Vito, recteur de l'université catholique de Milan.

Elle avait échappé au martyre en 1886

KAMPALA. — Une survivante de la persécution de 1886 — au cours de laquelle périrent les bienheureux martyrs de l'Ouganda — vient de mourir à Kibamba (fort Portal), âgée de plus de cent ans. Victoria Tibakwebazamu était la fille de Stanislas Muwanya, un catholique. Lors du martyre de ses compatriotes, elle avait été elle-même attachée à un fagot pour être brûlée vive, mais elle fut épargnée au dernier moment.



Georges Godin

Successeur d'Arthur Landry Eng.
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
SERVICE D'AMBULANCE
Salons: 518 RACHEL EST Bureau: 528 RACHEL EST
Lafontaine 4-3571

"Le bilinguisme généralisé est un luxe qu'on peut se permettre lorsqu'on n'est pas obligé de se servir continuellement de la langue seconde au détriment de sa langue maternelle." C'est l'une des opinions exprimées mercredi soir par le président du Rassemblement pour l'indépendance nationale, M. Marcel Chaput, au cours d'une réunion publique qui réunissait au Monument national un millier de sympathisants à la cause de l'indépendance du Québec.

M. Chaput s'en est pris au docteur Penfield qui a récemment défendu le bilinguisme au cours de la Conférence canadienne sur l'éducation. Le président du RIN a demandé à ce spécialiste du cerveau "de quelle déficience congénitale souffrent ses compatriotes pour n'avoir jamais appris le français en 95 ans?"

Le chef de file du mouvement indépendantiste a aussi regretté que ceux qu'il qualifie de "grands journalistes" se refusent à proposer des solutions constructives au problème suscité par l'injustice dont sont l'objet les Canadiens français. Selon M. Chaput, le rédacteur en chef de LA PRESSE, M. Gérard Pelletier, "se voit dans l'obligation de prêcher le maintien de l'impérialisme d'Ottawa sur le Québec."

M. Jean-Louis Gagnon, directeur du NOUVEAU JOURNAL, toujours selon M. Chaput, agit de manière particulièrement "pitoyable" quand il tente de "démontrer à son ancienne métropole impériale le ridicule de l'aspiration de ses compatriotes à l'indépendance".

Le président du RIN reproche enfin au rédacteur en chef du DEVOIR, M. André Laurendeau, d'écrire que "le Canada anglais s'intéressera au Québec le jour où il se sera intéressé à lui-même". Et M. Chaput poursuit: "André Laurendeau passera à l'histoire comme étant un journaliste canadien-français qui aura écrit les plus belles analyses de nos problèmes nationaux, mais qui aura affiché la plus navrante impuissance à tirer les conclusions qui s'imposent".

Tél. CR. 7-5700

MAGNUS POIRIER

Entrepreneur
Expert
Embaumeur
Pompes
Funébres
6603, rue
St-Laurent



Dupuis

CHANDAILS
LAINE MOHAIR NYLON

les favoris des hommes
au sport, au travail

ORD. 10.95

SPECIAL ANNIVERSAIRE

694

Poitrine
P.M.G.

CHARCOAL/ROUGE
CHARCOAL/GRIS
CHARCOAL/OLIVE

CHARCOAL/COGNAC
CHARCOAL/PIN VERT
BEIGE/BRUN

Nous avons toutes ces nuances mais non dans chaque tour de poitrine. P. M. G.
VENEZ TOT POUR PROFITER D'UN MEILLEUR CHOIX

C'EST LE FAMEUX "PULLOVER" à manches longues et rayures horizontales dont la vogue de l'automne et de l'hiver se continue ce printemps. Pour les sports du printemps, la pêche, c'est votre cor: t et une qualité durable.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620



SPÉCIAL FORMES ELEGANTES POUR LA RUE
1000 PAIRES SOULIERS
DE HAUTE QUALITE CUIRS SOUPLES, DURABLES

PRIX ORD. 10.95, 12.95, 16.95
SPECIAL ANNIVERSAIRE

995
la paire
2 paires 19.00

A l'approche du printemps et des rues libérées de neige voyez à vous chausser de neuf.

Economisez chez Dupuis à ce prix et d'avantage en achetant deux paires. Tout cuir nouveaux tons de brun aussi en noir, semelles plus épaisses ou ordinaires. Genre lacé, bout ordinaire ou pointu. Pointures dans le groupe: 6 à 12 et largeurs variées.

DUPUIS
REZ-DE-CHAUSSEE
RAYON 610